Service des finances

BUDGET 2017 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT







GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

Distinguished Budget Presentation Award

DÉCERNÉ À

Ville de Québec (Québec)

Pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2016

Jeffrey R. Ener

Directeur administratif

La Government Finance Officers Association (GFOA) des États-Unis et du Canada a décerné le prix Distinguished Budget Presentation Award à la Ville de Québec (Québec) pour son budget annuel débutant le 1er janvier 2016.

Pour mériter ce prix, l'administration visée doit publier un document budgétaire qui répond aux critères du programme et qui remplit les fonctions de document de politique, de guide d'exploitation, de plan financier et d'outil de communication.

Ce prix est valide pour une période d'un an seulement. Nous croyons que le budget actuel continue de satisfaire aux exigences du programme et nous comptons le soumettre à la GFOA pour déterminer s'il se qualifie pour un autre prix.

Table des matières

Budget 2017 en bref	13
Faits saillants	15
Taxation	16
Dette nette	16
Cadre financier	17
Plan d'investissement en infrastructures	17
Financement des immobilisations	17
Régimes de retraite	18
Effectif	18
Productivité	18
Activités de fonctionnement	20
Sommaire du budget 2017	20
Faits saillants – fonctionnement	22
Activités d'investissement	27
Faits saillants – investissement	27
Financement externe 2017 - Ville de Québec	29
Profil de Québec	31
Carte du territoire	33
Québec en quelques chiffres	34
Québec en quelques mots	35
Organigramme 2016	36
Composition du conseil municipal	37
Composition du comité exécutif	37
Perspectives économiques 2017	38
Contexte économique	38
Perspectives pour la région de Québec	39
Planification stratégique et financière à long terme	43
Planification stratégique	45
Mission	45
Vision	45
Valeur	46
Orientations stratégiques	46
Alignement stratégique	47

Mesures de rendement	47
Planification financière	49
Principales hypothèses à la base des orientations budgétaires 2017-2019 (janvier 2016)	50
Structure financière, politiques et processus	51
Normes budgétaires et comptables	53
Structure financière	53
Fonds de fonctionnement et d'investissement	53
Excédents de fonctionnement affectés et non affectés, réserves financières et fonds réservés.	54
Cadre financier et politiques financières	55
Processus budgétaire	60
Budget de fonctionnement 2017	61
Analyse des revenus	63
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	64
Quotes-parts	66
Transferts	67
Services rendus	67
Imposition de droits	68
Amendes et pénalités	69
Intérêts	70
Autres revenus	70
Affectations	70
Analyse des dépenses	72
Dépenses des unités administratives	73
Direction générale	79
Services de proximité	85
Soutien institutionnel	95
Animation culturelle, sociale et touristique	. 101
Eau, environnement et équipement d'utilité publique	. 105
Qualité de vie urbaine	. 109
Dépenses de financement et autres dépenses	. 113
Service de la dette brute	. 115
Paiement comptant d'immobilisations	.115
Cotisations de l'employeur	.116
Contributions aux organismes	.116
Autres frais	. 117
Analyses complémentaires	.119

Taux de taxe foncière et tarification	121
Taux de la taxe foncière générale et de la taxe spéciale relative au remboursement des det anciennes villes	
Tarification pour les matières résiduelles	121
Tarification pour l'aqueduc et les égouts	122
Variation d'un compte de taxes	122
Effet découlant d'un nouveau rôle d'évaluation foncière	122
Variation découlant de décisions budgétaires	122
Variation découlant de la situation financière des anciennes villes	123
Variation des taxes résidentielles en 2017	123
Effet découlant d'un nouveau rôle d'évaluation foncière	123
Variation découlant de décisions budgétaires	123
Variation découlant de la situation financière des anciennes villes	123
Exemples de variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel	123
Dépenses par objet	124
Rémunération globale	125
Rémunération	125
Cotisations de l'employeur	126
Effectif	131
Plan de main-d'œuvre 2013-2018	131
Productivité	132
Effectif par unité administrative	132
Excédents de fonctionnement affectés (réserves)	134
Excédent de fonctionnement affecté à l'autoassurance	134
Excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement	135
Excédent de fonctionnement affecté à la prévoyance	135
Partage de compétences	136
Investissements et dette	139
Investissements en immobilisations (PTI 2017-2019)	141
Financement externe 2017 – Ville de Québec	142
Principaux projets du PTI 2017-2019	144
Structure financière, politiques et processus	145
Processus d'élaboration du PTI	146
Cadre financier	147
Impact des investissements en immobilisations sur les dépenses de fonctionnement	147
Actifs de la Ville de Québec	148

Inventaire des actifs	149
Investissements de la Ville de québec	158
Détail des investissements	158
Maintien de la pérennité des actifs	159
Investissements en transport collectif	160
Financement des immobilisations	162
Modes de financement	162
Dette et planification financière à long terme	164
Dette	164
Dette nette par rapport au potentiel fiscal	165
Poids de la dette	166
Hypothèses d'emprunt	167
Service de la dette	167
Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement	169
PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	169
Annexes	171
Historique budgétaire – Budgets 2002 à 2017	173
Revenus	173
Dépenses par objet	174
Rémunération globale	174
Effectif	175
Glossaire	177
Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	183
Index des tableaux	
Tableau 1 – Sommaire du budget 2017	21
Tableau 2 – Sommaire des investissements globaux	27
Tableau 3 – Sommaire des investissements de la Ville de Québec	28
Tableau 4 – Projets réalisés à l'aide des programmes FEPTEU, TECQ, PIQM ET FCCQ	29
Tableau 5 – Perspectives budgétaires à moyen terme	49
Tableau 6 – Principales hypothèses d'indexation des revenus et des dépenses	
Tableau 7 – Excédents de fonctionnement affectés et non affectés, réserves financières	
réservés	
Tableau 8 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés	57
Tableau 9 – Politique d'investissement	57

8

Tableau 10 - Politique de gestion de la dette	58
Tableau 11 - Cadre financier	59
Tableau 12 - Prévisions des revenus 2017	63
Tableau 13 - Taxes	64
Tableau 14 - Comparaison entre les hausses de taxes résidentielles et l'IPC	64
Tableau 15 - Compensations tenant lieu de taxes	65
Tableau 16 – Quotes-parts	66
Tableau 17 – Transferts	67
Tableau 18 - Services rendus	68
Tableau 19 – Imposition de droits	68
Tableau 20 – Affectations	71
Tableau 21 – Prévisions des dépenses 2017	72
Tableau 22 – Prévisions des dépenses des unités administratives	74
Tableau 23 - Dépenses : Direction générale	81
Tableau 24 - Portrait des arrondissements	86
Tableau 25 – Dépenses : DGA – Services de proximité	86
Tableau 26 – Déneigement	88
Tableau 27 – Aqueduc, égouts et voirie	89
Tableau 28 – Matières résiduelles	89
Tableau 29 - Piscines, patinoires et parcs	90
Tableau 30 – Activités culturelles et sportives	91
Tableau 31 - Dépenses : DGA - Soutien institutionnel	96
Tableau 32 – Énergie	97
Tableau 33 - Dépenses : DGA - Animation culturelle, sociale et touristique	102
Tableau 34 – Dépenses : DGA – Eau, environnement et équipements d'utilité publique .	105
Tableau 35 – Dépenses : DGA - Sécurité publique	110
Tableau 36 - Service de la dette brute	115
Tableau 37 - Paiement comptant d'immobilisations	115
Tableau 38 - Contributions aux organismes	116
Tableau 39 – Autres frais	117
Tableau 40 – Taux de taxation 2017	121
Tableau 41 – Tarification pour les matières résiduelles	121
Tableau 42 – Tarification pour l'aqueduc et les égouts	122
Tableau 43 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel	124

Tableau 44 - Dépenses par objet	124
Tableau 45 – Rémunération globale	125
Tableau 46 – État d'un régime de retraite	127
Tableau 47 – Régimes de retraite - montant servant à établir la taxation de l'année	128
Tableau 48 - Plan de main-d'œuvre 2013-2018	132
Tableau 49 – Répartition de l'effectif	133
Tableau 50 - Excédents de fonctionnement affectés et non affectés	135
Tableau 51 – Partage des compétences	137
Tableau 52 – Sommaire des investissements globaux	141
Tableau 53 - Sommaire des investissements de la Ville de Québec (excluant le RTC)	142
Tableau 54 – Projets réalisés à l'aide des programmes FEPTEU, TECQ, PIQM ET FCCQ	143
Tableau 55 – Inventaire des actifs par catégorie	150
Tableau 56 - Inventaire des actifs : Technologies de l'information	151
Tableau 57 - Inventaire des actifs : Eau et environnement	152
Tableau 58 - Inventaire des actifs : Traitement des eaux	153
Tableau 59 – Inventaire des actifs : Ingénierie	153
Tableau 60 - Inventaire des actifs : Immeubles	155
Tableau 61 – Inventaire des actifs : Équipements motorisés	157
Tableau 62 – Sommaire des investissements par service	159
Tableau 63 – Maintien de la pérennité des actifs par service	160
Tableau 64 - Sommaire des investissements en transport collectif	160
Tableau 65 – Modes de financement prévus selon les PTI adoptés	163
Tableau 66 - Modes de financement	163
Tableau 67 – Dette	164
Tableau 68 – Hypothèses d'emprunt	167
Tableau 69 – Service de la dette	168
Tableau 70 – Revenus selon les budgets adoptés	173
Tableau 71 – Dépenses selon les budgets adoptés	174
Tableau 72 – Rémunération globale selon les budgets adoptés	174
Tableau 73 – Effectif selon les budgets adopté	175
Index des graphiques	
Graphique 1 – Régimes de retraite selon les budgets adoptés	
Graphique 2 – Effectif selon les budgets adoptés	18

Graphique 3 – Coefficient de productivité excluant l'inflation	18
Graphique 4 – Provenance des revenus	20
Graphique 5 – Répartition des dépenses	20
Graphique 6 – Droits sur mutations immobilières	69
Graphique 7 – Amendes et pénalités	70
Graphique 8 – Régimes de retraite selon les budgets adoptés (excluant l'impact du « couloir »).	128
Graphique 9 – Dépenses liées aux régimes de retraite et utilisation du « couloir »	129
Graphique 10 – Déficit de capitalisation des régimes de retraite	130
Graphique 11 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés	131
Graphique 12 - Coefficient de productivité excluant l'inflation	132
Graphique 13 – Projets d'investissements annuels selon les PTI adoptés	145
Graphique 14 – Modes de financement annuels des projets d'investissements selon les PTI	145
Graphique 15 – Valeur des actifs	148
Graphique 16 – Répartition des investissements par service	158
Graphique 17 – Projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI adoptés	161
Graphique 18 – Modes de financement annuels des projets en transport collectif selon les PTI .	161
Graphique 19 – Financement des immobilisations	162
Graphique 20 – Dette nette	165
Graphique 21 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal	166
Graphique 22 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales	167
Graphique 23 – Service de la dette nette	168
Graphique 24 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement	169
Graphique 25 – PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	170
Index des figures	
Figure 1 – Plan de gestion de la dette	56
Figure 2 - Planification budgétaire stratégique	60
Figure 3 – Planification budgétaire opérationnelle	60
Figure 4 – Fonctionnement des régimes de retraite	127
Figure 5 – Excédents de fonctionnement affectés : cibles	135
Figure 6 – Plan d'investissement en infrastructures	141
Figure 7 – Impacts et risques d'un sous-investissement en infrastructures	146
Figure 8 – Priorités du PTI	147
Figure 9 – Planification opérationnelle du PTI	147

BUDGET 2017

EN BREF



BUDGET

Le budget de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. La principale source de financement provient des taxes municipales.

Le budget d'investissement (programme triennal d'immobilisations) regroupe les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Il inclut également les investissements en transport collectif.

FAITS SAILLANTS

BUDGET 2017 (EN M\$)

	Fonctionnement	Investissement
Ville de Québec	1 419,4	500,0
Réseau de transport de la capitale (excluant la contribution de la Ville de Québec de 115,2 M\$)	98,1	86,9
BUDGET 2017 TOTAL	1 517,5	586,9

Un BUDGET DE FONCTIONNEMENT équilibré de 1 419,4 M\$,

en hausse de 1,1%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES DES REVENUS (EN M\$)

BUDGET DES REVENUS 2016 1 403,6						
0	de la taxation résidentielle	0,0%	0,0			
↑	de la taxation non résidentielle à l'inflation projetée à 1,8 %	0,6%	8,7			
↑	des ajouts prévus au rôle d'évaluation	1,0%	14,7			
V	des ventes d'actifs détenus par la Ville	-0,4%	-6,0			
4	des autres revenus	-0,1%	-1,6			
VAR	15,8					
BUE	BUDGET DES REVENUS 2017 1 419,4					



VARIATIONS BUDGÉTAIRES DES DÉPENSES (EN M\$)



BUE	BUDGET DES DÉPENSES 2016					
↑	des dépenses des services et des arrondissements	0,9%	12,9			
↑	de la contribution de la Ville au RTC	0,1%	2,1			
V	des autres dépenses	-1,5%	-21,6			
	ATION BUDGÉTAIRE AVANT EFFORTS R PCI ET PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE	-0,5%	-6,6			
↑	effort supplémentaire pour PCI et paiement accéléré de la dette	1,6%	22,4			
VAR	IATION BUDGÉTAIRE TOTALE	1,1%	15,8			
BUE	1 419,4					

TAXATION



GEL ou BAISSE des TAXES RÉSIDENTIELLES en 2017.

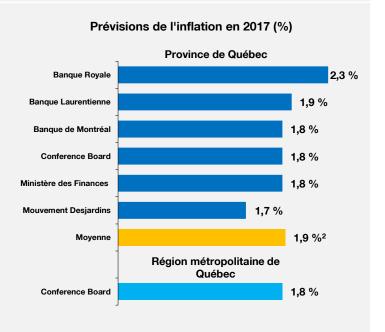
En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.

De 2008 à 2016, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 17,45%. Pour la même période (2008-2016), la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises¹ (excluant Québec) est de 24,03%, soit **37,71% SUPÉRIEURE** à celle de la Ville.

1,8% ↑ des TAXES NON RÉSIDENTIELLES

selon l'inflation projetée, basé sur le panier habituel de prévisions².

Afin de réduire l'impact d'un fardeau fiscal plus important imposé aux immeubles non résidentiels sur le développement et la compétitivité économique de Québec, la Ville a choisi, pour 2017, de limiter la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels à l'inflation projetée, estimée à 1,8%.





¹ Montréal, Longueuil, Laval, Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières et Saguenay. Source : villes concernées, compilation Ville de Québec.

² Au moment de la préparation du budget de fonctionnement de la Ville, la moyenne du taux d'inflation projetée se chiffrait à 1,8%, conséquemment l'inflation projetée utilisée pour l'élaboration du Budget 2017 de la Ville est de 1,8%.

DETTE NETTE

↓-35,8 **M**\$ (-2,2%) par rapport au budget 2016

1 593,1 M\$

Conformément à la planification du cadre financier, il est prévu que la dette nette maintienne la **DIMINUTION** amorcée en 2016, tout en conservant le niveau de réalisation des investissements à au moins 300 M\$ par année.

CADRE FINANCIER

RESPECT du **CADRE FINANCIER** depuis 2009, élément important de l'évaluation de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's.

Aa2 maintient de la notation de crédit de la Ville depuis 2011.

1,73% → Dette nette par rapport au potentiel fiscal < 3,5 %

17,15% → Service de la dette nette par rapport au budget de fonctionnement < 20 %

104,0% → Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées en diminution vers l'atteinte du 100 %

96,2 M\$ → Paiement comptant d'immobilisations en ↑ de 15 M\$

44,4 M\$ → Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette en ↑ de 7,4 M\$

PLAN D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES

15 ANS POUR REMETTRE À NEUF LES INFRASTRUCTURES



2008 (objectif 2008-2019 : 80%)

2008-2019

2022

6,7 G\$*

7,0 G\$

*Incluant le RTC

95% de l'objectif

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

La Ville investira 1 787,4 M\$ dans ses immobilisations (PTI 2017-2019 incluant le RTC), dont seulement 46% seront financés par le biais d'EMPRUNTS.

RÉGIMES DE RETRAITE

IMPACT POSITIF de la Loi 15.3 Croissance des dépenses des RÉGIMES DE RETRAITE CONTRÔLÉE.



EFFECTIF

INFÉRIEUR À CE QU'IL ÉTAIT LORS DES FUSIONS

MUNICIPALES: 4 771 p.a. 5

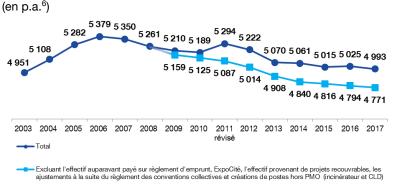
Objectif 2017 du PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE (PMO): 5 001 p.a.

Effectif 2017: 4 993 p.a.

ÉCART FAVORABLE: 8 p.a.

765 postes abolitions de postes depuis 2007

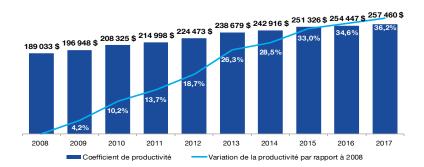
Graphique 2 – Effectif selon les budgets adoptés



PRODUCTIVITÉ

Grâce à un meilleur contrôle de l'effectif passant par l'abolition de postes et l'amélioration des méthodes et des outils de travail, la productivité des employés est EN HAUSSE de 36,2% (dollars constants) depuis 2008.

Graphique 3 – Coefficient de productivité excluant l'inflation 7



³ Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15), sanctionnée par le gouvernement du Québec le 5 décembre 2014.

⁴ Mesure permise par le MAMOT permettant de différer dans le temps une partie de la taxation. Le remboursement complet du « couloir » doit être effectué au plus tard en 2022.

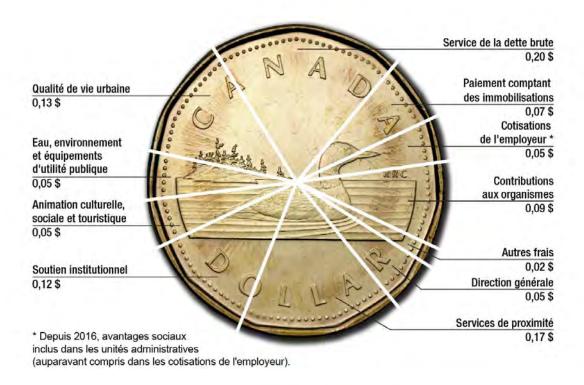
⁵ Effectif comparable à 2003, soit effectif total excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité, l'effectif provenant de projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et créations de postes hors PMO (incinérateur et CLD).

⁶ Nombre d'employés convertis en employés à temps plein (nombre d'heures travaillées / nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail).

⁷ Budget excluant l'inflation par rapport à l'effectif total.

VOS TAXES COMPTENT!

Budget 2017 1 419,4 M\$

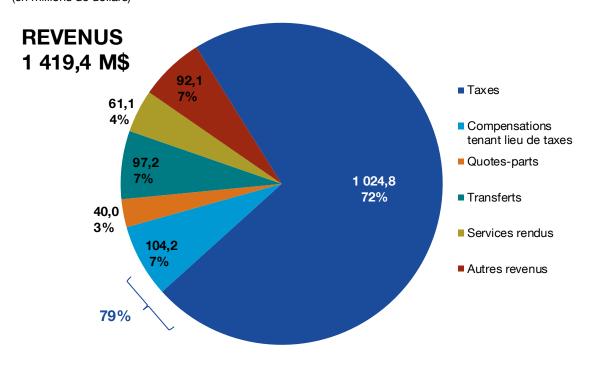




ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE DU BUDGET 2017

Graphique 4 – Provenance des revenus (en millions de dollars)



Graphique 5 – Répartition des dépenses (en millions de dollars)

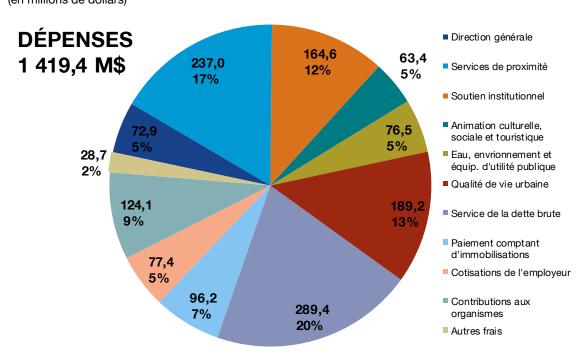


Tableau 1 - Sommaire du budget 2017

(en millions de dollars)

	Re	éel	Projeté	Budget	
	2014*	2015**	2016**	2016**	2017
REVENUS					
Taxes	937,9	967,0	1 005,3	1 006,9	1 024,8
Compensations tenant lieu de taxes	108,3	100,5	103,9	105,9	104,2
Quotes-parts	36,7	40,4	40,2	40,2	40,0
Transferts	96,3	89,0	100,7	95,0	97,2
Services rendus	62,9	60,6	60,5	64,9	61,1
Imposition de droits	42,2	35,0	36,5	41,0	36,8
Amendes et pénalités	20,8	20,4	20,5	21,0	21,4
Intérêts	10,6	10,8	11,0	8,5	10,4
Autres revenus	21,3	23,6	17,0	16,7	11,3
Affectations	<u>14,3</u>	<u>11,3</u>	<u>4,8</u>	<u>3,5</u>	<u>12,2</u>
Total des revenus	1 351,3	1 358,6	1 400,4	1 403,6	1 419,4
DÉPENSES					
Dépenses par secteur d'activité					
Direction générale	54,2	64,6	72,5	73,8	72,9
Services de proximité	196,5	223,2	231,6	233,0	237,0
Soutien institutionnel	144,6	160,4	156,7	162,6	164,6
Animation culturelle, sociale et touristique	55,9	58,6	65,7	61,3	63,4
Eau, envrionnement et équip. d'utilité publique	71,5	74,5	76,3	75,8	76,5
Qualité de vie urbaine	<u>143,6</u>	<u>180,8</u>	<u>185,6</u>	<u>184,2</u>	<u>189,2</u>
Total dépenses par secteur d'activité	666,3	762,1	788,4	790,7	803,6
Dépenses de financement					
Service de la dette brute	288,5	275,4	282,3	285,2	289,4
Paiement comptant d'immobilisations	<u>51,0</u>	<u>63,7</u>	<u>78,9</u>	<u>81,2</u>	<u>96,2</u>
Total dépenses de financement	339,5	339,1	361,2	366,4	385,6
Autres dépenses					
Cotisations de l'employeur	167,8	95,9	92,0	91,7	77,4
Contributions aux organismes	113,3	117,0	121,6	121,8	124,1
Autres frais	<u>49,8</u>	<u>32,3</u>	<u>31,5</u>	<u>33,0</u>	<u>28,7</u>
Total des autres dépenses	330,9	245,2	245,1	246,5	230,2
Total des dépenses	1 336,7	1 346,4	1 394,7	1 403,6	1 419,4
EXCÉDENT AVANT ÉLÉMENTS	44.0	40.0	E 7	0.0	0.0
EXTRABUDGÉTAIRES	14,6	12,2	5,7	0,0	0,0
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES					
Revenus	10,4	14,0	n/d		
Dépenses	<u>9,4</u>	<u>12,5</u>	<u>n/d</u>		
Écart des revenus sur les dépenses	1,0	1,5	n/d		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	15,6	13,7	5,7		

^{*} La baisse des revenus de compensations tenant lieu de taxes entre 2014 et 2015 découle des mesures du pacte fiscal transitoire. Les dépenses 2014 des unités administratives sont présentées avant réorganisations et excluent les avantages sociaux.

** Les dépenses des unités administratives ont été redressées, voir section "Analyse des dépenses", "Dépenses des unités administratives".

FAITS SAILLANTS - FONCTIONNEMENT

Le budget 2017 s'élève à **1 419,4 M\$**, représentant une progression de **1,1**% par rapport au précédent budget, soit une hausse de **15,8 M\$**.

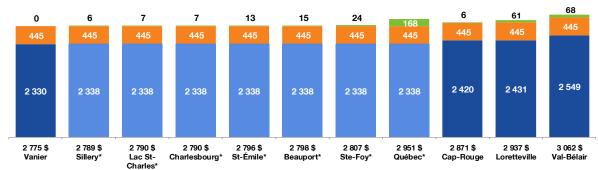
REVENUS

Taxation résidentielle

Il y a GEL ou BAISSE des TAXES RÉSIDENTIELLES au budget 2017.

En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.

Répartition de la facture de taxes de la résidence unifamiliale moyenne de 283 000 \$ (incluant condo) (en \$)



* Taxes foncières générales des secteurs ayant atteint le taux moyen. Taxe foncière générale Taxe de service (tarifications) Taxe spéciale (dettes des anciennes villes)



Facteurs de variation de la facture de taxes d'un immeuble résidentiel

Ajustement à la baisse des taux de taxes foncières afin d'assurer au minimum un gel des taxes dans tous les secteurs.

Variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes dans le respect des règles décrétées par le gouvernement du Québec lors des fusions municipales de 2002.

Augmentation du fardeau fiscal dans le secteur de Vanier qui demeure le seul dont le taux de taxes foncières générales est en deçà du taux cible.

Variation de la facture de taxes de la résidence unifamiliale moyenne (incluant condo)

Selon l'évaluation moyenne : 283 000 \$											
	Vanier	Sillery	Lac St- Charles	Charles- bourg	St-Émile	Beauport	Ste-Foy	Ex- Québec	Cap- Rouge	Loret- teville	Val-Bélair
Taxes 2016	2 775 \$	2 799 \$	2 790 \$	2 801 \$	2 805 \$	2 811 \$	2 810 \$	2 987 \$	2 906 \$	2 972 \$	3 079 \$
Taxes 2017											
Taxes foncières générales (montant de base)	2 312 \$	2 362 \$	2 362 \$	2 362 \$	2 362 \$	2 362 \$	2 362 \$	2 362 \$	2 444 \$	2 455 \$	2 573 \$
Harmonisation du fardeau fiscal (Loi sur les fusions de 2002)	42 \$	0 \$	0\$	0 \$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
Taxes spéciales (dettes des anciennes villes)	0\$	6\$	7 \$	7 \$	13 \$	15 \$	24 \$	168 \$	6\$	61 \$	68 \$
Taxes de service (tarifications)	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$
Taxes 2017 selon gel	2 799 \$	2 813 \$	2 814 \$	2 814 \$	2 820 \$	2 822 \$	2 831 \$	2 975 \$	2 895 \$	2 961 \$	3 086 \$
Variations	0,86% 24 \$	0,50% 14 \$	0,86% 24\$	0,46% 13 \$	0,53% 15 \$	0,39% 11 \$	0,75% 21 \$	-0,40% -12 \$	-0,38% -11 \$	-0,37% -11 \$	0,23% 7 \$
Ajustement de taxes	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$	-24 \$
Taxes 2017 ajustées	2 775 \$	2 789 \$	2 790 \$	2 790 \$	2 796 \$	2 798 \$	2 807 \$	2 951 \$	2 871 \$	2 937 \$	3 062 \$
Variations	0,0% 0 \$	-0,4% -10 \$	0,0% 0 \$	-0,4% -11 \$	-0,3% -9 \$	-0,5% -13 \$	-0,1% -3 \$	-1,2% -36 \$	-1,2% -35 \$	-1,2% -35 \$	-0,6% -17 \$
Date de fin prévue des dettes des anciennes villes	2016	2024	2019	2021	2019	2026	2026	2026*	2023	2025	2029

^{* 2027} pour le déficit actuariel

Taxation non résidentielle

Pour une deuxième année consécutive, la Ville limite la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels à l'**inflation projetée**, estimée à **1,8**% en 2017, basé sur le panier habituel de prévisions. En 2016, la Ville a fait le choix de se prévaloir d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale et de fixer trois taux de taxation distincts pour les immeubles non résidentiels. Selon cette Loi, une telle mesure ne peut être utilisée que pour les deux premières années d'un rôle d'évaluation. En 2017, la Ville réduit de moitié l'impact de cette décision et elle imposera des taux uniformes en 2018.



Ville de Québec 23

-

⁸ Au moment de la préparation du budget de fonctionnement de la Ville, la moyenne du taux d'inflation projetée se chiffrait à 1,8%, conséquemment l'inflation projetée utilisée pour l'élaboration du Budget 2017 de la Ville est de 1,8%.

LEAN MANAGEMENT

La culture d'amélioration continue basée sur le « Lean Management » demeure à la base des actions des unités administratives et elle permet à la Ville d'ATTEINDRE les OBJECTIFS DE PERFORMANCE qu'elle s'est fixés. Ces objectifs se regroupent sous cinq axes, soit : santé-sécurité, qualité, productivité, coûts et employés-partenaires.

DÉPENSES

Gouvernance des arrondissements

La DGA des services de proximité a entrepris en 2016 une réflexion d'envergure pour revoir l'organisation de sa prestation de service. Axée sur la transversalité, cette réorganisation vise entre autres à mieux harmoniser et standardiser les pratiques et à optimiser l'utilisation des ressources. De plus, des responsables de processus sont identifiés pour assurer une coordination intégrée de l'action de tous les arrondissements. Ainsi, en plus de la gestion quotidienne, des gestionnaires se voient confier des responsabilités transversales pour tous les arrondissements.

Ces démarches qui améliorent l'efficacité et l'efficience permettent à la DGA des services de proximité de générer des économies non négligeables en réduisant le nombre de postes de cadre, en évitant des redondances et en optimisant certains services.

Les économies totales sont estimées à 6,8 M\$ pour les années 2017-2018-2019, dont 1,2 M\$ en 2017.

Le budget 2017 dédié aux arrondissements se chiffre à 214,5 M\$ en hausse de 3,7 M\$ (1,8%). Les grandes activités chapeautées par les arrondissements sont :

Déneigement

Aqueduc, égouts et voirie

Matières résiduelles

Piscines, patinoires et parcs

Activités culturelles et sportives

23,3 M\$ Budget comparable au budget 2016.

Rémunération globale

♦ de -3,6 M\$, soit -0,6%, par rapport au budget 2016

La rémunération globale demeure le poste de dépenses le plus important, mais en baisse par rapport au dernier budget. Sa proportion passe de 40,0% à 39,3% des dépenses de fonctionnement.

557,2 M\$ 39,3% des dépenses

↑ 7,7 M\$ Rémunération globale excluant les régimes de retraite

Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.

√ -11,3 M\$ Régimes de retraite (dépense fiscale⁹)

↓ Impact de la Loi 15, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (charge d'équilibre).

↑ Ajustement de la charge courante conformément aux conventions collectives signées pour la majorité des groupes d'emploi, les ententes respectant le plafond du service courant prévu par la Loi 15.

Service de la dette brute

289,4 M\$

↑ de 4,2 M\$, soit 1,5%, par rapport au budget 2016

↑ 7,4 M\$ Dotation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette, tel que prévu au cadre financier.

Paiement comptant d'immobilisations

96,2 M\$

↑ de15,0 M\$, soit 18,5%, par rapport au budget 2016

Conformément au cadre financier.

Unités administratives

↑ de 12,9 M\$, soit 1,6%, par rapport au budget 2016 (incluant les variations liées à la rémunération globale)

803,6 M\$

↑ 12,4 M\$ Rémunération (incluant avantages sociaux)

Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.

Grands événements

10,2 M\$

Nouveaux événements prévus par rapport au budget 2016, notamment la tenue des Grands voiliers 2017, le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique et Bordeaux fête le vin à Québec.

Culture

24,4 M\$

↑ de 0,5 M\$, soit 2,0%, par rapport au budget 2016

Maintien des budgets en culture, tel que promis lors du colloque Vision Culture 2025 tenu en septembre 2014.

Ville de Québec 25

⁹ La dépense fiscale est la dépense taxée et la dépense comptable est la dépense qui aurait dû être taxée. La différence s'explique avec l'utilisation de la méthode du « couloir ».

Énergie

37,1 M\$

♦ de -1,1 M\$, soit -2,9%, par rapport au budget 2016

Diminution du coût au litre du carburant.

Transport collectif

115,2 M\$

↑ de 2,1 M\$, soit 1,8%, par rapport au budget 2016

Augmentation de la contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale.



Élections

Dotation annuelle de la réserve financière pour élections

1,1 M\$

Une élection municipale générale doit être tenue tous les quatre ans. Le coût de cette élection est estimé à 4,3 M\$. Dans le but de stabiliser la taxation, une réserve financière a été créée. Elle est dotée annuellement de sommes provenant des revenus généraux. La création de cette réserve permet de répartir la dépense sur plusieurs exercices financiers et d'éviter ainsi des soubresauts dans la taxation. Avec cette réserve, la Ville aura en main, pour l'élection 2017, les sommes suffisantes à son financement.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

La valeur des actifs de la Ville est estimée à 13 282,6 M\$. Les actifs de la Ville incluent notamment :

- 2 379 km de routes:
- 1 265 km de trottoirs;
- 6 880 km de conduites aqueduc et égout;
- 1 020 bâtiments;
- 1 299 ouvrages ponctuels (usines, réservoirs, chambres de vannes, postes de pompage, etc.);
- 2 200 ouvrages d'art et structures (ponts, ponceaux, passerelles, murs, aires de stationnement, etc.);
- 1 760 véhicules roulants et récréatifs;
- 581 autobus (exclut de la valeur des actifs de 13 282,6 M\$).

FAITS SAILLANTS - INVESTISSEMENT

Le PTI 2017-2019 propose des investissements de 1 787,4 M\$ (incluant le Réseau de transport de la Capitale), soit 586,9 M\$ en 2017, 649,9 M\$ en 2018 et 550,6 M\$ en 2019.

Tableau 2 – Sommaire des investissements globaux (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	Total	PTI
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	500,0	511,4	472,7	1 484,1	83%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	86,9	138,5	77,9	303,3	17%
Investissements totaux	586,9	649,9	550,6	1 787,4	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	255,2	314,9	255,8	825,9	46%
Fonds de parc*	5,6	3,0	2,5	11,1	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	102,2	<u>111,5</u>	126,2	339,9	19%
Financement à la charge de la Ville et du RTC	363,0	429,4	384,5	1 176,9	66%
Financement externe	223,9	220,5	166,1	610,5	34%
Financement total	586,9	649,9	550,6	1 787,4	100%

^{*} Établi annuellement selon les fonds disponibles.

En 2017, la Ville investira 586,9 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations, dont 223,8 M\$ (38,1%) seront financés par différents programmes gouvernementaux d'aide financière.

Les investissements du PTI 2017-2019 (incluant le RTC) se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des actifs de la Ville pour 859,8 M\$ (48,1%) et le développement des infrastructures pour 927,6 M\$ (51,9%).

Investissements Ville de Québec

Le **PTI 2017-2019** propose des investissements de **1 484,1 M\$,** soit 500,0 M\$ en 2017, 511,4 M\$ en 2018 et 472,7 M\$ en 2019.

Tableau 3 – Sommaire des investissements de la Ville de Québec (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	Total	PTI
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	500,0	511,4	472,7	1 484,1	100%
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC					
Emprunts par obligations	238,4	278,7	231,8	748,9	50%
Fonds de parc*	5,6	3,0	2,5	11,1	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	102,2	<u>111,5</u>	126,2	339,9	23%
Financement à la charge de la Ville	346,2	393,2	360,5	1 099,9	74%
Financement externe	<u>153,8</u>	118,2	<u>112,2</u>	384,2	26%
Financement total	500,0	511,4	472,7	1 484,1	100%

^{*} Établi annuellement selon les fonds disponibles.

Ces investissements se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des actifs de la Ville pour 689,9 M\$ (46,5%) et le développement des infrastructures pour 794,2 M\$ (53,5%).

Grands projets du PTI 2017-2019

Investissements (en M\$)	Projets
89,2 M\$	Développement des services du RTC découlant des orientations du Plan de mobilité durable de la Ville
75,0 M\$	Réhabilitation des CHAUSSÉES
60,2 M\$	Réhabilitation de conduites D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
59,0 M \$	Construction d'un CENTRE DE GLACE (anneau de glace couvert et deux patinoires), projet de 68,7 M\$
51,7 M \$	Construction du CENTRE DE BIOMÉTHANISATION de l'agglomération de Québec, projet de 98,5 M\$
41,9 M\$	Travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE
40,8 M\$	Construction de la CENTRALE DE POLICE et de la COUR MUNICIPALE
28,0 M\$	Opération massive d'ASPHALTAGE
25,5 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier ST-ROCH
21,8 M\$	Relocalisation du MARCHÉ PUBLIC DE QUÉBEC
17,5 M \$	Réfection de l' USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE SAINTE-FOY , projet de 41,4 M\$
17,1 M\$	Réfection des POSTES DE POMPAGE SAINT-PASCAL (11,9 M\$) et LIMOILOU (5,2 M\$), projets totaux de 24,5 M\$
13,4 M \$	Développement des ÉCOQUARTIERS d'Estimauville (6,1 M\$) et de la Pointe-aux-Lièvres (7,3 M\$)
10,0 M \$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier MAIZERETS
9,0 M \$	Vision des DÉPLACEMENTS À VÉLO
8,6 M \$	Réaménagement de la BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY (phase I)

8,0 M \$	Aménagement de la PLACE PUBLIQUE JEAN-BÉLIVEAU , projet de 10,0 M\$
7,8 M \$	Participation à la restauration du COUVENT DE BEAUPORT
5,0 M \$	Acquisition du site de la COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST)
4,4 M\$	Agrandissement et réfection du CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CHUTES , projet de 4,4 M\$
4,0 M\$	Contribution à l'aménagement de la PLACE DES CANOTIERS et à la construction d'un stationnement étagé devant le Musée de la civilisation
3,0 M \$	Contribution à la construction d'un centre YWCA
2,1 M\$	Construction de deux PALESTRES DE GYMNASTIQUE et de gymnases dans les secteurs est (1,2 M\$) et ouest (0,9 M\$) de la ville, projet de 13,7 M\$
2,0 M \$	Contribution à la construction d'un GYMNASE À L'ACADÉMIE ST-LOUIS
1,8 M \$	Contribution à l'agrandissement du GYMNASE LES ÉCRIVAINS
1,0 M\$	Construction du CENTRE COMMUNAUTAIRE DU JARDIN , incluant des logements sociaux, projet de 4,0 M\$
0,9 M\$	Construction d'une PISCINE EXTÉRIEURE, secteur LEBOURGNEUF

FINANCEMENT EXTERNE 2017 - VILLE DE QUÉBEC

Suivant une préparation rigoureuse, la Ville a su profiter des différents programmes gouvernementaux d'aide financière mis à sa disposition lui permettant ainsi de planifier la réalisation d'un maximum de projets à moindres coûts.

Le financement externe représentera 30,8% (153,8 M\$) du financement en 2017, alors qu'il comptait seulement pour 13,0% en 2016 (au PTI 2016-2018). Une partie de ce financement externe provient du Programme du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (**FEPTEU**), du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (**TECQ**), du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (**PIQM**) et du Programme Fonds chantiers Canada-Québec (**FCCQ**).

La réalisation de projets totalisant **169,7 M\$** au coût de **39,7 M\$** (23%) pour la Ville sera possible grâce à l'utilisation de sommes provenant des programmes gouvernementaux d'aide financière énoncés précédemment.

Tableau 4 – Projets réalisés à l'aide des programmes FEPTEU, TECQ, PIQM ET FCCQ (en millions de dollars)

Coût des projets 2017	FEPTEU	Finance	ment exte	erne 2017 FCCQ	TOTAL	Autres contri- butions 2017	Finan- cement à la charge de la Ville 2017
169,7	40,8	36,9	32,2	13,9	123,8	6,3	39,7
100%	24%	22%	19%	8%	73%	4%	23%

FEPTEU : Programme du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

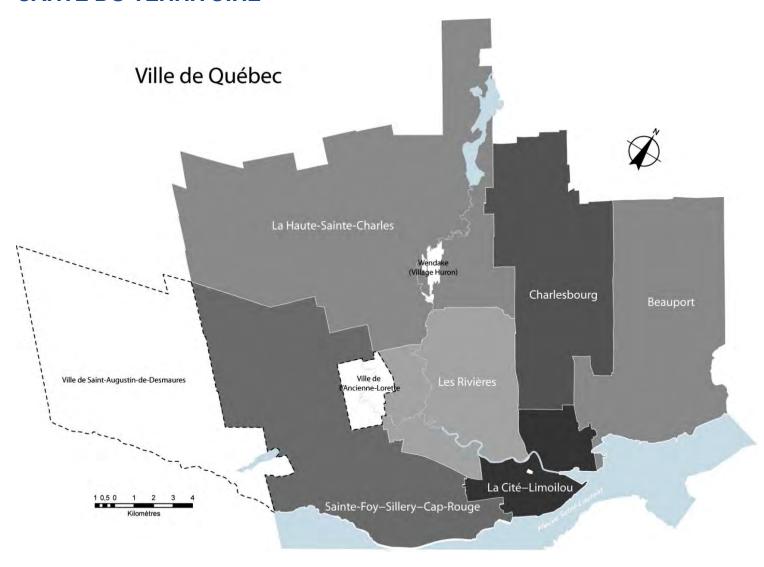
TECQ : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

PIQM : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités FCCQ : Programme Fonds chantiers Canada-Québec

PROFIL DE QUÉBEC



CARTE DU TERRITOIRE



QUÉBEC EN QUELQUES CHIFFRES

SUPERFICIE

454 km²

POPULATION

- 542 047 hab. (ville), 578 279 hab. (agglomération), 797 219 hab. (communauté métro. de Québec)
- Âge médian de la population : 43,5 ans
- Revenu d'emploi moyen de 47 421 \$
- 95% de langue maternelle francophone, 34% bilingue

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PIÉTONNIÈRES

- 2 379 km de routes
- 1 265 km de trottoirs
- 303 km de réseau cyclable
- 92 km de sentiers en milieu naturel
- 2 ponts et 1 traversier donnent accès à la capitale
- · Accès direct à tout le Nord-Est américain
- 1 506 structures (ouvrages d'art) et 1 020 bâtiments

INFRASTRUCTURES D'EAU

- 2 stations d'épuration des eaux usées
- 4 usines de production d'eau potable
- Plus de 95 millions de m³ d'eau potable produite par an
- 133 millions de m³ d'eaux usées traitées par an
- 6 880 km de conduites d'aqueduc et d'égout

RÉSEAU DE TRANSPORT

- 4 534 arrêts
- 868 km de réseau, dont 65 km de voies réservées

ENVIRONNEMENT

- 7 écocentres
- 456 parcs et espaces verts
- 104 942 arbres d'alignement de parcs et de rues

ÉDUCATION

- Université Laval, 1^{re} université francophone en Amérique en1852 (Séminaire de Québec en 1663)
- 277 000 diplômés dans le monde
- École nationale d'administration publique, INRS, Téléuniversité, Université de Montréal (campus Québec), UQTR (Centre universitaire de Québec)
- 10 collèges et cégeps

SPORTS

- 30 grands événements sportifs, dont une quinzaine à caractère international
- 1 équipe de football universitaire, le Rouge et Or
- 1 équipe de hockey junior, les Remparts
- 1 équipe de baseball, les Capitales

TOURISME

- 1er rang des meilleures destinations touristiques au Canada (magazine Travel + Leisure)
- 4,7 millions de touristes et 7,2 millions d'excursionnistes d'un jour, 11,9 millions de visiteurs
- 1,9 G\$ en dépenses touristiques
- 164 congrès et réunions corporatives et quelque 200 000 participants en 2014
- Québec, Lauréate 2016 à titre de destination culturelle de l'année par le Leading Culture Destinations Awards

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

• 11 organisations internationales

SANTÉ

- 8 centres hospitaliers
- 2 centres de santé et services sociaux
- 4 centres de réadaptation
- 15 centres d'hébergement publics et privés
- 1 centre jeunesse

CUI TURF

- 150 festivals et événements
- 21 établissements formant le Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- 8 musées
- 21 lieux d'interprétation
- 24 théâtres et salles de spectacle
- Environ 300 jours de tournage, 85 projets

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Plus de 1 G\$ investis annuellement en R & D
- 400 laboratoires et centres de recherche de classe mondiale
- 6 000 chercheurs et associés

TIC ET ÉLECTRONIQUE (données régionales)

- 540 entreprises
- 19 500 emplois

FINANCE ET ASSURANCE (données régionales)

- PIB régional de plus de 5,5 G\$
- Plus de 370 entreprises, dont 10 sièges sociaux
- 22 000 emplois

TOURISME, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Plus de 1 200 établissements d'hébergement et de restauration
- 23 800 emplois

CULTURE (données régionales)

- Apport au PIB régional : plus de 1,7 G\$
- Plus de 100 organismes professionnels animent la vie culturelle et artistique
- 24 000 emplois

CENTRES COMMERCIAUX

- 14 G\$ de ventes au détail
- 72 centres commerciaux regroupant plus de 2 200 places d'affaires

ADMINISTRATION PUBLIQUE (FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE)

• 45 600 emplois représentant 10% de l'emploi régional

PORT DE QUÉBEC ET SON TERMINAL DE CROISIÈRES

- 21 millions de tonnes de marchandises manutentionnées en 2015
- 168 000 croisiéristes en visite en 2015
- Traverse Québec-Lévis

AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE

- 2e en importance au Québec et 12e au Canada
- 1 584 000 passagers en 2015 (↑ d'achalandage de 2% par rapport à 2014)
- Au 2e rang des aéroports les plus appréciés en Amérique du Nord dans la catégorie 2 millions de passagers et moins (2015)

QUÉBEC EN QUELQUES MOTS

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, Québec est la principale agglomération urbaine de l'est de la province. Située sur les rives du fleuve Saint-Laurent, au centre de la zone habitée du Québec, elle est riche de plus de 400 ans d'histoire et de rencontres entre les peuples qui en ont fait la ville que nous connaissons maintenant. Après avoir été capitale de la Nouvelle-France, du Bas-Canada et, pendant une courte période, capitale du Canada, Québec est aujourd'hui la capitale nationale de la province et le porte-étendard de la francophonie.

Toujours plus attrayante, performante et dynamique, Québec est le 2e pôle économique de la province et le 7e du Canada. Depuis plus d'une décennie, sa prospérité ne se dément pas. Québec a enregistré récemment une 25e année de croissance consécutive de son produit intérieur brut, une performance qu'aucune autre région canadienne ne peut égaler. Avec un taux de chômage à 4,7%, le plus bas au Canada depuis plusieurs années, Québec se trouve en situation de plein emploi. Son économie s'appuie notamment sur les biotechnologies, le secteur manufacturier, le tourisme, les sciences de la vie, de la santé et de la nutrition, les assurances et les technologies appliquées. Elle est le siège de l'Assemblée nationale et accueille plusieurs institutions gouvernementales. Québec est aussi un centre portuaire important où l'industrie des croisières est en pleine croissance.

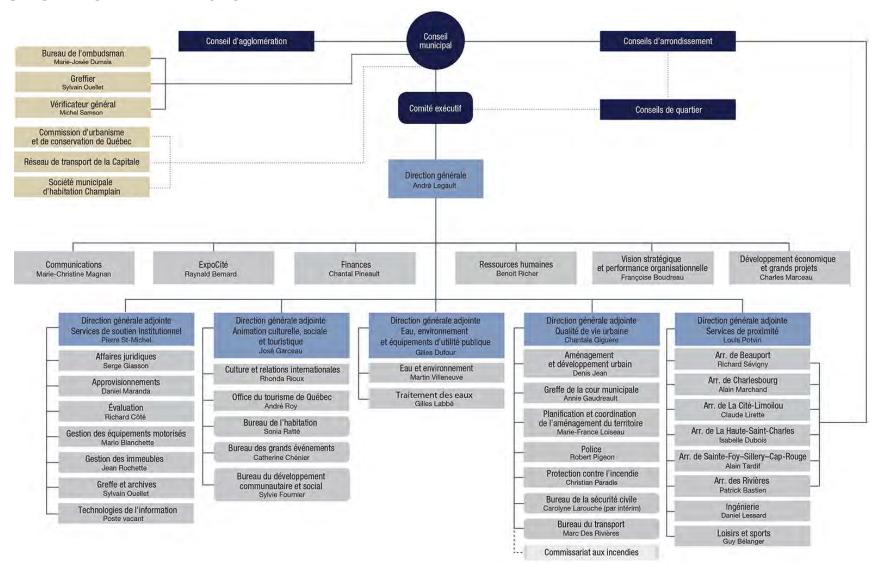
Joyau du patrimoine mondial, l'arrondissement historique du Vieux-Québec figure, depuis 1985, sur la liste de l'UNESCO. Lieu privilégié de création et d'innovation, la ville propose à ses résidants et à ses visiteurs son visage européen et son dynamisme nord-américain, qui se traduisent par une offre culturelle diversifiée, où la relève artistique est mise en valeur. Ville nordique, verte et active, elle se distingue également par les événements qui l'animent en toutes saisons, l'omniprésence de la nature et le large éventail d'équipements récréatifs mis à la disposition de la population.

Qu'il soit question de coût de la vie, de soins de santé, d'éducation, d'emploi, de sécurité ou de gastronomie, Québec est reconnue pour offrir une qualité de vie exceptionnelle à ses citoyens. Depuis les célébrations de son 400° anniversaire en 2008, la ville est en plein essor. Elle est prête à se construire un avenir sur mesure et prend désormais sa place aux côtés des plus prestigieuses capitales du monde.

Fière de sa différence, la ville se positionne aujourd'hui comme : Québec, *l'accent d'Amérique*. Signe distinctif de la langue française, l'accent donne du caractère à la voyelle, comme il vient ici affirmer notre identité collective. Par sa forme et par sa hauteur, l'accent rend hommage au cap Diamant, ce relief géographique à partir duquel tout a commencé. C'est à Québec qu'en premier on a placé un accent sur l'Amérique. Aujourd'hui, nous revendiquons le droit de porter cet accent pour le faire entendre et résonner dans le monde entier.

Parce que Québec est unique. Parce que nous en sommes fiers. Parce que nous sommes Québec, *l'accent d'Amérique*.

ORGANIGRAMME 2016



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Régis LABEAUME, maire

Arrondissement de Beauport

ERNOULD, Jérémie Robert-Giffard

LEMIEUX, Julie Chute-Montmorency -Seigneurial

TRUDEL, Marie-FranceSainte-Thérèse-de-Lisieux
Présidente d'arrondissement

Arrondissement de Charlesbourg

DUFRESNE, VincentSaint-Rodrigue
Président d'arrondissement

MORIN-DOYLE, Michelle Louis-XIV

VOYER, PatrickDes Monts

Arrondissement de La Cité-Limoilou

BUSSIÈRES, Yvon Montcalm - Saint-Sacrement

GILBERT, Chantal Saint-Roch - Saint-Sauveur

GUÉRETTE, Anne Cap-aux-Diamants

HAMELIN, Geneviève Maizerets - Lairet

VERREAULT, Suzanne Limoilou Présidente d'arrondissement

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

DION, RaymondLoretteville - Les Châtels
Président d'arrondissement

LÉGARÉ, Sylvain Val-Bélair

VERRET, Steeve Lac-Saint-Charles - Saint-Émile Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

CORRIVEAU, AnnePointe-de-Sainte-Foy

NORMAND, Rémy Du Plateau Président d'arrondissement

PROULX, Laurent Cap-Rouge - Laurentien

SHOIRY, Paul Saint-Louis - Sillery

Arrondissement des Rivières

JEAN, Natacha Vanier Présidente d'arrondissement

JULIEN, Jonatan Neufchâtel - Lebourgneuf

TANGUAY, Dominique Duberger - Les Saules

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

LABEAUME, Régis

Maire Président

LEMIEUX, Julie Vice-présidente

JULIEN, Jonatan Vice-président MORIN-DOYLE, Michelle

Membre

GILBERT, Chantal Membre

VERRET, SteeveMembre

NORMAND, Rémy Membre

JEAN, Natacha Membre

VOYER, Patrick Membre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2017

Au plan économique, Québec est l'une des régions les plus dynamiques au Canada. Elle est notamment la seule ville qui a connu 25 années consécutives de croissance économique. Québec présente également une des plus fortes créations d'emplois ainsi que le plus bas taux de chômage des principales villes canadiennes depuis plus de 10 ans.

Malgré ce portrait très positif, la région de Québec n'est évidemment pas à l'abri des aléas de l'économie. En 2015, le marché du travail a connu une solide performance avec la croissance de plus de 2% du nombre de personnes au travail, soit l'addition de 8 600 emplois. Par contre, la croissance économique, bien que positive, était en deçà des attentes. En 2016, on constate que ces résultats s'inversent : le nombre d'emplois n'augmentera que peu ou pas, mais la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) retrouve un rythme de près de 2%, dépassant les moyennes québécoise et canadienne.

Pour l'année 2017, on prévoit une croissance de l'économie et de l'emploi, soutenue par les secteurs des assurances, du manufacturier et du tourisme, ces derniers profitant notamment de la faiblesse relative du dollar canadien.

Dans le marché immobilier, la construction résidentielle ralentira afin de permettre au marché d'absorber l'offre accumulée dans différents segments dont la copropriété et, depuis peu, le logement locatif. La construction d'immeubles de bureaux semble également prendre une pause après plusieurs années de construction assez intensive. Par contre, la baisse d'activité dans ces secteurs est en partie compensée par un bon niveau d'activité dans la construction et la rénovation d'infrastructures.

Le dynamisme économique de Québec se maintiendra donc encore en 2017, malgré les fluctuations de l'économie mondiale et les imprévus qui affectent l'environnement d'affaires.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

De nombreuses sources d'incertitude continuent de miner l'économie mondiale que ce soit de hauts niveaux d'endettement public et privé ou les tendances protectionnismes telles qu'illustrées par l'élection de Donald Trump en tant que président des États-Unis et la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Conséquemment, la croissance globale de la planète n'atteint que 3 % en 2016, un creux depuis la crise économique et financière de 2008-2009. Bien qu'on s'attende à une croissance plus élevée en 2017, ces incertitudes persistent.

La performance économique diffère d'une région du monde à l'autre. De bonnes nouvelles proviennent de la Chine, en voie de devenir la première économie mondiale et qui a mis en place d'importantes mesures pour stimuler son économie, et de l'Inde, l'autre moteur de l'économie mondiale, qui poursuit sa croissance économique à un rythme dépassant maintenant celui de la Chine.

Par contre, les pays producteurs de pétrole souffrent toujours du bas prix du baril, que ce soit des économies en développement comme l'Arabie saoudite ou la Russie, tous deux parmi les principaux producteurs mondiaux, mais également des économies avancées, dont le Canada.

L'économie européenne, deuxième marché d'exportation du Canada après les États-Unis, poursuit sa lente reprise, et ne constituera donc pas une source de croissance notable pour l'économie canadienne en 2017. Les effets positifs attendus au pays dans la foulée de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne prendront un certain nombre d'années. Enfin, l'Amérique du Sud est au neutre, notamment le Brésil qui, s'étant lourdement endetté pour l'organisation de la Coupe du monde et des Olympiques, s'enfonce dans la récession.

Du côté des États-Unis, l'économie connaît une croissance stable depuis quelques années, caractérisée par la création de millions d'emplois, la reprise de la construction résidentielle, les dépenses soutenues des consommateurs et le renforcement de la devise américaine. Cependant, l'élection à la présidence de Donald Trump engendre beaucoup d'incertitude en raison de ses promesses électorales qui, si appliquées à la lettre, pourraient engendrer des déficits records, l'inflation à la hausse et des pertes d'emplois. L'attitude protectionniste du nouveau président américain est particulièrement inquiétante pour le Canada.

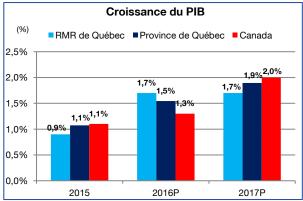
L'économie canadienne ne fait d'ailleurs pas très bonne figure. En raison des baisses de production, de l'emploi et de l'investissement dans le secteur pétrolier, l'activité en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve est au ralenti. Par contre, les économies plus diversifiées du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique créent de nombreux emplois. En somme, la croissance du PIB réel du Canada atteint à peine 1,3% en 2016 et pourrait atteindre 2% en 2017 en raison, notamment, des mesures de relance fédérales et d'une reprise du prix du pétrole.

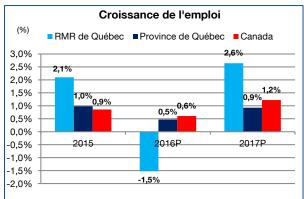
Enfin, soutenue principalement par la vigueur du marché du travail qui contribue à la progression robuste de la consommation des ménages, la croissance économique s'accélère au Québec. De 1,5% en 2016, elle atteindra 1,9% en 2017. L'intention du président élu aux États-Unis de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain pourrait retarder les projets d'investissement d'entreprises exportatrices, en attendant de savoir à quoi elles doivent s'en tenir.

PERSPECTIVES POUR LA RÉGION DE QUÉBEC

Croissance économique

Selon le Conference Board du Canada, la croissance du PIB de la région métropolitaine de Québec est passée de 0,9% en 2015 à 1,7% en 2016, dépassant ainsi les moyennes provinciale et nationale. Ce rythme de croissance devrait se maintenir en 2017 en raison de bonnes performances de plusieurs secteurs clés, dont le manufacturier et le tourisme qui, tous deux, continuent de profiter de la faiblesse relative du dollar canadien. Les secteurs de pointe comme les technologies de l'information et les sciences de la vie ainsi que celui des assurances contribueront également à la croissance économique. Enfin, les dépenses des consommateurs seront au rendez-vous et auront un impact positif dans le secteur des services personnels et le commerce de détail. Par contre, la gestion serrée de l'administration publique québécoise continue d'avoir un effet modérateur sur l'économie régionale de même que le secteur de la construction qui ralentira dans le segment résidentiel.





Source : Conference Board du Canada

Marché du travail

En 2015, le nombre d'emplois dans l'ensemble de la région métropolitaine de Québec a augmenté de 8 600 pour atteindre plus de 442 000. En 2016, le Conference Board du Canada prévoit une diminution de l'emploi dans la région métropolitaine de Québec de l'ordre de 1,5%, ce qui représente la perte de 6 800 emplois. Dans les faits, on constate pour l'instant une croissance de 800 emplois au cours des 11 premiers mois de 2016. Le résultat global pour l'année devrait donc tendre vers une stabilité de l'emploi total dans la région, sans pertes ni gains significatifs. De plus, on peut voir une différence entre les deux rives du Saint-Laurent, soit une diminution de l'emploi du côté sud, notamment dans les secteurs financier et manufacturier, et une création d'emplois à Québec et dans les autres municipalités au nord du fleuve.

En 2017, le marché du travail sera particulièrement actif dans les secteurs qui n'ont pas contribué à la création d'emplois en 2016, notamment la construction, la finance et les assurances ainsi que la santé et l'éducation. Le Conference Board prévoit ainsi la création de plus de 10 000 emplois en 2017, une hausse de plus de 2%. Le taux de chômage à Québec demeurera sous la barre des 5% et l'un des plus faibles des principales villes canadiennes, comme c'est le cas depuis plus de 10 ans.

Marché immobilier résidentiel

Les termes utilisés pour traduire l'évolution récente du marché immobilier de la région de Québec demeureront sensiblement les mêmes au cours des prochains trimestres. Ajustement, transition, adaptation, mutation, etc., caractérisent bien l'état des divers segments de marché, que ce soit la construction neuve, la revente ou la location de logements. L'offre excédentaire dans plusieurs segments force ainsi les intervenants à s'ajuster.

Dans son ensemble, la cadence de la construction de nouveaux logements devrait ralentir. D'une part, la relative stabilité de l'économie demeurera un facteur positif alors que d'autre part, le débalancement entre l'offre et la demande continuera d'affecter négativement le marché. Alors qu'en 2015, les entrepreneurs se tournaient vers le créneau des logements locatifs en réaction à l'offre excédentaire dans le créneau de la copropriété, cette situation d'offre excédentaire se transpose maintenant également au créneau locatif. L'ajustement nécessaire afin de tendre vers un meilleur équilibre entre la construction de nouvelles habitations et la demande réelle passera inévitablement par une baisse des mises en chantier en 2016 et en 2017.

Contrairement à la construction neuve, les perspectives du marché de la revente tendent plutôt vers une stagnation de l'activité. L'adéquation entre la stabilité économique, la faiblesse historique des taux hypothécaires et la croissance démographique continuent de favoriser ce marché. Toutefois, bien qu'il soit difficile d'en déterminer l'impact, le resserrement hypothécaire annoncé le 3 octobre 2016 par le gouvernement canadien, soit le 5° depuis 2010, aura un impact négatif sur ce marché au cours des prochains trimestres. En somme, le marché de la revente sera le seul à maintenir un rythme semblable aux dernières années.

La forte construction observée sur le marché locatif depuis quelques années alors que la demande est moins soutenue pousse le taux d'inoccupation à la hausse dans la région de Québec. Pour la première fois depuis le début des années 2000, le taux d'inoccupation a dépassé de façon significative le taux d'équilibre (3%) pour atteindre 4,2% en 2015. Bien que la cadence de construction de logement locatif ait légèrement ralenti en 2016, cela ne sera pas suffisant pour éviter des hausses du taux d'inoccupation en 2016 et 2017.

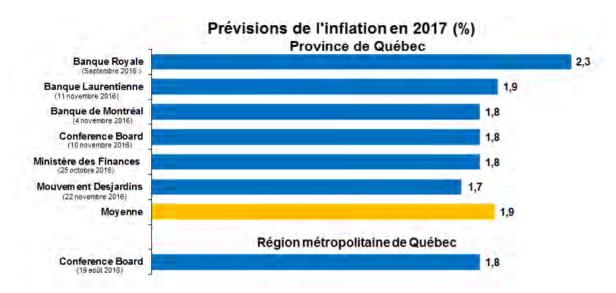
Projets majeurs

Le nombre et la valeur des projets majeurs d'investissement immobilier et d'infrastructure étaient sensiblement sous la moyenne en 2016 par rapport aux dernières années. C'est notamment en raison de ralentissements dans la construction d'immeuble de bureaux après plusieurs années de construction relativement intensive. En 2017, le ralentissement attendu dans le secteur résidentiel sera compensé par une activité accrue de construction et rénovation d'infrastructures et, dans une certaine mesure, de projets commerciaux et industriels.

La liste des projets majeurs d'investissement en cours et à venir à Québec compilée par Québec International totalise ainsi plus de dix milliards de dollars. Les plus importants projets en cours sont notamment à l'Aéroport international de Québec (277 M\$), au projet de complexe de recherche et de production de Médicago dans l'Espace d'innovation D'Estimauville (245 M\$), au nouveau et à l'ancien manège militaire (100 M\$), aux remparts du Vieux-Québec et à la Citadelle (300 M\$), aux Galeries de la Capitale (200 M\$) et à Place Sainte-Foy (110 M\$). Les mises en chantiers du Phare (600 M\$), la tour de 65 étages sur le boulevard Laurier, et le mégahôpital sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus (2 G\$) doivent débuter au cours de la deuxième moitié de l'année.

Inflation

Les prévisions des principales institutions financières québécoises et canadiennes concernant le **taux** d'inflation de la **province de Québec** en **2017** se concentrent dans une fourchette variant **entre 1,7** % à **2,3** %.



Le *Conference Board du Canada*, la seule institution à produire des prévisions au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR), estime que l'inflation sera de **1,8** % dans la **RMR de Québec** en **2017**.

Au moment de la préparation du budget de fonctionnement de la Ville, soit à l'automne 2016, la moyenne du taux d'inflation projetée se chiffrait à 1,8%, conséquemment l'inflation projetée utilisée pour l'élaboration du Budget 2017 de la Ville est de 1,8%.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE

À LONG TERME



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MISSION

La Ville de Québec est une organisation au service des citoyens et citoyennes. C'est avec un engagement basé sur l'excellence que l'ensemble des employés travaillent à la mission de la Ville :

« Fournir les meilleurs services possibles à l'ensemble de ses citoyens, individus, groupes ou personnes morales. »

Ainsi, dans une perspective de développement durable, la Ville de Québec assure le développement cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et maintient ses équipements et ses infrastructures en bon état.

VISION

La ville se distingue par son dynamisme et son économie florissante. Cependant, elle ne peut faire abstraction des changements qui s'opèrent autour d'elle. Si les défis sont grands, il n'en demeure pas moins que la satisfaction des citoyens est toujours au premier plan. Fidèle au concept des villes performantes, la Ville de Québec se positionne encore à l'avant-garde des villes modernes avec une approche novatrice et audacieuse devant les nouvelles réalités. Elle aspire à offrir les meilleurs services en cherchant à préserver un équilibre optimal et soutenable entre la capacité de payer de ses citoyens et leur satisfaction, par la synergie des engagements individuels autour des grands enjeux collectifs. Elle migre assurément vers une culture d'amélioration continue. À ce titre, basé sur cinq axes de performance, l'administration s'est dotée d'une vision claire pour 2020 :

- être une ville exemplaire en santé et sécurité au travail caractérisée par une culture où tous les employés sont engagés à viser zéro accident et sont mobilisés au travail;
- se démarquer par la qualité de l'offre de la Ville au sein d'un marché similaire par sa satisfaction citoyenne et sa fonction de moteur économique et social;
- être reconnue comme une organisation efficiente à livrer les services attendus en terme de délais, de qualité et de coûts;
- avoir atteint un équilibre financier optimal assurant la pérennité et le développement de la Ville;
- avoir développé une organisation marquée par la synergie des équipes à fournir des solutions bénéfiques pour des services de qualité.

Les grands changements opérés par la Ville ont inexorablement demandé, et demandent toujours, des efforts collectifs et individuels de la part des employés. L'organisation salue, encourage et valorise ces efforts auprès de ceux qui stimulent leur dépassement : les citoyens. Une culture axée sur la collaboration entre gestionnaires et employés est privilégiée afin d'assurer une cohérence des actions, où chacun comprend le bénéfice de son travail et son apport individuel dans les services livrés aux citoyens. Pour ce faire, la Ville entretient une relation basée sur la confiance qu'elle place en ses talents, en plus de s'inspirer de l'expertise et de la connaissance de son personnel dans la recherche de solutions.

VALEUR

La Ville est animée par des valeurs qui sont déterminantes pour la mise en oeuvre des orientations stratégiques. Ces valeurs sous-tendent les choix, les décisions et les actions des personnes qui y travaillent ou qui ont été élues pour la diriger. L'expression de ces valeurs vise à renforcer leur déploiement au sein de l'organisation et à les faire connaître à la population et aux partenaires de la ville.

Ainsi, la gouvernance de la Ville de Québec est guidée par des valeurs fondamentales telles que *«la responsabilité, le courage et le respect».* Ces valeurs fondamentales se traduisent notamment par :

- la Ville est au service et à l'écoute de ses citoyens;
- la Ville vise à fournir des services de la plus haute qualité au meilleur coût possible;
- le personnel municipal est la principale ressource de la Ville;
- les gestionnaires municipaux font preuve d'intégrité, de communication et d'ouverture d'esprit;
- les services centraux et les arrondissements travaillent en synergie pour livrer les services;
- la recherche de l'équité, la quête de l'excellence et la transparence marquent les décisions et les actions des membres du conseil municipal;
- la gestion est axée sur l'amélioration continue menant à des résultats.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques de la Ville s'articulent autour de grands thèmes :

- son patrimoine. La Ville de Québec s'est dotée d'un énoncé de positionnement : l'accent d'Amérique. Ce dernier exprime ce qui fait notre singularité, historique et contemporaine, et vise à projeter une image attrayante de la ville. Ville festive, ville branchée, ville du patrimoine mondial, ville nordique, ville active, Québec évoque sa différence sous de multiples facettes;
- son attrait. La Ville doit se distinguer afin d'assurer la prospérité de sa communauté, entre autres, en poursuivant les efforts et les actions entreprises dans le but d'attirer des talents et des investisseurs pour soutenir le développement démographique, économique et touristique de la ville:
- son dynamisme. La Ville doit se démarquer par sa croissance soutenue afin de favoriser sa compétitivité et sa productivité. Pour y arriver, elle doit promouvoir ses atouts auprès des travailleurs d'ici et d'ailleurs et mettre en valeur une offre touristique accrue, diversifiée et distinctive;
- sa performance. La Ville doit investir dans la recherche de pratiques d'affaires innovantes afin de servir les citoyens le plus efficacement possible et aussi dans le but de se positionner comme référence parmi les meilleures organisations publiques.

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

L'exercice de planification stratégique constitue un processus continu. En ce sens, la Ville a produit, depuis sa fusion en 2002, quatre générations de plans d'affaires.

Les derniers plans d'affaires couvrant la période 2012-2015 ont été inspirés des orientations stratégiques de la direction générale et basés sur les trois thèmes : ville attrayante, performante et dynamique.

Depuis 2016, découlant de la vision 2020, les gestionnaires des services et des arrondissements effectuent des exercices d'alignement stratégique désignant leur contribution à l'atteinte des objectifs définis par la direction générale, et ce, plus particulièrement sous l'angle de la performance de notre organisation.

Les objectifs 2017 ont été émis par la direction générale, d'où découlent des actions prioritaires soutenues par des indicateurs permettant leur réalisation. Le tout se cascade au sein de chaque niveau de gestion de notre organisation qui doit définir sa contribution à l'atteinte des objectifs du niveau supérieur. Selon cette approche, chaque décideur, chaque gestionnaire, chaque employé, chaque partenaire pourra être appelé à contribuer à la réalisation des objectifs 2017.

MESURES DE RENDEMENT

La culture d'amélioration continue basée sur le « Lean Management », qui se déploie depuis quelques années, engendre la mise en place et le suivi d'indicateurs de gestion classés sous cinq axes de performance, lesquels sont : la santé et la sécurité, la qualité, la productivité, le coût et les employés-partenaires.

Axes de performance



- Définit le mieux-être physique et psychologique des employés de la Ville.
- Q Définit l'excellence des services offerts aux citoyens tant par la Ville que par ses partenaires, et ce, tout au long du processus de transformation.
- P Définit la performance et le rendement des opérations par l'efficacité et l'efficience des processus.
- C Définit la gestion optimale des ressources financières et de la rentabilité organisationnelle.
- P Définit le développement du capital humain, la mobilisation, la mobilité de la maind'œuvre et la pérennisation de l'expertise des employés.

Souhaitant rendre les orientations stratégiques claires pour l'organisation, le comité de gestion de la direction générale énonce annuellement, dans un processus basé sur l'analyse de données, sa vision, ses objectifs, ses actions prioritaires et ses indicateurs de suivi. Elle s'assure aussi d'un suivi rigoureux durant l'année entière pour l'atteinte des objectifs visés.

Orientations 2017

En 2017, la Ville poursuivra l'atteinte des objectifs suivants :

Axe Santé-sécurité

Vision 2020

Être une ville exemplaire en santé et sécurité au travail caractérisée par une culture où tous les employés sont engagés à viser zéro accident et sont mobilisés au travail

Objectifs 2017

- Réduire de 12% le taux d'absentéisme de 2015
- Réduire de 14% le taux de fréquence des accidents de 2015
- Réduire de 14% le taux de gravité des accidents de 2015

Axe Qualité (volet sécurité urbaine)

Vision 2020

Se démarquer par la qualité de l'offre de la Ville au sein d'un marché similaire par sa satisfaction citoyenne et sa fonction de moteur économique et social

Objectifs 2017

Adopter l'approche en matière de sécurité urbaine

Axe Qualité

Vision 2020

Se démarquer par la qualité de l'offre de la Ville au sein d'un marché similaire par sa satisfaction citoyenne et sa fonction de moteur économique et social

Objectifs 2017

- Améliorer la qualité du suivi aux citoyens
- Améliorer les processus interservices en termes de délai et bon du premier coup

Axe Productivité

Vision 2020

Être reconnue comme une organisation efficiente à livrer les services attendus en termes de délais, de qualité et de coûts

Objectifs 2017

- Faire migrer des processus vers une gestion transversale, intégrée et optimale définissant nos chaînes de valeur
- Optimiser la gouvernance administrative des arrondissements
- Consolider la démarche d'amélioration continue dans l'organisation (par l'apprentissage et la réalisation de projets significatifs)

Axe Coûts

Vision 2020

Avoir atteint un équilibre financier optimal assurant la pérennité et le développement de la Ville

Objectifs 2017

- Réaliser l'équilibre budgétaire 2017-2018 (fonctionnement et investissements)
 - Par le respect du budget 2017
 - Par l'obtention du budget équilibré pour 2018

Axe Employés - Partenaires

Vision 2020

Avoir développé une organisation marquée par la synergie des équipes à fournir des solutions bénéfiques pour des services de qualité

Objectifs 2017

- Accroître la compréhension du virage culturel et la nécessité de la démarche d'amélioration continue
- Positionner et poursuivre le développement des gestionnaires et la formation des acteurs de changement selon les besoins réels de notre organisation
- Atteindre un taux de mobilisation de 75%

PLANIFICATION FINANCIÈRE

La Ville de Québec fait face à des défis financiers. Afin d'honorer ses choix stratégiques et de respecter son cadre financier, la Ville a élaboré le budget 2017 avec prudence. Par ailleurs, la Ville effectue chaque année un exercice de planification budgétaire à plus long terme, soit sur une période de trois ans. Cet exercice permet de réfléchir dès maintenant aux préoccupations futures et ainsi de les intégrer aux prévisions budgétaires. Afin de relever les prochains défis, l'ensemble des gestionnaires de la Ville prend part à la planification budgétaire, et ce, dès janvier. Au terme de ce processus, il en ressort un budget bonifié par l'implication de tous les gestionnaires.

À ce sujet, les finances de la Ville sont sujettes à certaines pressions provenant, entre autres, des besoins en infrastructures, des déficits actuariels liés aux régimes de retraite (remboursement du « couloir » 10) et du niveau d'endettement existant.

Aussi, d'éventuelles menaces telles que l'augmentation des taux d'intérêt et du prix des ressources naturelles, la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions), de même que les restrictions budgétaires du gouvernement provincial pourraient avoir des répercussions importantes pour la Ville.

Au terme du processus de planification budgétaire à moyen terme, soit jusqu'en 2019, la Ville prévoit une augmentation de son budget d'environ 1,0% en 2018, suivant le gel des taxes résidentielles annoncé en 2016, et 2,0% en 2019.

Tableau 5 – Perspectives budgétaires à moyen terme (en millions de dollars)

	Budget	Projections		
	2016	2017	2018	2019
PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	1 403,6	1 419,4	1 433,6	1 462,3
Service de la dette nette	241,4	243,4	243,0	240,8
Dette nette	1 628,9	1 593,1	1 565,8	1 533,2

Ville de Québec 49

_

¹⁰ Mesure d'allégement fiscal, mise en place par le MAMOT à la suite de la crise financière de 2008, permettant de différer une partie de la taxation. Le remboursement du « couloir » doit être effectué au plus tard en 2022.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES À LA BASE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017-2019 (JANVIER 2016)

À la suite de l'étude des tendances passées et de l'évaluation des projections d'avenir, les perspectives budgétaires ont été établies sur les bases d'indexation des revenus et dépenses comprises dans le tableau suivant. Ces hypothèses sont révisées annuellement et posées en début de processus budgétaire (janvier 2016), mais ne reflètent pas nécessairement les hypothèses finales retenues pour le budget 2017 proposé.

Tableau 6 - Principales hypothèses d'indexation des revenus et des dépenses

Variations annuelles prévues	2017	2018	2019	Budget 2017 proposé
Ajouts au rôle	14,0 [VI\$/an	13,5 M\$	14,7 M\$
Taxes résidentielles (gel de taxes en 2017 et 2018 et ↑ à l'inflation prévue en 2019)	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%
Taxes non résidentielles (↑ à l'inflation prévue)	2,0%/an		1,8%	
Transport en commun	2,0%/an		1,8%	
Taux d'intérêt sur le financement à long terme	3,50% à 3,75%	4,0%	4,0%	3,25% à 3,5%
Réserve fin. pour le paiement accéléré de la dette	7,4 M\$/an		7,4 M\$	
Paiement comptant des immobilisations	15,0 M\$/an		15,0 M\$	
Rémunération	1,2%/an (↑ d'échelon pour tous) + ↑ salariale selon conventions collectives			1,9%
Biens et services		2,0%/an		1,2%

Facteurs globaux à court terme pouvant affecter les décisions

Bien que les hypothèses sous-jacentes aux prévisions budgétaires soient soigneusement étudiées, il n'en demeure pas moins que certains événements, hors du contrôle de la Ville, peuvent modifier les données, entre autres :

- l'augmentation des taux d'intérêt supérieurs à ce qui est prévu actuellement;
- l'augmentation du prix des ressources naturelles;
- la baisse de l'ajout au rôle d'évaluation (nouvelles constructions).

STRUCTURE FINANCIÈRE, POLITIQUES ET PROCESSUS



NORMES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La Ville de Québec présente son budget de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). L'information financière présentée est non consolidée.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Les données financières de ce budget sont non consolidées, c'est-à-dire qu'il s'agit du budget de l'administration municipale uniquement (mises à part les données du PTI qui comprennent celles du RTC).

Seuls les états financiers sont consolidés. À cet effet, ils regroupent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. Ces organismes sont : le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Aussi une participation à la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), organisme contrôlé constituant une entreprise municipale, est comptabilisée comme actif aux états financiers consolidés.

FONDS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Ville consigne et surveille ses obligations financières par le biais des fonds de fonctionnement et d'investissement.

Fonds de fonctionnement (budget de fonctionnement)

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. Une des principales sources de financement de ce fonds provient des taxes municipales.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Ces dépenses comprennent généralement la rémunération, les avantages sociaux, les services professionnels et techniques, la formation, la location et la réparation d'immeubles, de machinerie, de véhicules et d'équipements, les dépenses en énergie et fournitures diverses, des contributions et subventions afférentes à différents programmes, les télécommunications, les dépenses courantes relatives au financement des immobilisations.

Les surplus sont d'abord transférés dans les excédents de fonctionnement non affectés. Le conseil municipal décide ensuite de l'affectation de ces excédents. Le cas échéant, un déficit pourrait être couvert à l'aide de ces excédents.

Fonds d'investissement (programme triennal d'immobilisations)

Le fonds d'investissement permet de financer les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Ces dépenses ont un effet profitable pendant plus d'un an et mènent à l'acquisition, à l'agrandissement ou à l'amélioration de la durée de vie utile normale d'une immobilisation. De nombreux projets d'immobilisations s'étendent sur plusieurs années.

Tous les projets, de même que leur mode de financement, figurent au programme triennal d'immobilisations adopté annuellement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. La portion courante du financement de ces immobilisations figure dans les dépenses de financement du fonds de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds d'investissement comprend également les prêts aux organismes, les placements à long terme et les propriétés destinées à la revente.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

La Ville ne prépare pas de budget pour ces fonds. Ils sont plutôt gérés en fonction de lois établies ou de règles municipales.

Par simple résolution, le conseil municipal et le conseil d'agglomération peuvent décréter des excédents de fonctionnement affectés à même les excédents non affectés, en précisant les fins de la création de ces excédents affectés.

Les réserves financières sont constituées dans le but déterminé de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Une réserve est créée par règlement du conseil. Ce dernier doit prévoir la raison pour laquelle la réserve est créée, le montant projeté, le mode de financement, la durée de son existence et l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses, s'il y a lieu, à la fin de l'existence de la réserve. L'ensemble des réserves financières projetées ne peut excéder un montant supérieur au plus élevé parmi les éléments suivants :

- 30% des autres crédits budgétaires de l'exercice financier au cours duquel est adopté un règlement pour créer une telle réserve financière, déduction faite, s'il y a lieu, du montant du fonds de roulement;
- 15% du coût total non amorti des immobilisations.

Dans le cas où une réserve est créée afin de répondre à une exigence du gouvernement, le montant d'une telle réserve n'entre pas dans le calcul du montant maximal prévu.

Les fonds réservés sont des fonds dont l'existence ou l'utilisation des deniers est dûment prévue dans des dispositions législatives. Ces fonds diffèrent des réserves puisque les actifs sont séparés et l'utilisation du fonds est restreinte à l'affectation initialement prévue.

Tableau 7 – Excédents de fonctionnement affectés et non affectés, réserves financières et fonds réservés (en millions de dollars)

(en millions de dollars)	Dotation annuelle prévue 2017	Réel cumulatif 31-12-2015
Excédents de fonctionnement affectés		
Anciennes villes	0,0	1,0
Nouvelle Ville (opérations de déneigement, autoassurance, prévoyance, etc.)	0,0	<u>63,4</u>
Total excédents de fonctionnement affectés		64,4
Réserves financières		
Déficit actuariel ex-Québec	12,6	118,7
Appui au développement économique	7,0	20,1
ACCORD Capitale Nationale	0,0	8,2
Élections*	1,1	2,0
Réserve environnementale	0,0	0,0
Réserve infrastructures	0,0	0,2
Entreprenariat	0,0	0,6
Paiement accéléré de la dette	44,4	0,9
Grands événements	0,0	<u>3,3</u>
Total réserves financières		154,0
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	0,0	3,8
Financement des activités de fonctionnement	0,0	7,8
Fonds local d'investissement	0,0	4,1
Fonds local de solidarité	0,0	0,3
Fonds stationnement	0,0	1,0
Fonds de logement social	0,0	0,7
Total fonds réservés		17,7
Total excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés		236,1
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés	N/D	34,3

^{*} Réserve pour l'organisation et la tenue d'une élection municipale partielle ou générale ainsi que d'un référendum visé à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Une élection municipale générale doit être tenue tous les quatre ans. Le coût de cette élection est estimé à 4,3 M\$. Dans le but de stabiliser la taxation, une réserve financière a été créée. Elle est dotée annuellement de sommes provenant des revenus généraux. La création de cette réserve permet de répartir la dépense sur plusieurs exercices financiers et d'éviter ainsi des soubresauts dans la taxation. Avec cette réserve, la Ville aura en main, pour l'élection 2017, les sommes suffisantes à son financement.

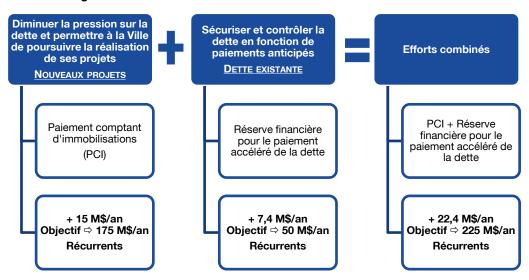
CADRE FINANCIER ET POLITIQUES FINANCIÈRES

Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte le cadre et les indicateurs financiers, entre autres par l'application de politiques financières rigoureuses touchant la gestion de la dette, l'investissement, la gestion des excédents de fonctionnement, la fermeture des règlements d'emprunt, la capitalisation des dépenses en immobilisations, le placement de l'encaisse et le financement des régimes de retraite. Ceci, dans le but de :

- faire face aux défis financiers croissants notamment par le biais d'une planification budgétaire (fonctionnement et immobilisations) à long terme tout en visant le respect des budgets alloués et en créant des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues;
- diminuer la pression sur la dette, entre autres par le paiement comptant d'immobilisations et la fermeture appropriée de règlements d'emprunt afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets);
- sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (dette existante) et éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus;
- encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville;
- assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population;
- s'assurer d'une comptabilisation adéquate et intégrale des immobilisations;
- protéger et faire fructifier les liquidités de la Ville;
- financer adéquatement les régimes de retraite tout en respectant l'équité intergénérationnelle.

Les politiques financières sont donc à la base du cadre financier de la Ville. Afin de respecter le plan de gestion de la dette qui en découle, des stratégies ont été mises en place afin de diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets (nouveaux projets) et de sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (dette existante).

Figure 1 - Plan de gestion de la dette



Les politiques financières affectant la réalisation du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations sont résumées ci-après.

Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds)

Cette politique vise à créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. Le conseil municipal et le conseil d'agglomération, par simple résolution, peuvent décréter des « surplus affectés » à même les surplus non affectés, en précisant les fins de la création de ces surplus affectés. Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau suivant :

Tableau 8 - Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS	NIVEAUX REQUIS	RÈGLES D'UTILISATION	CIBLES
Opérations de déneigement	50% du budget de fonctionnement dédié aux opérations de déneigement jusqu'à 20,0 M\$.	Lorsque les coûts réels dépassent les budgets alloués et lorsqu'il est impossible de combler l'excédent de dépenses par toute autre source de financement.	20,0 M\$
Autoassurance	Ces données sont réévaluées périodiquement par les consultants.	Lorsque la Ville doit acquitter des réclamations pour lesquelles elle est identifiée comme responsable.	8,7 M\$
Prévoyance	2% du budget annuel de fonctionnement jusqu'à 20 M\$.	Lorsqu'il s'agit d'un événement ou d'une dépense non récurrent sur lequel la Ville n'a pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.	20,0 M\$

Politique d'investissement

Cette politique vise à assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population. La Ville doit adopter un programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes. Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau cidessous :

Tableau 9 - Politique d'investissement

PRATIQUES		ACTIONS	
Dresser un inventaire de tous les actifs de la Ville et le mettre à jour annuellement	Mettre à jour, annuellement, le niveau de vétusté des actifs.	Établir des paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier et de justifier les interventions et les investissements requis.	Ordonner et classifier les projets d'investissement.
Établir un plan de développement à long terme	Définir les grandes orientations de la Ville en matière d'investissement.	Établir les enveloppes financières des investissements pour les différents secteurs d'activités.	Coordonner et arrimer l'introduction de grands projets d'investissement à la faveur de l'achèvement et de l'échéance d'autres grands dossiers.
Mettre en corrélation les investissements et les aspects économiques	Évaluer les coûts capitalisables et mesurer les coûts opérationnels des projets retenus.	Moduler et adapter le rythme des investissements en fonction des cycles économiques.	Concilier les ressources financières requises aux investissements avec les objectifs de la Politique de gestion de la dette.

Politique de gestion de la dette

Cette politique vise à encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville.

La Loi sur les cités et villes et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux édictent certaines règles et obligations en matière de financement à long terme auxquelles la Ville doit se soumettre.

Les pratiques de gestion entourant cette politique sont identifiées dans le tableau suivant :

Tableau 10 - Politique de gestion de la dette

Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement	Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt	Gérer la dette avec prudence	Fixer des règles opérationnelles
Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques.	Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI.	Établir le cadre financier à long terme.	Respecter les termes de financement des investissements.
Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne devrait pas dépasser 20%.	Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant des immobilisations (PCI) » à 175 M\$ (+ 15 M\$/an).	Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers.	Procéder régulièrement aux financements à long terme.
Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5%.	Mettre en place une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (+ 7,4 M\$/an jusqu'à 50 M\$ annuellement)	Respecter le PTI adopté.	Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements à une même année.
Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées ne devrait pas excéder 100%.		Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs.	Contrer les risques des marchés financiers pour les emprunts remboursables en devises étrangères ou à taux d'intérêt variables.
		Respecter les balises concernant les limites de l'endettement.	Maintenir à jour la notation de crédit de la Ville.
		Être à l'aise avec le poids de la dette.	Opérer et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette. Réviser annuellement la réglementation.

Les politiques financières fixent donc certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Les principales balises sont résumées au tableau suivant.

Tableau 11 - Cadre financier

Balises	Définitions	Objectifs	Cibles
Réserves de fonds (surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservés à des fins particulières.	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.	Déneigement : 20,0 M\$ Autoassurance : 8,7 M\$ Prévoyance : 20,0 M\$
<u>Dette nette</u> Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.	≤ 3,5%
Service de la dette nette Dépenses de fonctionnement	Capital et intérêts à la charge de la Ville versés annuellement par rapport aux dépenses de fonctionnement.	Limiter les emprunts à des niveaux acceptables.	≤ 20%
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations à même le budget annuel de fonctionnement.	Diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville d'accélérer la réalisation de ses projets.	+ 15 M\$/an ⇒ 175 M\$/an récurrents
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.	Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés.	+ 7,4 M\$/an
Dette nette consolidée Recettes totales consolidées	Solde de la dette nette de la Ville et de celle des organismes compris dans son périmètre comptable par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable.	Limiter l'endettement.	≤ 100%

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire est destiné à assurer l'exercice d'un contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la planification en matière de budget. La préparation du budget annuel, soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, permet le contrôle démocratique des dépenses.

À la suite de son adoption, le budget peut être modifié par l'administration municipale par le biais de virements de fonds ou de crédits déjà votés. Par ailleurs, le conseil municipal peut modifier le budget global de la Ville, après son adoption, pour tenir compte de revenus supplémentaires (dons ou subventions) dont le versement est assuré. Il peut aussi préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit. Une résolution par laquelle le conseil modifie le budget doit être transmise au MAMOT selon les règles prescrites à cet effet. Également, le conseil doit adopter, avec un budget supplémentaire, un règlement imposant une taxe spéciale.

Le budget comprend les revenus et les dépenses prévues pour l'année à venir. En tant qu'outil de planification, le budget permet à la Ville d'analyser les conséquences de ses programmes, de ses politiques et de ses plans d'action en termes de revenus et de dépenses ainsi que les liens existant entre eux.

Figure 2 - Planification budgétaire stratégique

Alignement stratégique de la direction générale de la Ville de Québec

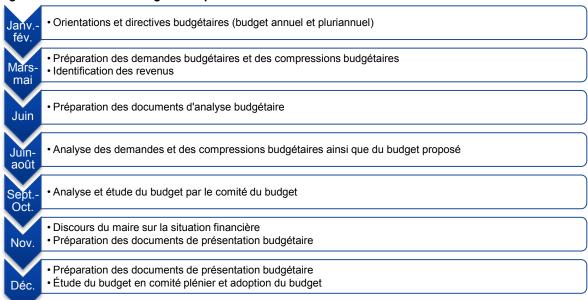
Alignements Programmes, politiques et plans d'action

Budget annuel d'action

Planification budgétaire opérationnelle

De manière séquentielle, le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Figure 3 - Planification budgétaire opérationnelle



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017



BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales.

Le budget 2017 totalise 1 419,4 M\$, en hausse de 15,8 M\$ (1,1%) par rapport au budget précédent. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

ANALYSE DES REVENUS

Les revenus de 2017 s'élèvent à 1 419,4 M\$, en hausse de 15,8 M\$, soit 1,1%, par rapport au budget 2016.

Tableau 12 – Prévisions des revenus 2017 (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Bud	get
	2014*	2015	2016	2016	2017
REVENUS					
Taxes	937,9	967,0	1 005,3	1 006,9	1 024,8
Compensations tenant lieu de taxes	108,3	100,5	103,9	105,9	104,2
Quotes-parts	36,7	40,4	40,2	40,2	40,0
Transferts	96,3	89,0	100,7	95,0	97,2
Services rendus	62,9	60,6	60,5	64,9	61,1
Imposition de droits	42,2	35,0	36,5	41,0	36,8
Amendes et pénalités	20,8	20,4	20,5	21,0	21,4
Intérêts	10,6	10,8	11,0	8,5	10,4
Autres revenus	21,3	23,6	17,0	16,7	11,3
Affectations	<u>14,3</u>	<u>11,3</u>	<u>4,8</u>	<u>3,5</u>	12,2
Total des revenus	1 351,3	1 358,6	1 400,4	1 403,6	1 419,4

^{*} La baisse des revenus de compensations tenant lieu de taxes entre 2014 et 2015 découle des mesures du pacte fiscal transitoire.

Les principales variations ayant trait aux revenus sont les suivantes :

1	14,7 M\$	Revenus de taxation découlant des ajouts prévus au rôle d'évaluation
↑	8,7 M\$	Taxes non résidentielles, soit une hausse selon l'inflation prévue pour 2017 à 1,8% des revenus de taxes propres à cette catégorie d'immeubles
1	8,0 M\$	Affectation des surplus disponibles
Ψ	-6,0 M \$	Revenus provenant de ventes d'actifs détenus par la Ville
Ψ	-3,9 M \$	Ajustement des taxes foncières générales résidentielles
Ψ	-3,6 M\$	Revenus d'ExpoCité
Ψ	-2,3 M\$	Revenus provenant des carrières et sablières
1	2,2 M\$	Revenus de l'Office du tourisme de Québec provenant de la taxe sur l'hébergement
1	2,0 M\$	Revenus d'intérêts sur les placements
Ψ	-2,0 M\$	Revenus provenant des droits sur mutations immobilières
Ψ	-1,8 M \$	Compensations du gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation
Ψ	-1,8 M \$	Revenus provenant de l'entente relative au Fonds de développement des territoires
↑	1,4 M\$	Contribution au service de la dette, notamment celle du gouvernement du Québec

L'analyse détaillée des revenus est présentée dans les points suivants.

TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Québec. Elles sont majoritairement composées des taxes foncières générales, calculées en fonction de l'évaluation des propriétés, et des modes de tarification choisis. À cet égard, la Ville de Québec a mis en place des modes de tarification spécifiques pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout, l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que pour la collecte et la disposition des matières résiduelles.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus de taxes.

Tableau 13 – Taxes (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Taxes foncières générales	773,2	800,2	833,8	833,8	850,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	97,6	99,0	102,1	104,1	103,9
Gestion des matières résiduelles	62,7	63,6	65,1	65,1	66,1
Contributions au service de la dette	1,2	1,0	0,8	0,8	0,8
Centres d'urgence 911	2,8	2,8	3,0	2,6	3,2
Autres	<u>0,4</u>	<u>0,4</u>	<u>0,5</u>	<u>0,5</u>	0,4
Total taxes	937,9	967,0	1 005,3	1 006,9	1 024,8

Taxes résidentielles

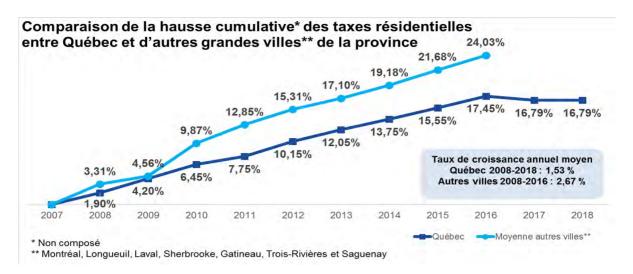
En janvier 2016, la Ville a annoncé un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015.

Tableau 14 – Comparaison entre les hausses de taxes résidentielles et l'indice des prix à la consommation (IPC)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
↑ annuelle moyenne de la facture de taxes (immeubles résidentiels)	1,9%	2,3%	2,3%	1,3%	2,4%	1,9%	1,7%	1,8%	1,9%	0,0%
↑ annuelle de l'IPC pour la Ville de Québec * Statistiques Canada, moyenne annuelle	2,1%	0,7%	1,4%	3,0%	2,2%	0,9%	1,3%	1,0%	0,7% (moy. 10 mois)	1,8% (projeté)

De 2008 à 2016, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 17,45%. Pour la même période (2008-2016), la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises¹¹ (excluant Québec) est de 24,03%, soit 37,71% supérieure à celle de la Ville.

¹¹ Montréal, Longueuil, Laval, Sherbrooke, Gatineau, Trois-Rivières et Saguenay.



Taxes non résidentielles

Afin de réduire l'impact d'un fardeau fiscal plus important sur le développement et la compétitivité économique de Québec, la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels est limitée à l'inflation projetée, estimée à 1,8%¹² en 2017, basé sur le panier habituel de prévisions.

En 2016, la Ville a fait le choix de se prévaloir d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale pour fixer trois taux de taxation distincts pour les immeubles non résidentiels. Selon cette même loi, une telle mesure ne peut être utilisée que pour les deux premières années d'un rôle d'évaluation (rôle 2016-2017-2018). En 2017, l'impact de ces changements est réduit de moitié. En 2018, en vertu des dispositions de cette loi, des taux uniformes de taxation seront imposés dans tous les secteurs.

Compensations tenant lieu de taxes

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le tableau suivant présente les principales sources de revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes.

Tableau 15 – Compensations tenant lieu de taxes (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015 *	2016	2016	2017
Gouvernement du Québec et ses entreprises	34,0	33,0	34,2	34,2	33,3
Réseaux de la santé et de l'éducation *	55,0	47,0	48,3	50,3	49,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	16,2	17,4	18,0	18,0	18,2
Autres	<u>3,1</u>	<u>3,1</u>	<u>3,4</u>	<u>3,4</u>	<u>3,5</u>
Total compensations tenant lieu de taxes	108,3	100,5	103,9	105,9	104,2

^{*} La baisse des revenus entre 2014 et 2015 découle des mesures du pacte fiscal transitoire.

Ville de Québec 65

_

Source : villes concernées, compilation Ville de Québec.

¹² Au moment de la préparation du budget de fonctionnement de la Ville, la moyenne du taux d'inflation projetée se chiffrait à 1,8%, conséquemment l'inflation projetée utilisée pour l'élaboration du Budget 2017 de la Ville est de 1,8%.

Variations budgétaires des taxes et compensations tenant lieu de taxes

Les revenus de taxes de 2017 atteignent 1 024,8 M\$, soit 1,8% de plus qu'au budget 2016. Les revenus 2017 provenant des compensations tenant lieu de taxes se chiffrent à 104,2 M\$, soit une baisse de -1,6% par rapport au budget 2016. Ces écarts budgétaires s'expliquent principalement par les variations suivantes :

Variations	Justifications
(an M¢)	Justilications

↑ 14,7 Ajouts au rôle

De nouveaux revenus de taxation seront générés par les modifications enregistrées au rôle d'évaluation en cours d'année. Ces variations découlent notamment des nouvelles constructions et des transformations aux immeubles existants. Une analyse des permis émis et non encore évalués nous permet d'estimer ce montant.

↑ 8,7 Taxes non résidentielles

En 2017, les taux de taxation imposés aux propriétaires des immeubles non résidentiels sont majorés selon l'inflation projetée à 1,8%, incluant la variation des tarifications pour les matières résiduelles et les services d'aqueduc et d'égout.

√ -3,9 Ajustement des taxes foncières générales résidentielles

Les taux de taxes foncières générales ont été diminués afin d'assurer au minimum un gel des taxes dans tous les secteurs.

√ -1.8 Réseaux de la santé et de l'éducation

Les revenus provenant du gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation sont diminués en raison de la révision à la baisse du taux global de taxation.

√ -1,4 Gestion de l'eau potable et des eaux usées

Revenus découlant de la consommation de l'eau principalement déterminée à l'aide d'un compteur. Les estimations de 2016, pour tous les compteurs installés dans les immeubles non résidentiels, ont été supérieures aux réalisations.

QUOTES-PARTS

Les revenus de quotes-parts représentent la contribution des deux municipalités reconstituées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures aux dépenses de l'agglomération.

Tableau 16 – Quotes-parts (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
L'Ancienne-Lorette	14,5	15,7	15,4	15,4	15,2
Saint-Augustin-de-Desmaures	<u>22,2</u>	<u>24,7</u>	<u>24,8</u>	24,8	24,8
Total des quotes-parts	36,7	40,4	40,2	40,2	40,0

Les revenus des quotes-parts de 2017 atteignent 40,0 M\$. Il s'agit d'un écart de -0,2 M\$ (-0,5%) à la baisse en regard du budget 2016. Cet écart provient de la diminution de la quote-part de L'Ancienne-Lorette.

Les dépenses d'agglomération représentent 749,9 M\$ sur le budget de 1 419,4 M\$, soit 52,8%.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues d'un gouvernement pour lesquelles ce dernier ne reçoit aucun bien ou service en contrepartie, ou ne prévoit pas être remboursé ultérieurement.

Tableau 17 – Transferts (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015 *	2016	2016	2017
Contribution au service de la dette	37,4	36,9	42,8	41,4	42,8
Subvention à titre de capitale nationale	21,2	16,2	21,2	16,2	16,2
Droits sur les divertissements *	9,7	4,8	4,8	4,9	5,0
Gestion des matières résiduelles	12,4	13,4	13,3	13,4	13,6
Stratégie pour le développement économique	0,1	7,0	7,0	7,0	7,0
Office du tourisme de Québec	10,9	10,3	9,8	9,8	12,0
Autres	<u>4,6</u>	<u>0,4</u>	<u>1,8</u>	<u>2,3</u>	<u>0,6</u>
Total des transferts	96,3	89,0	100,7	95,0	97,2

^{*} La baisse des revenus entre 2014 et 2015 découle des mesures du pacte finscal transitoire.

Les revenus de transferts atteignent 97,2 M\$ en 2017, ce qui représente une variation à la hausse de 2,2 M\$ (2,3%) par rapport au budget 2016. Cet écart s'explique notamment par :

	ntions M\$)	Justifications
↑	2,2	Office du tourisme de Québec Augmentation du taux de la taxe sur l'hébergement qui passe de 3,0% à 3,5%.
V	-1,7	Fonds de développement des territoires Reclassement des revenus provenant de l'entente relative au Fonds du développement des territoires (FDT) sous « éléments extrabudgétaires ».
↑	1,4	Transferts provenant du gouvernement du Québec Contribution du gouvernement du Québec au service de la dette. L'augmentation provient principalement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

SERVICES RENDUS

On retrouve dans cette catégorie les revenus engendrés par des services que la Ville rend à d'autres organismes municipaux (ex. : élimination des déchets, traitement des eaux usées, sécurité publique), aux citoyens (ex. : loisirs, culture, compteurs de stationnement) ou aux propriétaires d'entreprises (ex. : vente de vapeur de l'incinérateur).

Tableau 18 - Services rendus

(en millions de dollars)

	Réel		l Projeté		lget
	2014	2015	2016	2016	2017
Autres organismes municipaux	6,0	5,1	4,2	4,2	4,2
Office du tourisme	2,7	3,3	3,0	3,0	2,8
Stationnements	10,1	11,2	12,0	12,0	12,2
Vente de vapeur de l'incinérateur	3,4	3,1	3,4	3,6	3,6
ExpoCité*	15,1	12,9	5,9	9,4	5,8
Gestion du Centre Vidéotron*	0,0	2,0	4,6	3,9	4,5
Loisirs et culture	7,3	6,9	6,6	6,9	6,6
Loyers	2,3	2,3	2,0	1,7	1,7
Centre de tri	0,0	0,0	4,6	4,6	5,2
Autres **	<u>16,0</u>	<u>13,8</u>	<u>14,2</u>	<u>15,6</u>	<u>14,5</u>
Total des services rendus	62,9	60,6	60,5	64,9	61,1

^{*} Reclassement du budget 2016 aux fins de comparaison entre ExpoCité et Gestion du Centre Vidéotron.

Ces revenus se chiffrent à 61,1 M\$ au budget 2017, ce qui représente une baisse de -3,8 M\$ (-5,9%) en regard du budget 2016. Cet écart s'explique notamment par :

Varia (en		Justifications
4	-3,6	ExpoCité Notamment liée à l'annulation de l'activité « Expo-Québec ».
↑	0,6	Centre Vidéotron Augmentation des revenus provenant majoritairement de l'opération du stationnement.
\	-0,5	Services policiers Entre autres dû au reclassement des revenus relatifs aux radars photo sous « éléments extrabudgétaires ».

IMPOSITION DE DROITS

En vertu des lois en vigueur, la Ville impose des droits sur les transactions relatives à des biens immobiliers et perçoit des revenus à la suite de l'émission de licences ou de permis.

Tableau 19 – Imposition de droits (en millions de dollars)

	Réel		Réel Projeté		lget
	2014	2015	2016	2016	2017
Droits sur mutations immobilières	35,7	29,4	30,5	32,5	30,5
Licences et permis	4,3	5,6	6,0	6,2	6,3
Carrières et sablières	<u>2,2</u>	0,0	<u>0,0</u>	<u>2,3</u>	<u>0,0</u>
Total de l'impositions de droits	42,2	35,0	36,5	41,0	36,8

^{**} La rubrique "autres" inclut les "salaires recouvrés de tiers".

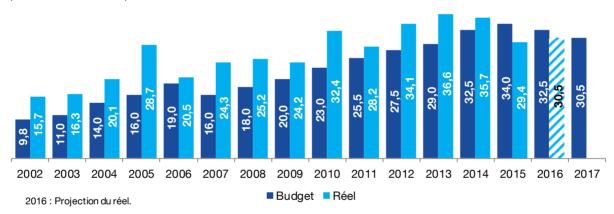
Ces revenus se chiffrent à 36,8 M\$ au budget 2017, ce qui représente un écart de -4,2 M\$ (-10,2%) en regard du budget 2016. Cet écart s'explique majoritairement par :

Variations (en M\$)		Justifications
↓ -2,3		Carrières et sablières
		Reclassement des revenus provenant des droits imposés aux exploitants des carrières et sablières, dorénavant présentés au passif du bilan comme « revenus reportés ».
ullet	-2,0	Droits sur mutations immobilières
		Diminution anticipée des revenus provenant des droits sur mutations immobilières.

Droits sur mutations immobilières

La projection des revenus provenant des droits sur mutations immobilières passe de 32,5 M\$ à 30,5 M\$. Le graphique suivant présente l'historique des droits sur mutations immobilières.

Graphique 6 – Droits sur mutations immobilières (en millions de dollars)



AMENDES ET PÉNALITÉS

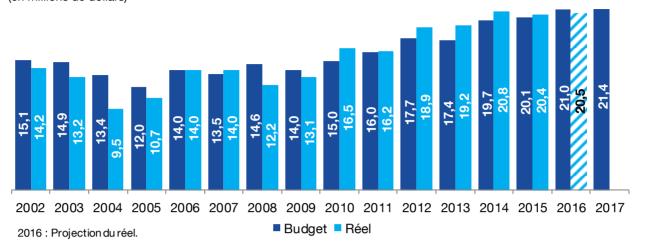
Les revenus d'amendes et de pénalités sont générés par l'émission des constats d'infractions, dont ceux relatifs à la circulation et au stationnement. Ces revenus représentent 21,4 M\$ en 2017, soit une hausse de 0,4 M\$ (1,9%) en regard du budget 2016. Cet écart s'explique notamment par :

Variations (en M\$)		Justifications
1	0,3	Optimisation du processus du jugement par défaut en matière pénale.

Le graphique suivant présente l'historique des amendes et des pénalités.

Graphique 7 - Amendes et pénalités





INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrérages sur les sommes dues à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 1,9 M\$ (22,4%) pour atteindre 10,4 M\$ en 2017. Cette variation s'explique notamment par :

Variations (en M\$)		Justifications		
↑	2,0	Augmentation des revenus d'intérêts sur placements suivant l'optimisation de la stratégie de placement de l'encaisse et un niveau plus élevé de liquidités.		

AUTRES REVENUS

Ces revenus comprennent, entre autres, les revenus résultant de la vente d'actifs immobiliers détenus par la Ville. Il est prévu que ces revenus atteignent 11,3 M\$ en 2017, soit une diminution de -5,4 M\$ (-32,3%) en regard du budget 2016. Cette variation s'explique principalement par :

Variations (en M\$)		Justifications	
Ψ	-6,0	Vente d'actifs municipaux	
		Ajustement à la baisse des prévisions de vente d'actifs municipaux par rapport à l'exercice financier précédent.	

AFFECTATIONS

Les affectations représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents de fonctionnement et des réserves.

Tableau 20 - Affectations

(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Affectation du surplus accumulé	6,0	10,0	0,0	0,0	8,0
Réserve neige	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres affectations	<u>3,1</u>	<u>1,3</u>	<u>4,8</u>	<u>3,5</u>	<u>4,2</u>
Total des affectations	14,3	11,3	4,8	3,5	12,2

Ces revenus s'élèvent à 12,2 M\$ au budget 2017, soit un écart de 8,7 M\$ (248,6%) en regard du budget 2016. Cette variation s'explique principalement par :

Variations (en M\$)		Justifications		
↑	8,0	Surplus accumulés Utilisation des excédents de fonctionnement non affectés.		
↑	0,7	Autres affectations Augmentation des affectations prévues au service de la dette relativement à l'utilisation des sommes accumulées liées aux ventes de terrains ainsi qu'aux soldes disponibles sur les règlements d'emprunt fermés.		

ANALYSE DES DÉPENSES

Les dépenses 2017 s'élèvent à 1 419,4 M\$, en hausse de 15,8 M\$ (1,1%) par rapport au budget 2016. Les dépenses des services et des arrondissements totalisent 803,6 M\$, en hausse de 12,9 M\$ (1,6%) par rapport au précédent budget alors que les dépenses de financement atteignent 385,6 M\$, en hausse de 19,2 M\$ (5,2%), dont 15 M\$ provenant du paiement comptant d'immobilisations. Les autres dépenses sont de l'ordre de 230,2 M\$, en baisse de -16,3 M\$ (-6,6%).

Tableau 21 – Prévisions des dépenses 2017 (en millions de dollars)

(en millions de dollars)					
	Réel		Projeté	Projeté Budget	
	2014*	2015**	2016**	2016**	2017
DÉPENSES					
Dépenses par secteur d'activité					
Direction générale	54,2	64,6	72,5	73,8	72,9
Services de proximité	196,5	223,2	231,6	233,0	237,0
Soutien institutionnel	144,6	160,4	156,7	162,6	164,6
Animation culturelle, sociale et touristique	55,9	58,6	65,7	61,3	63,4
Eau, envrionnement et équip. d'utilité publique	71,5	74,5	76,3	75,8	76,5
Qualité de vie urbaine	<u>143,6</u>	<u>180,8</u>	<u>185,6</u>	<u>184,2</u>	<u>189,2</u>
Total dépenses par secteur d'activité	666,3	762,1	788,4	790,7	803,6
Dépenses de financement					
Service de la dette brute	288,5	275,4	282,3	285,2	289,4
Paiement comptant d'immobilisations	<u>51,0</u>	<u>63,7</u>	<u>78,9</u>	<u>81,2</u>	<u>96,2</u>
Total dépenses de financement	339,5	339,1	361,2	366,4	385,6
Autres dépenses					
Cotisations de l'employeur	167,8	95,9	92,0	91,7	77,4
Contributions aux organismes	113,3	117,0	121,6	121,8	124,1
Autres frais	49,8	32,3	31,5	33,0	28,7
Total des autres dépenses	330,9	245,2	245,1	246,5	230,2
Total des dépenses	1 336,7	1 346,4	1 394,7	1 403,6	1 419,4

^{*} Les dépenses 2014 des unités administratives sont présentées avant réorganisations et excluent les avantages sociaux.

Les principales variations ayant trait aux dépenses sont les suivantes :

↑	12,9 M \$	Dépenses des unités administratives ↑ 12,4 M\$ Rémunération (incluant avantages sociaux) ↑ 1,5 M\$ Biens et services ↓ -1,0 M\$ Fournitures de services publics
↑	4,2 M\$	Service de la dette brute
↑	15,0 M\$	Paiement comptant d'immobilisations (PCI) Tel que prévu au cadre financier.
V	-14,3 M\$	Cotisations de l'employeur
↑	2,1 M\$	Transport en commun Contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale (RTC).
4	-4,3 M\$	Autres frais Notamment liée à la dotation du contingent et à l'ajustement de certaines provisions et la fin de l'amortissement des petites immobilisations.

^{**} Les dépenses des unités administratives ont été redressées, voir section "Analyse des dépenses", "Dépenses des unités administratives".

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les dépenses des unités administratives totalisent 803,6 M\$, en hausse de 12,9 M\$ (1,6%) par rapport au budget 2016.

En début de processus budgétaire, une cible budgétaire est fixée aux unités administratives. Elle provient du budget initial, diminué de compressions budgétaires équivalentes à environ 1,5 % de ce budget initial. Les gestionnaires ont la responsabilité de présenter un budget respectant la cible budgétaire qui leur est attribuée. L'atteinte de cet objectif doit comprendre :

- la réalisation complète des mandats sous la responsabilité de l'unité administrative;
- le respect du plan quinquennal de main-d'œuvre;
- l'intégration de compressions budgétaires;
- l'ajout de dépenses supplémentaires.

Le tableau qui suit démontre l'exercice budgétaire ayant mené à une dépense de 803,6 M\$ pour les unités administratives. Tout d'abord, le budget initial est issu de celui de l'année précédente, diminué des compressions et demandes budgétaires non répétitives et ajusté en fonction de la progression salariale des employés réguliers (avancement d'échelon) et des augmentations salariales. Par la suite, les unités administratives soumettent des compressions budgétaires, générant ainsi une marge de manœuvre pour de nouveaux besoins. Parallèlement à cet exercice, elles définissent aussi leurs besoins de fonds supplémentaires qui se traduisent par des demandes budgétaires. Finalement, l'ensemble du budget 2017 est obtenu à partir du budget initial, en soustrayant les compressions budgétaires et en ajoutant les demandes. Le tout étant toujours effectué avec la préoccupation d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Les dépenses des unités administratives représentent 56,6% des dépenses totales. Elles sont réparties selon leurs directions.

Suivant certaines réorganisations et décisions administratives, les dépenses des unités administratives ont été redressées de la façon suivante :

Année	Présentation des dépenses des unités administratives
2014 réel	Avant réorganisations
	N'inclut pas les avantages sociaux
2015 réel	Résultats redressés à la suite de réorganisations au 1er janvier 2016
	Inclut les avantages sociaux
2016 projeté	Résultats redressés à la suite de réorganisations en cours d'année 2016
	Inclut les avantages sociaux
2016 budget	Budget ajusté à la suite de réorganisations en cours d'année 2016
	Inclut les avantages sociaux
	Comparable au budget 2017
2017 budget	Budget conforme à la structure administrative actuelle
	Inclut les avantages sociaux
	Comparable au budget 2016 ajusté

Tableau 22 – Prévisions des dépenses des unités administratives (en millions de dollars)

(en millions de dollars)	Réel Projeté				Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017	
DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES						
Direction générale						
Conseil municipal	3,7	4,5	4,4	4,7	4,8	
Direction générale	3,4	3,8	4,3	4,5	4,3	
Vision stratégique et performance org.	2,3	2,1	2,3	2,6	2,5	
Vérificateur général	1,3	1,4	1,6	1,6	1,7	
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	
Ressources humaines	11,7	13,5	14,5	14,1	14,1	
Finances	6,2	7,7	8,5	8,5	8,9	
Communications	5,8	7,3	7,8	7,7	7,7	
Développement économique et grands projets	7,4	10,9	20,0	21,2	20,0	
ExpoCité	<u>12,2</u>	<u>13,1</u>	<u>8,8</u>	<u>8,6</u>	<u>8,6</u>	
Total direction générale	54,2	64,6	72,5	73,8	72,9	
Services de proximité						
Loisirs et sports	5,7	4,8	4,7	6,3	6,2	
Ingénierie	11,0	16,3	16,6	15,9	16,3	
Arrondissement de La Cité - Limoilou	47,0	53,4	55,7	55,9	56,1	
Arrondissement des Rivières	24,8	27,2	27,6	26,7	28,3	
Arr. de Ste-Foy–Sillery–Cap-Rouge	37,6	42,4	44,0	45,0	45,6	
Arrondissement de Charlesbourg	21,4	23,8	24,9	24,1	24,6	
Arrondissement de Beauport	23,5	27,1	28,1	28,0	27,8	
Arrondissement de La Haute-St-Charles	<u>25,5</u>	<u>28,2</u>	30,0	<u>31,1</u>	<u>32,1</u>	
Total services de proximité	196,5	223,2	231,6	233,0	237,0	
Soutien institutionnel	7.0	0.0	0.7	0.7	0.0	
Affaires juridiques	7,6	8,2	8,7	8,7	8,9	
Technologies de l'information Évaluation	25,2	28,2	29,7	30,8	30,9	
Greffe et archives	6,2 4,0	8,0 4,6	7,9 4,8	8,0 5,2	8,2 5,4	
Approvisionnements	4,0 5,2	4,6 6,4	6,9	5,2 6,8	7,0	
Gestion des immeubles	70,3	67,1	71,6	74,1	7,0 75,7	
Gestion des équipements motorisés	70,3 26,1	27,7	27,1	29,0	28,5	
Stratégie immobilière	0,0	10,2	0,0	<u>0,0</u>	20,5 0,0	
Total soutien institutionnel	144,6	160,4	156,7	162,6	164,6	
Animation culturelle, sociale et touristique	144,0	100,4	100,7	102,0	104,0	
Culture et relations internationales	23,1	24,3	24,3	24,4	25,0	
Bureau des grands événements	15,9	12,4	19,8	15,3	14,6	
Bureau du dévelop. communautaire et social	0,0	1,7	2,2	2,4	2,4	
Bureau de l'habitation	0,0	2,5	2,1	2,1	2,2	
Office du tourisme de Québec	<u>16,9</u>	<u>17,7</u>	<u>17,3</u>	<u>17,1</u>	19,2	
Total animation culturelle, sociale et tourist.	55,9	58,6	65,7	61,3	63,4	
Eau, environnement et équip. d'utilité publique	-			•		
Eau et environnement	50,5	52,7	54,0	53,4	53,5	
Traitement des eaux	21,0	21,8	22,3	22,4	23,0	
Total eau, environ. et équip. utilité publique	71,5	74,5	76,3	75,8	76,5	
Qualité de vie urbaine						
Greffe de la cour municipale	4,6	5,9	5,7	6,0	6,3	
Protection contre l'incendie	39,6	51,3	53,3	52,2	54,2	
Police	90,5	113,8	115,6	115,0	117,9	
Bureau de la sécurité civile	0,7	0,9	1,0	1,0	0,9	
Commissariat aux incendies	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	
Aménagement et développement urbain	5,6	3,4	3,5	3,6	3,6	
Bureau du transport	2,1	2,5	3,0	3,0	3,1	
Planif. et coordination - aménagement territoire	0,0	<u>2,4</u>	<u>2,9</u>	<u>2,8</u>	<u>2,7</u>	
Total qualité de vie urbaine	143,6	180,8	185,6	184,2	189,2	
Total des dépenses des unités administratives	666,3	762,1	788,4	790,7	803,6	



DIRECTION GÉNÉRALE

Elle regroupe un ensemble de centres de responsabilités relatifs à l'administration générale et à la gestion de la Ville. De plus, elle gère les programmes liés au développement économique de la ville.



DGA

SERVICES DE PROXIMITÉ

Elle réunit les responsabilités associées aux services de proximité, notamment dispensés par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville. Ils se distinguent par leur environnement et leurs caractéristiques sociodémographiques, et proposent un éventail de services directs à la population. Elle comprend aussi l'élaboration des politiques, des plans et des programmes de loisir et de sport, ainsi que l'identification, la définition et la réalisation des projets d'infrastructures associés aux réseaux.



SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Elle rassemble les gestionnaires et les spécialistes possédant l'expertise et le leadership requis pour soutenir les clients internes et externes en proposant des solutions innovantes et performantes dans la réalisation de leurs mandats.



DGA ANIMATION CULTURELLE, SOCIALE ET TOURISTIQUE

Elle comprend l'ensemble des activités économiques relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de culture, de développement social et d'habitation. Elle participe également à la promotion et au développement touristique de la ville. De plus, elle apporte le soutien à la réalisation des grands événements à la Ville, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres.



DGA EAU, ENVIRONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Elle intègre l'ensemble des activités économiques en matière de protection et d'amélioration de la qualité des plans d'eau, de l'air, de la forêt et des sols. Elle est également responsable de la gestion de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement et des écocentres. De plus, elle s'occupe des opérations des usines et des réseaux des eaux potables et usées ainsi que des différents programmes qui y sont associés.



DGA QUALITÉ DE VIE URBAINE

Elle comprend l'ensemble des activités reliées à l'aménagement du territoire, à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme et au transport. De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété et exerce le pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. Cette fonction regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.







DIRECTION **GÉNÉRALE**

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale regroupe un ensemble de centres de responsabilités relatifs à l'administration générale et à la gestion de la Ville. De plus, elle gère les programmes liés au développement économique de la ville. Elle est composée des unités administratives suivantes :

Conseil municipal

Il est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la Ville et de ses arrondissements.

Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts, crée les différents services et en précise les responsabilités. Il se prononce sur les rapports que lui soumet le comité exécutif. Il peut lui commander des rapports sur tout ce qui concerne l'administration.

Direction générale

Elle est composée du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement des tâches qu'a à accomplir le directeur général.

Outre les devoirs, pouvoirs et attributions qui lui sont confiés par les lois et les règlements applicables, le directeur général est responsable de l'ensemble des services municipaux et des directions d'arrondissement – à l'exception du Service du vérificateur général – ainsi que de la direction, de l'administration et de la régie interne de la Direction générale.

Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou d'un employé dont les fonctions sont prévues par loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice des fonctions prévues par la loi pour ces personnes.

Six unités administratives relèvent directement du directeur général : le Service de la vision stratégique et performance organisationnelle, le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service des communications, le Service du développement économique et des grands projets et ExpoCité.

Le directeur général peut confier à un comité de gestion l'étude des questions prioritaires, des dossiers d'intérêt général ou des autres matières qu'il détermine, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des services et la diffusion de l'information.

Vision stratégique et performance organisationnelle

Ce service joue un rôle important dans l'élaboration de la vision, qui est en constante évolution, et la recherche des orientations stratégiques qui en découlent pour l'ensemble des unités d'affaires. Il éclaire, guide et soutient l'organisation dans l'élaboration, la réalisation et la consolidation des alignements stratégiques.

Mandaté pour faire croître la culture de la performance, il agit comme maître d'oeuvre dans le déploiement d'une gestion adaptée et renouvelée aux réalités conjoncturelles. Il est responsable de la stratégie assurant la pérennité de la culture d'amélioration continue. Il alimente les décideurs par des informations pertinentes et développe les outils utiles à l'atteinte des résultats.

Vérificateur général

La structure administrative prévoit un vérificateur général nommé par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil municipal pour un mandat de sept ans, non renouvelable.

Le vérificateur général procède à la vérification financière, à la vérification de la conformité des opérations reliées aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives et à la vérification de l'optimisation des ressources. Il vérifie les comptes et les affaires de la Ville et des organismes faisant partie de son périmètre comptable, ainsi que de toute personne morale dont la Ville, ou un mandataire de celle-ci, détient plus de 50% des parts ou des actions votantes en circulation ou nomme plus de 50% des membres de son conseil d'administration.

Le vérificateur général peut également procéder à la vérification des comptes et des documents de toute personne qui a bénéficié d'une aide accordée par la Ville ou par une personne morale relativement à l'utilisation de l'aide accordée. Le vérificateur général peut finalement procéder à la vérification du régime ou de la caisse d'un comité de retraite de la Ville ou d'une personne morale sur demande du comité exécutif et avec l'accord du conseil municipal.

Le vérificateur général doit faire enquête chaque fois que le conseil municipal lui en fait la demande, cette requête ne devant toutefois pas avoir préséance sur ses obligations principales. Les devoirs et les pouvoirs du vérificateur général lui sont conférés par la loi.

Bureau de l'ombudsman

Le bureau entend les plaintes des citoyens qui s'estiment lésés par l'administration municipale. Il est indépendant de l'administration et formé de commissaires bénévoles nommés par le conseil municipal. Le rôle du bureau s'apparente donc à celui que tient le Protecteur du citoyen à l'échelle du Québec.

Il intervient, et ce, gratuitement, lorsque des motifs raisonnables l'amènent à croire qu'une personne ou qu'un groupe de personnes a subi ou risque de subir des préjudices dans son rapport avec la Ville ou avec l'un de ses représentants. Ces préjudices peuvent résulter de négligence, d'erreur, d'injustice ou d'abus.

Le bureau reçoit les plaintes une fois que les personnes en cause ont démontré qu'elles ont épuisé les recours administratifs existants dans l'arrondissement ou dans le service concerné. Il s'agit donc d'une instance de dernier recours.

Il n'a toutefois pas compétence sur les décisions des élus, des agents de la paix, des organismes mandataires et en matière de relations de travail.

Ressources humaines

Le service voit à l'administration de la paie, des programmes de régimes de retraite, au renouvellement et à l'application des conventions collectives. Il élabore et met en oeuvre un plan intégré de recrutement, de dotation et de gestion des ressources humaines en vue, entre autres, de favoriser le développement des compétences des individus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services. Il fournit à ses différentes clientèles les conseils, l'expertise et les informations requises en matière d'organisation du travail, de développement organisationnel, de relations de travail, de présence au travail, de santé et de sécurité, etc.

Finances

Le service élabore et met en œuvre des stratégies financières et comptables, pour encadrer les ressources financières de la Ville de Québec, tout en s'assurant du respect des lois municipales.

Il développe des outils pour accompagner la Ville dans l'exercice quotidien de ses activités et dans sa gestion de la performance.

Il fournit, vulgarise et standardise les informations financières. Il s'assure que ces informations soient transparentes, accessibles et adaptées aux besoins de ses clients et de ses partenaires.

Communications

Responsable de la communication institutionnelle et éditeur officiel de toutes les platesformes, le service planifie, coordonne, réalise et évalue les programmes d'information, de consultation et de promotion de la Ville, en concertation avec ses partenaires.

En s'appuyant sur l'expertise de son personnel et en utilisant de façon stratégique et innovante les moyens à sa disposition, le service assure la cohérence et la coordination de l'ensemble des activités de communication interne et externe de la Ville, établit un dialogue permanent et constant avec les citoyens et les médias et développe une image attrayante et performante de la Ville et en assure l'implantation et le rayonnement aux plans local, national et international. Enfin, il contribue à la mobilisation du personnel par son approche dynamique et créative en matière de communications internes.

Développement économique et grands projets

Le service est responsable de la création et du maintien d'un environnement favorable aux développements des affaires. Par son leadership, ses moyens, ses outils financiers et son expertise, il fédère les acteurs du milieu afin d'accroître la vitalité économique et d'assurer la réussite des projets collectifs et économiques de la Ville de Québec. Il est aussi responsable des activités immobilières nécessaires à la réalisation des projets municipaux et à l'optimisation des valeurs foncières.

ExpoCité

Favorise le rayonnement de la région de Québec par l'accueil d'événements de marque en offrant des espaces, des équipements et des services de qualité, adaptés aux besoins des clientèles et des partenaires.

Budget

Le budget 2017 de la Direction générale est de l'ordre de 72,9 M\$, en baisse de -0,9 M\$ (-1,2%) par rapport au budget 2016.

Tableau 23 – Dépenses : Direction générale (en millions de dollars)

	Ré	el	Projeté	Bud	lget
	2014	2015	2016	2016	2017
Direction générale					
Conseil municipal	3,7	4,5	4,4	4,7	4,8
Direction générale	3,4	3,8	4,3	4,5	4,3
Vision stratégique et performance org.	2,3	2,1	2,3	2,6	2,5
Vérificateur général	1,3	1,4	1,6	1,6	1,7
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Ressources humaines	11,7	13,5	14,5	14,1	14,1
Finances	6,2	7,7	8,5	8,5	8,9
Communications	5,8	7,3	7,8	7,7	7,7
Développement économique et grands projets	7,4	10,9	20,0	21,2	20,0
ExpoCité	12,2	<u>13,1</u>	<u>8,8</u>	<u>8,6</u>	<u>8,6</u>
Total direction générale	54,2	64,6	72,5	73,8	72,9

Principales variations budgétaires

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

_	ations n M\$)		Justifications		
Rém	unérati	on (incluant avantages sociaux			
1	0,6	↑ 0,2 M\$ Conseil municipal	Indexation des salaires et des avantages sociaux.		
			Délai de dotation de poste.		
		↑ 0,5 M\$ Ressources humaines	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.		
		↑ 0,3 M\$ Finances	↑ 0,4 M\$ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.		
			$oldsymbol{\Psi}$ -0,1 M\$ Abolition de postes.		
		↑ 0,1 M\$ Communications	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.		
		↓ -0,4 M\$ ExpoCité	$oldsymbol{\Psi}$ -0,6 M\$ Annulation de l'activité « Expo-Québec ».		
			↑ 0,3 M\$ Salaires occasionnels supplémentaires au Centre Vidéotron pour la gestion des stationnements.		
Biens et services					
\	-1,5	◆ -0,1 M\$ Direction générale	Ajustement en fonction des besoins pour les services techniques liés au projet K; qui vise à accroître la résilience de la Ville de Québec, c'est-à-dire la capacité de faire face à une situation d'exception lorsqu'elle survient.		
			Diminution des besoins en honoraires professionnels pour le « programme de leadership mobilisateur » (PLM).		
		↑ 0,1 M\$ Finances	Reclassement de dépenses, auparavant prévues sous la rubrique « autres frais ».		
			$m \Psi$ -0,1 M\$ Diminution des frais de publicité suivant l'annulation de l'activité « Expo-Québec ».		
			$\pmb{\psi}$ -0,1 M\$ Demande non récurrente de 2016 imputée au budget du service.		
		 	Ψ -1,7 M\$ Reclassement de la contribution du gouvernement du Québec liée au Fonds de développement des territoires (FDT) dans les « éléments extrabudgétaires ».		
			↑ 0,5 M\$ Loyer supplémentaire suivant la relocalisation des employés auparavant situés au 2, rue Pierre-Olivier-Chauveau.		
			↑ 0,1 M\$ Indexation des baux.		
		↑ 0,4 M\$ ExpoCité	↑ 2,5 M\$ Inscription de la contribution au déficit d'exploitation du Centre Vidéotron.		
			↑ 0,3 M\$ Dépenses supplémentaires liées aux stationnements du Centre Vidéotron suivant les évènements prévus.		
			↑ 0,1 M\$ Indexation des contrats de déneigement du site d'ExpoCité.		

82 Ville de Québec

 $f \Psi$ -2,6 M\$ Annulation de l'activité « Expo-Québec ».





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICES DE PROXIMITÉ

SERVICES DE PROXIMITÉ

Les responsabilités associées aux services de proximité sont notamment dispensées par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville. Chacun d'eux se distingue par son environnement et par ses caractéristiques sociodémographiques, et tous proposent un éventail de services directs à la population. Elles comprennent également l'élaboration des politiques, des plans et des programmes en matière de loisir et de sport, ainsi que l'identification, la définition et la réalisation des projets d'infrastructures associés aux réseaux. Les services sont dispensés par le Service des loisirs et des sports, le Service de l'ingénierie et les six arrondissements de la Ville de Québec.

Loisirs et sports

Le service élabore des politiques, des plans et des programmes visant à soutenir et à encadrer les actions de la municipalité, des arrondissements et des organismes bénévoles en matière de loisir et de sport.

Il développe les plans d'intervention en matière d'équipements et de pratique sportive, en assure le déploiement, le contrôle et l'évaluation. Il est responsable des équipements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Il exerce un rôle conseil auprès de la direction de la Ville et soutient les arrondissements dans les domaines du loisir et dans la gestion des équipements municipaux.

Ingénierie

En concertation avec les autres services, le service identifie, définit et réalise les projets de construction, de consolidation et de réhabilitation relatifs aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation, à l'éclairage des rues et aux ouvrages d'art. Il gère les activités d'arpentage, de cadastre, de cartographie urbaine, la base de données institutionnelle sur l'état et le fonctionnement des réseaux et les informations afférentes. Il gère également les interventions découlant des services d'utilités publiques.

Arrondissements

La Ville de Québec est constituée de six arrondissements, soit : La CITÉ-LIMOILOU, DES RIVIÈRES,

SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE, CHARLESBOURG, BEAUPORT ET HAUTE-SAINT-CHARLES.

Chaque arrondissement possède un conseil d'arrondissement formé de représentants élus. Ces derniers détiennent des pouvoirs de décision pour les services de proximité tels que la relation avec le citoyen, la gestion du territoire, la culture, le loisir et la vie communautaire, les travaux publics et l'enlèvement des matières résiduelles, le développement local, communautaire, culturel ou social ainsi que la voirie locale.

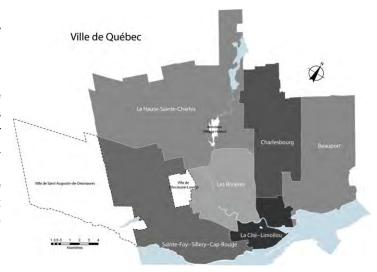


Tableau 24 - Portrait des arrondissements

Arrondissements	La Cité Limoilou	Des Rivières	Ste-Foy Sillery Cap-Rouge	Charlesbourg	Beauport	La Haute St-Charles	Ville de Québec
Population (habitants) ¹	109 681	73 766	106 853	82 884	82 022	85 788	540 994
Superficie (km²) ²	22	49	95	66	74	148	454
Parcs et espaces verts (nb.) ²	93	59	129	28	64	83	456
Établissements d'affaires (nb.) ²	4 943	3 618	4 022	1 657	1 675	1 299	17 214
Emplois (nb.) ³	98 630	72 150	80 235	18 655	22 400	12 165	304 235
Valeur moyenne d'un logement résidentiel (exluant condo) (\$)	329 048	295 326	379 097	271 216	269 024	259 829	296 590
Budget 2017 (M\$)	56,1	28,3	45,6	24,6	27,8	32,1	214,5
Effectif 2017 (p.a.)	284	175	386	169	193	253	1 459

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Décret de population 2016

Variations

Budget

Le budget 2017 de la DGA-Services de proximité est de 237,0 M\$, en hausse de 4,0 M\$ (1,7%) par rapport au budget 2016.

Tableau 25 - Dépenses : DGA - Services de proximité (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Bud	get
	2014	2015	2016	2016	2017
Services de proximité					
Loisirs et sports	5,7	4,8	4,7	6,3	6,2
Ingénierie	11,0	16,3	16,6	15,9	16,3
Arrondissement de La Cité - Limoilou	47,0	53,4	55,7	55,9	56,1
Arrondissement des Rivières	24,8	27,2	27,6	26,7	28,3
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	37,6	42,4	44,0	45,0	45,6
Arrondissement de Charlesbourg	21,4	23,8	24,9	24,1	24,6
Arrondissement de Beauport	23,5	27,1	28,1	28,0	27,8
Arrondissement de La Haute-St-Charles	<u>25,5</u>	<u>28,2</u>	<u>30,0</u>	<u>31,1</u>	<u>32,1</u>
Total services de proximité	196,5	223,2	231,6	233,0	237,0

Principales variations budgétaires des services des Loisirs et sports et de l'Ingénierie

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2017 et 2016 se résument comme suit :

Variat (en l			Justifications
Rému	nératio	on (incluant avantages socia	ux)
1	0,3	↓ -0,1 M\$ Loisirs et sports	Abolition de poste.
		↑ 0,4 M\$ Ingénierie	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.

² Ville de Québec

³ Statistique Canada - Recensement 2011

Principales variations budgétaires des arrondissements selon les grandes activités

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2017 et 2016 se résument comme suit :

Gouvernance des arrondissements

La DGA des services de proximité a entrepris en 2016 une réflexion d'envergure pour revoir l'organisation de sa prestation de service. Axée sur la transversalité, cette réorganisation vise entre autres à mieux harmoniser et standardiser les pratiques et à optimiser l'utilisation des ressources. De plus, des responsables de processus sont identifiés pour assurer une coordination intégrée de l'action de tous les arrondissements. Ainsi, en plus de la gestion quotidienne, des gestionnaires se voient confier des responsabilités transversales pour tous les arrondissements qui vise :

- à abolir les silos entre les arrondissements, que ce soit sur les plans de l'utilisation des ressources, de la gestion des ressources humaines, de l'allocation des équipements ou de la gestion administrative;
- et à garantir une offre de service de qualité aux citoyens avec, à la clé, une identification claire de qui fait quoi et, ultimement, de qui est redevable de la prestation de services auprès des citoyens.
 De six façons de faire différentes, nous passons à un seul mode de fonctionnement pour un service clairement identifié.

Ces démarches qui améliorent l'efficacité et l'efficience permettent à la DGA des services de proximité de générer des économies non négligeables en réduisant le nombre de postes de cadre, en évitant des redondances et en optimisant certains services.

Les économies totales sont estimées à 6,8 M\$ pour les années 2017-2018-2019, dont 1,2 M\$ en 2017.

Déneigement

Les dépenses liées au déneigement comprennent le déneigement de la chaussée et des trottoirs à forfait et en régie, le déneigement hors rue, l'opération des dépôts à neige, le transport de la neige ainsi que la gestion des contrats.

Le réseau à déneiger couvre plus de 2 300 km sur le territoire de la ville. La politique de déneigement, adoptée en 2009, précise les paramètres régissant les opérations de déneigement. En 2014, des ajustements ont été effectués visant l'amélioration du déneigement des côtes critiques.

Les contrats de déneigement sont établis avec un seuil de précipitations de neige de 295 mm équivalents eau (auparavant basés sur 320 cm de neige) et couvrent la période de novembre à avril. Ainsi, le budget 2017 inclut une partie des contrats de l'hiver 2016-2017 et une partie des contrats de l'hiver 2017-2018.

Par ailleurs, la Ville maintient un excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement (réserve de fonds) permettant de faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues entourant les activités de déneigement.

Tableau 26 – Déneigement (en millions de dollars)

DÉNEIGEMENT	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Déneigement de la chaussée - contrat	25,8	27,0	1,2
Déneigement de la chaussée - régie	8,2	8,3	0,1
Déneigement hors rue	2,1	2,2	0,1
Opération des dépôts à neige	2,5	2,6	0,1
Transport de la neige	3,1	2,8	-0,3
Gestion des contrats de déneigement	<u>0,7</u>	<u>0,8</u>	<u>0,1</u>
Total activités de déneigement	42,4	43,7	1,3

En 2017, il est prévu que les coûts liés au déneigement totalisent 43,7 M\$, en hausse de 1,3 M\$ (3,1%) par rapport au budget 2016.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)		Justifications
↑	1,2	Déneigement de la chaussée à contrat
		Indexation des contrats de déneigement suivant les récents appels d'offres et variation des exigences techniques.
↑	0,1	Déneigement de la chaussée en régie
		↑ 0,3 M\$ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.
		$oldsymbol{\Psi}$ 0,1 M\$ Ajustement au réel des besoins de location de machinerie.
		$oldsymbol{\Psi}$ 0,1 M\$ Révision du processus d'épandage de fondants et d'abrasifs.
1	0,1	Déneigement hors rue
		Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.
1	0,1	Opération des dépôts à neige
		Ajustement des quantités et du tarif unitaire au réel.
4	-0,3	Transport de la neige
		Optimisation du processus.
1	0,1	Gestion des contrats de déneigement
		Honoraires professionnels supplémentaires nécessaires au contrôle de la qualité lors d'épandages et de calibrages d'équipements ainsi qu'à des analyses dans le secteur du bassin versant du Lac St-Charles.

Aqueduc, égouts et voirie

Les dépenses liées à l'aqueduc, aux égouts et à la voirie comprennent l'entretien, le nettoyage et la réparation du réseau d'aqueduc et d'égouts, des rues et des trottoirs de même que le marquage et la signalisation.

Tableau 27 – Aqueduc, égouts et voirie

(en millions de dollars)

AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Entretien aqueduc, égouts et voirie	20,1	20,4	0,3
Gestion des compteurs d'eau	0,7	0,7	0,0
Installation et réparation de signalisation	2,1	2,6	0,5
Marquage	1,2	1,2	0,0
Nettoyage général	2,8	3,0	0,2
Recherche de fuites	0,3	0,3	0,0
Réparation rues, trottoirs et hors rues	<u>11,8</u>	<u>12,3</u>	<u>0,5</u>
Total aqueduc, égouts et voirie	39,0	40,5	1,5

En 2017, il est prévu que les coûts liés à l'aqueduc, aux égouts et à la voirie totalisent 40,5 M\$, en hausse de 1,5 M\$ (3,8%) par rapport au budget 2016.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)		Justifications			
↑	0,3	Entretien aqueduc, égouts et voirie	Ajustement basé sur le réel des salaires des		
↑	0,5	Installation et réparation de signalisation	employés manuels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux		
↑	0,2	Nettoyage général	prévus aux conventions collectives.		
↑	0,5	Réparation rues, trottoirs et hors rues			
		↑ 0,6 M\$ Ajustement basé sur le réel des salaires des employés manuels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.			
		↑ 0,1 M\$ Services techniques additionnels requis pour l'entretien ponctuel.			
		◆ -0,2 M\$ Ajustement au réel des dépenses de matériaux et granulats.			

Matières résiduelles

Les dépenses liées aux matières résiduelles comprennent la collecte des matières secondaires (recyclage), la collecte et le transport des déchets ainsi que la collecte des matières organiques.

Tableau 28 - Matières résiduelles

(en millions de dollars)

MATIÈRES RÉSIDUELLES	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Collecter et transporter les déchets	12,1	11,7	-0,4
Collecter et transporter le recyclage	5,5	5,6	0,1
Collecter et transporter le compost	1,0	1,1	0,1
Collecter et transporter les encombrants	0,7	0,8	0,1
Collecter les résidus alimentaires	0,2	0,2	0,0
Superviser la collecte et le transport des matières résiduelles	<u>2,0</u>	<u>2,2</u>	<u>0,2</u>
Total matières résiduelles	21,5	21,6	0,1

En 2017, il est prévu que les coûts liés à la collecte et au transport des matières résiduelles totalisent 21,6 M\$, en hausse de 0,1 M\$ (0,5%) par rapport au budget 2016.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

	ations M\$)	Justifications		
4	-0,4	Collecter et transporter les déchets		
1	0,1	Collecter et transporter le recyclage	Ajustement des tonnages projetés et des	
1	0,1	Collecter et transporter le compost	taux unitaires selon les appels d'offres.	
1	0,1	Collecter et transporter les encombrants		
↑	0,2	Superviser la collecte et le transport des matières résiduelles	Augmentation du nombre de contenants semi-enfouis à collecter.	

Piscines, patinoires et parcs

Les dépenses liées aux piscines, patinoires et parcs comprennent l'opération, la surveillance et l'entretien des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que la réalisation des programmes.

Tableau 29 – Piscines, patinoires et parcs (en millions de dollars)

PISCINES, PATINOIRES ET PARCS	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Entretenir et surveiller les parcs et les terrains sportifs	7,1	7,6	0,5
Opérer la centrale d'équipement	0,9	1,0	0,1
Opérer les patinoires	5,6	6,0	0,4
Opérer les piscines	2,3	2,6	0,3
Réaliser la programmation aquatique	<u>4,0</u>	<u>4,0</u>	<u>0,0</u>
Total piscines, patinoires et parcs	19,9	21,2	1,3

En 2017, il est prévu que les coûts liés aux piscines, patinoires et parcs totalisent 21,2 M\$, en hausse de 1,3 M\$ (6,5%) par rapport au budget 2016.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)		Justifications		
↑	0,5	 Entretenir et surveiller les parcs et les terrains sportifs ↑ 0,5 M\$ Ajustement au réel des salaires occasionnels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives. ↑ 0,1 M\$ Renouvellement du programme Chantier urbain. ↓ 0,2 M\$ Diminution des salaires occasionnels suivant l'entente relative à la gestion, à 		
↑	0,1	l'exploitation, à l'entretien et à l'administration du Stade municipal. Opérer la centrale d'équipement Reclassement budgétaire de salaires auparavant prévu sous « opérer les centres de loisirs ».		
↑	0,4	Opérer les patinoires ↓ 0,1 M\$ Fermeture temporaire de l'Aréna des Deux-Glaces. ↑ 0,4 M\$ Reclassement budgétaire de la location de glace auparavant prévu au Service des loisirs et sports. ↑ 0,1 M\$ Fermeture de l'aréna de Loretteville : ↑ 0,3 M\$ Locations de glace; ↓ -0,2 M\$ Salaire et biens services.		

↑ 0,3 Opérer les piscines

Ajustement au réel des salaires occasionnels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.

Activités culturelles et sportives

Les dépenses liées aux activités culturelles et sportives comprennent le soutien aux activités culturelles, communautaires, événementielles et bénévoles, l'opération et la surveillance des centres de loisirs et le soutien du programme vacances-été.

Tableau 30 – Activités culturelles et sportives (en millions de dollars)

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Opérer les centres de loisirs	6,9	6,9	0,0
Réaliser et soutenir les activités culturelles, patrimoniales et événementielles	2,9	3,0	0,1
Soutenir l'action bénévole et communautaire	3,6	3,6	0,0
Soutenir le programme vacances-été	5,9	5,9	0,0
Soutenir les sports et les loisirs communautaires	<u>4,0</u>	<u>3,9</u>	<u>-0,1</u>
Total activités culturelles et sportives	23,3	23,3	0,0

En 2017, il est prévu que les coûts liés aux activités culturelles et sportives totalisent 23,3 M\$, soit un budget équivalent au budget 2016.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)		Justifications
个	0,1	Réaliser et soutenir les activités culturelles, patrimoniales et événementielles Reclassement budgétaire.
•	-0,1	Soutenir les sports et les loisirs communautaires Ajustement au réel des salaires occasionnels et indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOUTIEN INSTITUTIONNEL

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Cette section rassemble les gestionnaires et les spécialistes possédant l'expertise et le leadership requis pour soutenir les clients internes et externes en proposant des solutions innovantes et performantes dans la réalisation de leurs mandats. Elle est composée des unités administratives suivantes :

Affaires juridiques

Le service fournit à la Ville le soutien juridique nécessaire et représente ses intérêts devant les instances judiciaires ou quasi judiciaires, lorsque requis.

Technologies de l'information

Le service accompagne ses partenaires dans leurs différentes activités en offrant des services conformes aux priorités de l'organisation. Il s'assure de l'évolution de ceux-ci dans le souci constant d'apporter de la valeur pour les citoyens.

Évaluation

Le service confectionne, tient à jour et défend les rôles d'évaluation du territoire des trois villes de l'agglomération de Québec, conformément à la législation en vigueur.

Greffe et archives

Le service assume le secrétariat général des instances décisionnelles et la responsabilité de la gestion et de la conservation des documents de la Ville. À l'exception du Service de police, il traite les demandes d'accès aux documents et il veille à la protection des renseignements personnels. En outre, le service est responsable de la tenue des élections et des référendums municipaux.

Approvisionnements

Le service est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville. Il gère les inventaires et les biens inventoriés des magasins et des centres de distribution.

Gestion des immeubles

Le service est le gestionnaire des biens immobiliers de la Ville. Il est responsable de construire, de rénover, d'exploiter et d'entretenir les bâtiments, les ouvrages d'art et les équipements municipaux de la Ville comme les terrains de jeux, les monuments, les parcs, le mobilier urbain, les signaux lumineux et le réseau d'éclairage. Il alloue les espaces aux utilisateurs et leur fournit un soutien technique lorsque requis.

Gestion des équipements motorisés

Le service met en œuvre les programmes requis pour la gestion, l'acquisition, l'entretien, l'adaptation et la sécurité des équipements motorisés ainsi que pour la gestion des carburants nécessaires à leur fonctionnement. Il est également responsable de la formation des opérateurs des divers véhicules ou équipements motorisés.

Budget

Le budget 2017 de la DGA – Soutien institutionnel se chiffre à 164,6 M\$, en hausse de 2,0 M\$ (1,2%) par rapport au budget 2016.

Tableau 31 – Dépenses : DGA – Soutien institutionnel (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Projeté Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Soutien institutionnel					
Affaires juridiques	7,6	8,2	8,7	8,7	8,9
Technologies de l'information	25,2	28,2	29,7	30,8	30,9
Évaluation	6,2	8,0	7,9	8,0	8,2
Greffe et archives	4,0	4,6	4,8	5,2	5,4
Approvisionnements	5,2	6,4	6,9	6,8	7,0
Gestion des immeubles	70,3	67,1	71,6	74,1	75,7
Gestion des équipements motorisés	26,1	27,7	27,1	29,0	28,5
Stratégie immobilière	<u>0,0</u>	<u>10,2</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	0.0
Total soutien institutionnel	144,6	160,4	156,7	162,6	164,6

Principales variations budgétaires

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)			Justifications
Rém	unérati	on (incluant avantages sociaux)
1	2,2	↑ 0,3 M\$ Affaires juridiques	
		↑ 0,6 M\$ Tech. de l'information	
		↑ 0,3 M\$ Évaluation	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux
		↑ 0,2 M\$ Approvisionnements	prévus aux conventions collectives.
		↑ 0,4 M\$ Immeubles	
		↑ 0,4 M\$ Équip. motorisés	
Four	nitures	de services publics	
Ψ	-1,0	↑ 0,3 M\$ Immeubles	↑ 0,5 M\$ Indexation des tarifs.
			→ -0,2 M\$ Programme d'économie d'énergie.
		◆ -1,3 M\$ Équip. motorisés	Diminution du prix au litre pour le carburant et le diésel.
Bien	s et ser	vices	
1	0,8	$oldsymbol{\Psi}$ -0,2 M\$ Affaires juridiques	Diminution des honoraires professionnels pour mandats externes.
		↓- 0,5 M\$ Tech. de l'information	$oldsymbol{\Psi}$ -0,2 M\$ Rationalisation de l'utilisation de l'équipement de téléphonie.
			$\pmb{\Psi}$ -0,3 M\$ Reclassement du budget de location d'espaces pour les serveurs informatiques au Service du développement économique.
		↑ 0,3 M\$ Greffe et archives	Nouvelles dispositions à la suite à l'entrée en vigueur du Projet de loi n°83 : Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique.
		↑ 0,9 M\$ Immeubles	
			→ -0,2 M\$ Fermeture de l'aréna de Loretteville.
			↑ 0,6 M\$ Indexation de contrats.
			
			gymnastique de l'Arpidrome et le Centre communautaire du Jardin.
			↑ 0,3 M\$ Entretien de nouveaux équipements d'éclairage public.

↑ 0,3 M\$ Équip. motorisés	↑ 0,2 M\$ Indexation du coût des pièces.
ጥ 0,3 Mili Equip. Motorises	↑ 0,2 M\$ Indexation du cout des pieces. ↑ 0,1 M\$ Acquisition d'outillage afin de remplacer les équipements
	désuets.

Énergie

Les dépenses d'énergie comprennent l'électricité, le gaz, le mazout et le carburant. L'électricité, le gaz et le mazout sont administrés par le Service de la gestion des immeubles tandis que la gestion du carburant est effectuée par le Service de la gestion des équipements motorisés.

Tableau 32 – Énergie (en millions de dollars)

ÉNERGIE	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Électricité	26,2	26,5	0,3
Gaz	3,9	4,0	0,1
Mazout	0,3	0,1	-0,2
Carburant	<u>7,8</u>	<u>6,5</u>	<u>-1,3</u>
Total énergie	38,2	37,1	-1,1

En 2017, il est prévu que les coûts liés à l'énergie totalisent 37,1 M\$, en baisse de -1,1 M\$ (-2,9%) par rapport au budget 2016. Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

	ations n M\$)	Justifications
↑	0,3	Électricité ↑ 0,4 M\$ Indexation des tarifs. ↑ 0,3 M\$ Nouveaux équipements. ↓ -0,2 M\$ Économie d'énergie. ↓ -0,1 M\$ Fermeture de bâtiments.
↑	0,1	Gaz Indexation des tarifs.
Ψ	-0,2	Mazout Conversion de système à l'huile.
\	-1,3	Carburant Diminution du coût au litre.





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ANIMATION CULTURELLE, SOCIALE ET TOURISTIQUE

ANIMATION CULTURELLE, SOCIALE ET TOURISTIQUE

Cette fonction comprend l'ensemble des activités économiques relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de culture, de développement social et d'habitation. Elle participe également à la promotion et au développement touristique de la ville. De plus, elle apporte le soutien à la réalisation des grands événements à la Ville, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres. Elle est composée des unités administratives suivantes :

Culture et relations internationales

Le service est responsable de la Bibliothèque de Québec, de la diffusion du patrimoine, de la muséologie, de l'art public, de la toponymie et des relations internationales.

Il élabore la politique municipale en matière d'art et de culture et contribue à la mise en œuvre des initiatives en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des artistes et des entreprises et organismes culturels. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture et appuie la connaissance, la conservation et la diffusion du patrimoine. Il soutient les arrondissements dans la réalisation de leurs mandats culturels.

Également, il planifie et coordonne les actions de la Ville et de ses partenaires sur les plans national et international. Il vise à accroître la notoriété et le rayonnement de la Ville afin d'en maximiser les retombées politiques, économiques, touristiques et culturelles.

Bureau des grands événements

Le bureau est le guichet unique qui soutient et facilite la réalisation des grands événements, des tournages cinématographiques et télévisuels et des projets spéciaux. Il coordonne les services municipaux et l'expertise requis afin de diversifier l'offre en animation urbaine. Il contribue au développement de l'industrie événementielle et cinématographique de Québec.

Bureau du développement communautaire et social

Le bureau élabore des politiques, des plans et des programmes visant à soutenir et à encadrer les actions de la Ville, des arrondissements et des organismes en matière d'intervention communautaire et de développement social.

De plus, il assure la coordination des différentes actions des unités administratives concernées en matière d'immigration et d'accessibilité universelle. Il est également responsable de l'atteinte des objectifs municipaux concernant l'accréditation de la Ville à titre de Municipalité Amie des Aînés et Municipalité Amie des Enfants.

Bureau de l'habitation

Le bureau suscite, en partenariat avec le milieu, des projets d'investissement résidentiels sur le territoire municipal. Il développe et administre des politiques, des stratégies et des programmes ayant pour but de maintenir ou d'accroître la base fiscale de la Ville, d'améliorer les conditions de logement de la population et de mettre en valeur le cadre bâti de la Ville. Il assiste la clientèle dans la mise en œuvre de ces projets. Il offre également des services-conseils en support au développement de l'habitation.

Office du tourisme

L'Office du tourisme de Québec (OTQ) est à la fois une association touristique régionale (ATR) et un service de la Ville de Québec. Il assume les rôles d'organisme de concertation et de porte-parole de

l'industrie. À ce titre, il oriente et anime l'essor de l'industrie touristique de Québec et contribue activement à la prospérité économique de l'industrie en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, son marketing, sa promotion (tant auprès des visiteurs que des clientèles d'affaires et des médias), son développement, l'accueil des touristes et l'information du milieu.

Budget

Variations

Le budget 2017 de la DGA – Animation culturelle, sociale et touristique est de 63,4 M\$, en hausse de 2,1 M\$ (3,4%) par rapport au budget 2016.

Tableau 33 – Dépenses : DGA – Animation culturelle, sociale et touristique (en millions de dollars)

	Réel		Projeté B		Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017	
Animation culturelle, sociale et touristique						
Culture et relations internationales	23,1	24,3	24,3	24,4	25,0	
Bureau des grands événements	15,9	12,4	19,8	15,3	14,6	
Bureau du dévelop. communautaire et social	0,0	1,7	2,2	2,4	2,4	
Bureau de l'habitation	0,0	2,5	2,1	2,1	2,2	
Office du tourisme de Québec	<u>16,9</u>	<u>17,7</u>	<u>17,3</u>	<u>17,1</u>	<u>19,2</u>	
Total animation culturelle, sociale et tourist.	55,9	58,6	65,7	61,3	63,4	

Principales variations budgétaires

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)			Justifications	
Rémunération (incluant avantages sociaux)				
↑ 0,1		◆ -0,2 M\$ Bureau des grands événements	Diminution de l'effectif occasionnel.	
		↑ 0,1 M\$ Bureau du développement communautaire et social	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.	
		↑ 0,2 M\$ Office du tourisme de Québec	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.	
Biens	et ser	vices		
↑	2,0	↑ 0,6 M\$ Culture et relations internationales	↑ 0,5 M\$ Indexation de la subvention à l'Institut Canadien de Québec (ICQ).	
			↑ 0,3 M\$ Évènement majeur pour le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique.	
			$\pmb{\Psi}$ 0,2 M\$ Reclassement de la subvention versée au festival « Québec en toutes lettres » au Bureau des grands évènements.	
			Maintien des budgets en culture, tel que promis lors du colloque Vision Culture 2025 tenu en septembre 2014.	
			Nouveaux événements par rapport au budget 2016, notamment les Grands voiliers 2017, le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique et Bordeaux fête le vin à Québec.	
			$oldsymbol{\Psi}$ -0,5 M\$ Ajustement au réel du budget des évènements non identifiés.	
		↑ 1,9 M\$ Office du tourisme de Québec	Augmentation du budget autofinancé provenant de la hausse de la taxe sur l'hébergement.	





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

EAU, ENVIRONNEMENT ET

ÉQUIPEMENTS D'UTILITÉ

PUBLIQUE

EAU, ENVIRONNEMENT ET ÉQUIPEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Ce secteur intègre l'ensemble des activités économiques en matière de protection et d'amélioration de la qualité des plans d'eau, de l'air, de la forêt et des sols. Il est également responsable de la gestion de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement et des écocentres. De plus, il s'occupe des opérations des usines et des réseaux des eaux potables et usées ainsi que des différents programmes qui y sont associés. Il est composé des unités administratives suivantes :

Eau et environnement

Orientant toutes ses actions dans une perspective de développement durable, le service, par son expertise élevée en matière de protection et d'amélioration de la qualité des plans d'eau, de l'air, de la forêt et des sols, coopère dans la réalisation d'activités et de projets municipaux.

La mise en valeur de milieux naturels et l'embellissement du territoire par l'aménagement d'espaces verts et floraux, font aussi partie de sa mission, de même que le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée aux citoyens. Il gère également le fonctionnement de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement et des écocentres.

Traitement des eaux

Le service gère le fonctionnement des usines de traitement de l'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées. Il assure le traitement et la distribution de l'eau potable pour atteindre en tout temps les critères de qualité et de quantité pour répondre aux besoins en eau potable de la ville, en dépassant les normes réglementaires provinciales et fédérales. Il est aussi responsable de la collecte et de l'assainissement des eaux usées générées sur le territoire de la ville, de façon à améliorer la qualité des cours d'eau au-delà des exigences requises dans une perspective de développement durable.

Les grandes priorités du service visent principalement à assurer la pérennité des équipements, à adopter un mode de gestion sous les principes d'amélioration continue et maintenir d'excellente performance en matière de santé et sécurité au travail.

Budget

Le budget 2017 de la DGA – Eau, environnement et équipements d'utilité publique atteint 76,5 M\$, en hausse de 0,7 M\$ (0,9%) avec les prévisions budgétaires 2016.

Tableau 34 – Dépenses : DGA – Eau, environnement et équipements d'utilité publique (en millions de dollars)

	Réel		Projeté Bud		dget	
	2014	2015	2016	2016	2017	
Eau, environnement et équip. d'utilité publique						
Eau et environnement	50,5	52,7	54,0	53,4	53,5	
Traitement des eaux	21,0	<u>21,8</u>	<u>22,3</u>	<u>22,4</u>	<u>23,0</u>	
Total eau, environ. et équip. utilité publique	71,5	74,5	76,3	75,8	76,5	

Principales variations budgétaires

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

	ations M\$)	Justifications			
Rémunération (incluant avantages sociaux)					
↑	1,0	↑ 0,5 M\$ Eau et environnement	$\upliespine 0.3$ M\$ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.		
			↑ 0,2 M\$ Ajustement du budget des salaires occasionnels dédiés aux grands entretiens de l'incinérateur.		
		↑ 0,5 M\$ Traitement des eaux	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.		
Biens	s et ser	vices			
•	-0,3	◆ -0,3 M\$ Eau et environnement	 ↑ 0,6 M\$ Augmentation des dépenses au centre de tri. ↓ -0,3 M\$ Fin du montant prévu pour la transition de TIRU. ↓ -0,3 M\$ Diminution des quantités de résidus verts. ↓ -0,1 M\$ Diminution des frais de formation. ↓ -0,1 M\$ Diminution des dépenses de produits chimiques à l'incinérateur. ↓ -0,1 M\$ Diminution des redevances à payer suivant l'augmentation de la valorisation des sous-produits. 		





DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE QUALITÉ DE VIE URBAINE

QUALITÉ DE VIE URBAINE

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à l'aménagement du territoire, à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme et au transport. De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété et exerce le pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. Cette fonction regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Elle est composée des unités administratives suivantes :

Greffe de la cour municipale

Le service permet l'exercice du pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. À ce titre, il voit au traitement des dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants. Il assure le cheminement des dossiers devant le tribunal, perçoit les amendes et veille à l'exécution des décisions rendues. Il est le maître d'œuvre de la justice de proximité par son accessibilité et la nature de ses services d'accueil et d'information.



Protection contre l'incendie

Le service assure, par la prévention et une intervention rapide, la protection des personnes et des biens lorsque ceux-ci sont menacés par le feu ou par d'autres causes. Il intervient lorsque son expertise, ses ressources et ses technologies sont appropriées et nécessaires.



Police

Conformément à la Loi sur la police qui établit que tous les services de police québécois doivent protéger la vie et les biens de citoyens, maintenir la paix et le bon ordre, prévenir et combattre le crime et faire respecter les lois et règlements en vigueur, le SPVQ doit être en mesure d'offrir des services de niveau 4 (500 000 à 999 999 habitants) (L.Q. ch. 59, section G). Outre ses obligations légales, le Service de police de la Ville de Québec se donne pour mission d'assurer aux citoyens des services de qualité, en partenariat avec nos communautés, afin de conserver le caractère sécuritaire de la ville et de l'agglomération de Québec.



Bureau de la sécurité civile

Le bureau veille à ce que la population de Québec, les directions d'arrondissement et les autres services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre. S'il se produisait une catastrophe, c'est à lui qu'incomberait la responsabilité de fournir le soutien nécessaire dans la coordination des intervenants pour l'application du Plan de sécurité civile de la Ville. De plus, il encourage, auprès de la population et du personnel de la Ville, l'émergence d'une culture liée à la sécurité civile. Enfin, il assure la liaison avec ses partenaires en matière de sécurité civile.

Commissariat aux incendies

Le commissariat détermine le point d'origine, les causes probables et les circonstances d'un incendie ou en examine les causes et les circonstances qui ont un lien avec d'autres incendies et fait, s'il y a lieu, toute recommandation visant à assurer une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies.

Aménagement et développement urbain

Le service est responsable d'assurer la mise en valeur du territoire par le maintien et la valorisation de la qualité des milieux de vie et de l'environnement bâti et paysager, le service intervient dans les domaines de l'architecture, du design urbain, de l'architecture du paysage, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique.

Bureau du transport

Le bureau planifie, conçoit et coordonne les interventions visant à assurer la mobilité des personnes et des biens en termes d'efficacité, de sécurité, d'économie et de confort dans une perspective de développement durable.

Planification et coordination de l'aménagement du territoire

Le service planifie l'aménagement du territoire et la mobilité des personnes et en assure la mise en œuvre, par la définition d'un cadre réglementaire et la coordination de projets majeurs de développement et d'aménagement.

Budget

Le budget 2017 de la DGA-Qualité de vie urbaine totalise 189,2 M\$, en hausse de 5,0 M\$ (2,7%) par rapport au budget 2016.

Tableau 35 – Dépenses : DGA - Sécurité publique (en millions de dollars)

	R	Réel		Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Qualité de vie urbaine					
Greffe de la cour municipale	4,6	5,9	5,7	6,0	6,3
Protection contre l'incendie	39,6	51,3	53,3	52,2	54,2
Police	90,5	113,8	115,6	115,0	117,9
Bureau de la sécurité civile	0,7	0,9	1,0	1,0	0,9
Commissariat aux incendies	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5
Aménagement et développement urbain	5,6	3,4	3,5	3,6	3,6
Bureau du transport	2,1	2,5	3,0	3,0	3,1
Planif. et coordination - aménagement territoire	<u>0,0</u>	<u>2,4</u>	<u>2,9</u>	<u>2,8</u>	<u>2,7</u>
Total qualité de vie urbaine	143,6	180,8	185,6	184,2	189,2

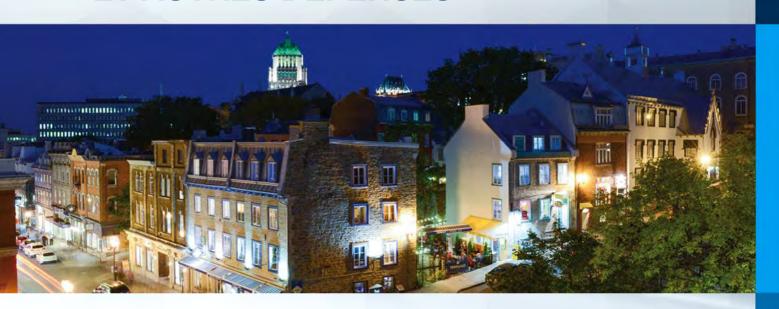
Principales variations budgétaires

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations	Justifications
(en M\$)	Justilications

Rémur	Rémunération (incluant avantages sociaux)						
↑ 5,0 ↑ 0,3 M\$ Greffe de la cour municipale			↑ 0,2 M\$ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.				
	↑ 1,7 M\$ Protection contre		↑ 0,1 M\$ Ajustement du taux des régimes de retraite des juges.				
			Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.				
 ↑ 3,0 M\$ Police ↓ -0,1 M\$ Bureau de la sécurité civile 		↑ 3,0 M\$ Police	Indexation des salaires, des primes et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.				
		-,	 ↑ 0,1 M\$ Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives. ↓ -0,2 M\$ Abolition de poste. 				
			Abolition de poste.				
		↑ 0,1 M\$ Aménagement et développement urbain	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.				
		↑ 0,1 M\$ Bureau du transport	Indexation des salaires et des avantages sociaux selon les taux prévus aux conventions collectives.				
Biens	et serv	vices					
↑	0,1	↑ 0,3 M\$ Protection contre l'incendie	Acquisition d'équipements suivant la création de l'équipe de sauvetage en effondrement de structure.				
		↓ 0,1 M\$ Police	Ajustement des frais de formation.				
		◆ 0,1 M\$ Aménagement et développement urbain	Ajustement du budget selon les besoins en services professionnels, techniques et autres.				

DÉPENSES DE FINANCEMENT ET AUTRES DÉPENSES



SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend l'ensemble des sommes que la Ville est tenue de verser pour rembourser le capital emprunté et pour payer les intérêts au cours de l'exercice financier. Il inclut la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

BUDGET

Le budget 2017 du service de la dette brute est de 289,4 M\$ en hausse de 4,2 M\$ (1,5%) par rapport au budget 2016.

Tableau 36 – Service de la dette brute

(en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Service de la dette brute	288,5	275,4	282,3	285,2	289,4

PRINCIPALES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

L'analyse détaillée du service de la dette, de même que les causes entourant la hausse budgétaire de 4,2 M\$ sont présentées à la section « Immobilisations et dette » du présent document.

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

Le paiement comptant d'immobilisations (PCI) est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement. Selon la Politique de gestion de la dette, il est prévu de le porter progressivement à 175 M\$ par année, soit une majoration annuelle moyenne de 15 M\$.

BUDGET

Conformément à la Politique de gestion de la dette, le budget 2017 des PCI atteint 96,2 M\$ en hausse de 15,0 M\$ (18,5%) par rapport au budget 2016.

Tableau 37 – Paiement comptant d'immobilisations (en millions de dollars)

	Réel 2014 2015		Projeté	Budget	
			2016	2016	2017
Paiement comptant d'immobilisations	51,0	63,7	78,9	81,2	96,2

PRINCIPALES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

L'analyse détaillée du paiement comptant d'immobilisations est présentée à la section « Immobilisations et dette » du présent document.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les cotisations de l'employeur comprennent les avantages sociaux et les charges sociales des élus et des employés de la Ville. Elles sont une composante de la rémunération globale.

BUDGET

Le budget 2017 des cotisations de l'employeur atteint 165,2 M\$, en baisse de -9,0 M\$ (-5,2%) par rapport au budget 2016.

Depuis 2016, les avantages sociaux (charges sociales et charge des services courants liée aux régimes de retraite), au montant de 87,8 M\$, sont compris dans le budget des unités administratives.

Les cotisations de l'employeur présentées sous la rubrique « Autres dépenses » totalisent conséquemment 77,4 M\$ (charge d'équilibre liée aux régimes de retraite et autres cotisations) en baisse de -14,3 M\$ (-15,6%) par rapport au budget 2016.

PRINCIPALES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

L'analyse détaillée des cotisations de l'employeur ainsi que le portrait global de ces dernières sont présentées sous la rubrique « Rémunération globale » du présent document.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Les contributions aux organismes sont celles que la Ville effectue auprès de différents organismes publics, dont des organismes municipaux, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes.

La dépense liée au transport en commun est une quote-part du coût des services assumés par un organisme supramunicipal, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à la suite d'un transfert de pouvoirs et de responsabilités en matière de transport en commun.

BUDGET

Le budget 2017 des contributions aux organismes atteint 124,1 M\$ en hausse de 2,3 M\$ (1,9%) par rapport au budget 2016.

Tableau 38 – Contributions aux organismes (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Bud	lget
	2014	2015	2016	2016	2017
Contributions aux organismes					
Transport en commun	104,9	108,3	113,1	113,1	115,2
Communauté métropolitaine de Québec	2,7	3,0	3,1	3,1	3,4
Office municipal d'habitation de Québec	3,9	4,1	4,5	4,5	4,8
Autres organismes	<u>1,8</u>	<u>1,6</u>	<u>0,9</u>	<u>1,1</u>	<u>0,7</u>
Total contributions aux organismes	113,3	117,0	121,6	121,8	124,1

PRINCIPALES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)		Justifications
↑	2,1	Transport en commun ↑ 2,1 M\$ Augmentation de 1,8% de la contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale (RTC).
↑	0,2	 Autres organismes ↑ 0,3 M\$ Ajustement de la contribution de la Ville à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). ↑ 0,3 M\$ Ajustement de la contribution de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ). ↓ -0,3 M\$ Ajustement au réel des crédits de taxes à l'habitation. ↓ -0,1 M\$ Autres organisme.
	(en f	(en M\$) ↑ 2,1

AUTRES FRAIS

Le contingent est une réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités) alors que les créances douteuses sont des créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Les divers autres frais comprennent tous les autres frais éventuels pouvant être rattachés à la rémunération tels que les vacances à payer, l'équité salariale, le programme d'attrition, etc. Ces frais incluent également diverses dépenses non attribuables à une unité administrative donnée ou à une activité particulière destinée à prendre en compte certaines obligations et opérations de l'organisation (ex. : pensions, rentes, invalidités, etc.). La provision pour indemnités fait aussi partie de ces dépenses.

BUDGET

Le budget 2017 des autres frais est de 28,7 M\$ en baisse de -4,3 M\$ (-13,0%) par rapport au budget 2016.

Tableau 39 – Autres frais (en millions de dollars)

	Réel		Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Autres frais					
Contingent	0,0	0,0	0,8	4,5	5,0
Créances douteuses	1,4	1,2	1,2	1,2	1,0
Divers autres frais	<u>48,4</u>	<u>31,1</u>	<u>29,5</u>	<u>27,3</u>	22,7
Total autres frais	49,8	32,3	31,5	33,0	28,7

PRINCIPALES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$)		Justifications
1	0,5	Contingent
		↑ Augmentation de la réserve en vue de pourvoir aux dépenses imprévues.
ullet	-5,3	Divers autres frais
		◆ Fin de l'amortissement des petites immobilisations.
		$oldsymbol{\Psi}$ Fin de la provision liée à la réforme comptable des vacances à payer.
		$oldsymbol{\Psi}$ Ajustement de la provision pour les sites contaminés.
		◆ Diminution de postes en surnombre.

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES



TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

Les taux de taxe foncière et de tarification décrétés pour l'exercice financier 2017 sont présentés dans les sections suivantes.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DETTES DES ANCIENNES VILLES

Tableau 40 - Taux de taxation 2017

(par tranche de 100 \$ d'évaluation)

	Vanier	Sillery	Lac St- Charles	Charles- bourg	St-Émile	Beauport	Ste-Foy	Québec	Cap- Rouge	Loret- teville	Val- Bélair
Immeubles résidentiels	Immeubles résidentiels de 1 à 5 logements (taux de base)										
Taxe foncière générale	0,8231	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8551	0,8589	0,9006
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	0.0000	0,0019	0,0024	0,0026	0,0046	0.0053	0,0046	0.0593	0,0023	0,0218	0,0238
Taux combinés	0,8231	0,8282	0,8287	0,8289	0,8309	0,8316	0,8309	0,8856	0,8574	0,8807	0,9244
Immeubles résidentiels	de 6 loger	ments et	plus								
Taxe foncière générale	0,8568	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8602	0,8902	0,8941	0,9375
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	0,0000	0,0020	0,0025	0,0027	0,0048	0,0055	0,0048	0,0617	0,0024	0,0227	0,0248
Taux combinés	0,8568	0,8622	0,8627	0,8629	0,8650	0,8657	0,8650	0,9219	0,8926	0,9168	0,9623
Immeubles non résiden	tiels										
Taxe foncière générale*	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165	3,0165
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	0.0000	0,0069	0,0088	0.0095	0,0168	0.0193	0,0168	0,2165	0,0081	0,0766	0,0797
Taux combinés	3,0165	3,0234	3,0253	3,0260	3,0333	3,0358	3,0333	3,2330	3,0246	3,0931	3,0962
Terrains vagues desser	vis										
Taxe foncière générale	1,6462	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,6526	1,7102	1,7178	1,8012
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	0.0000	0,0038	0.0048	0.0052	0,0092	0.0106	0,0092	0,1186	0,0046	0.0436	0,0476
Taux combinés * Taux pour la classe médiane.	1,6462	1,6564	1,6574	1,6578	1,6618	1,6632	1,6618	1,7712	1,7148	1,7614	1,8488

TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 41 – Tarification pour les matières résiduelles (en dollars)

	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Secteur résidentiel			
~ tarif par logement	169,00	169,00	0,00
~ tarif par chambre	56,00	56,00	0,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles sans conteneur à déchets			
~ tarif par 100 \$ d'évaluation du bâtiment	0,2436	0,2480	0,0044
~ tarif annuel minimum	228,00	232,00	4,00
Immeubles avec conteneur à déchets			
~ transroulier (par tonne métrique)	142,00	145,00	3,00
~ transroulier (par transport)	171,00	174,00	3,00
~ transroulier compartimenté (par tonne métrique)		145,00	
~ transroulier compartimenté (par transport)		87,00	
~ autres types de contenant (par tonne métrique)	222,00	226,00	4,00

TARIFICATION POUR L'AQUEDUC ET LES ÉGOUTS

Tableau 42 – Tarification pour l'aqueduc et les égouts (en dollars)

	Budget 2016	Budget 2017	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement			
~ aqueduc	129,00	129,00	0,00
~ égouts	147,00	147,00	<u>0,00</u>
	<u>276,00</u>	<u>276,00</u>	<u>0,00</u>
Tarif par chambre			
~ aqueduc	43,00	43,00	0,00
~ égouts	49,00	<u>49,00</u>	0,00
	<u>92,00</u>	<u>92,00</u>	<u>0,00</u>
Secteur non résidentiel			
Immeubles avec compteur d'eau			
~ tarif par mètre cube d'eau	0,4104	0,4179	0,0075
~ tarif par 100 \$ d'évaluation	0,1881	0,1915	0,0034
Immeubles sans compteur d'eau			
~ tarif par 100 \$ d'évaluation	0,2608	0,2655	0,0047

VARIATION D'UN COMPTE DE TAXES

De façon générale, la variation annuelle d'un compte de taxes tient compte de plusieurs facteurs que l'on regroupe dans les trois catégories suivantes :

EFFET DÉCOULANT D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

À la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation triennal, la Ville ne profite pas de l'augmentation de la valeur des propriétés pour majorer ses revenus. Elle ajuste à la baisse les taux de taxes foncières en fonction de l'augmentation moyenne des valeurs pour chaque catégorie d'immeubles.

Cependant, si l'augmentation de la valeur d'une propriété est supérieure à l'augmentation moyenne de la valeur des propriétés de même catégorie, il est probable que son propriétaire subisse une hausse de taxes plus importante que les autres. À l'inverse, si l'augmentation de la valeur d'une propriété est inférieure à l'augmentation moyenne, son propriétaire pourrait bénéficier d'une baisse de taxe, ou une hausse moins importante que les autres.

Le rôle d'évaluation foncière actuellement en vigueur couvre les années 2016, 2017 et 2018.

VARIATION DÉCOULANT DE DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Cette variation découle normalement de la hausse générale des taxes. Elle se reflète par un ajustement du taux de la taxe foncière générale ainsi que des tarifs facturés pour les services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles.

VARIATION DÉCOULANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ANCIENNES VILLES

La Loi sur les fusions municipales de 2002 oblige la Ville à procéder à l'harmonisation du fardeau fiscal de tous les secteurs (anciennes villes) formant la nouvelle Ville de Québec. Pour ce faire, la Ville augmente le taux de la taxe foncière générale, pour les secteurs se situant en deçà du taux moyen.

Par ailleurs, selon cette même loi, les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

La combinaison de ces facteurs détermine la variation d'un compte de taxes d'une année budgétaire à une autre.

VARIATION DES TAXES RÉSIDENTIELLES EN 2017

EFFET DÉCOULANT D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Puisqu'un nouveau rôle d'évaluation triennal est entré en fonction en 2016, ce facteur n'a pas d'impact sur les comptes de taxes des propriétaires d'immeubles en 2017.

VARIATION DÉCOULANT DE DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

La Ville a annoncé, en janvier 2016, un gel des taxes résidentielles pour les années 2017 et 2018 afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui sert habituellement de référence pour le calcul de la hausse annuelle des taxes, et l'inflation réellement observée entre 2008 et 2015. Pour ce faire, la Ville a ajusté à la baisse des taux de taxe foncière résidentiels afin d'assurer au minimum un gel des taxes dans tous les secteurs.

VARIATION DÉCOULANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ANCIENNES VILLES

En 2017, l'annonce du gel des taxes résidentielles se traduit de la façon suivante pour cette catégorie d'immeuble :

- l'harmonisation du fardeau fiscal affectera uniquement le secteur Vanier, et ce, pour un montant équivalent à la baisse du taux de la taxe pour le paiement des dettes de cette ancienne municipalité;
- l'ajustement de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes engendre des variations différentes du montant total des taxes à payer dans chacun des secteurs.

EXEMPLES DE VARIATION DU COMPTE DE TAXES POUR UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant présente des exemples de variation du compte de taxes pour des résidences unifamiliales, calculée en fonction des taux de taxe proposés en 2017. Les montants et pourcentages de variation illustrés ne peuvent pas être appliqués à tous les immeubles d'un même secteur.

Tableau 43 – Variation du compte de taxes pour un immeuble résidentiel (en dollars)

	Vanier	Sillery	Lac St- Charles	Charles- bourg	St-Émile	Beauport	Ste-Foy	Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Évaluation moyenne	228 000	572 300	248 500	253 900	269 600	256 400	312 700	284 300	345 700	244 600	251 300
Taxes 2017	2 322	5 185	2 505	2 550	2 685	2 577	3 055	2 963	3 409	2 599	2 768
Taxes 2016	2 322	<u>5 206</u>	<u>2 505</u>	<u>2 559</u>	2 694	<u>2 589</u>	3 058	2 999	3 452	2 629	2 783
Variation	0	-21	0	-9	-9	-12	-3	-36	-43	-30	-15
Variation	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,4%	-0,3%	-0,5%	-0,1%	-1,2%	-1,2%	-1,1%	-0,5%
Évaluation à	200 000 \$										
Taxes 2017	2 091	2 101	2 103	2 103	2 107	2 108	2 114	2 216	2 160	2 206	2 294
Taxes 2016	<u>2 091</u>	<u>2 109</u>	<u>2 103</u>	<u>2 110</u>	<u>2 113</u>	<u>2 117</u>	<u>2 116</u>	2 242	<u>2 184</u>	<u>2 231</u>	2 306
Variation	0	-8	0	-7	-6	-9	-2	-26	-24	-25	-12
Variation	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,1%	-1,2%	-1,1%	-1,1%	-0,5%
Évaluation à	300 000 \$										
Taxes 2017	2 914	2 930	2 931	2 932	2 938	2 940	2 949	3 102	3 017	3 087	3 218
Taxes 2016	<u>2 914</u>	<u>2 941</u>	<u>2 931</u>	2 943	2 948	<u>2 953</u>	<u>2 952</u>	<u>3 140</u>	<u>3 054</u>	<u>3 124</u>	<u>3 237</u>
Variation	0	-11	0	-11	-10	-13	-3	-38	-37	-37	-19
Variation	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,4%	-0,3%	-0,4%	-0,1%	-1,2%	-1,2%	-1,2%	-0,6%
Évaluation à	400 000 \$										
Taxes 2017	3 737	3 758	3 760	3 761	3 769	3 771	3 784	3 987	3 875	3 968	4 143
Taxes 2016	<u>3 737</u>	<u>3 773</u>	<u>3 760</u>	<u>3 776</u>	3 782	<u>3 789</u>	<u>3 788</u>	<u>4 038</u>	3 924	<u>4 017</u>	<u>4 167</u>
Variation	0	-15	0	-15	-13	-18	-4	-51	-49	-49	-24
Variation	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,4%	-0,3%	-0,5%	-0,1%	-1,3%	-1,2%	-1,2%	-0,6%

DÉPENSES PAR OBJET

L'objectif du système de classification des dépenses par objet est de fournir une information en fonction de la nature économique des biens et des services acquis et de toutes autres dépenses. Le total des dépenses demeure conséquemment le même que celui énoncé sous la rubrique analyse des dépenses, soit 1 419,4 M\$.

Tableau 44 – Dépenses par objet (en millions de dollars)

	Ré	el	Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Rémunération globale	529,3	554,3	561,9	560,8	557,2
Service de la dette brute	288,5	275,4	282,3	285,2	289,4
Autres dépenses	<u>518,9</u>	<u>516,7</u>	<u>550,5</u>	<u>557,6</u>	<u>572,8</u>
Total dépenses avant éléments extrabudg.	1 336,7	1 346,4	1 394,7	1 403,6	1 419,4

Le tableau précédent démontre l'évolution des dépenses par objet des deux dernières années, une estimation des résultats de l'année en cours, de même que les prévisions budgétaires de l'année courante et de la prochaine année.

Ce système de classification permet de constater que la rémunération globale et le service de la dette brute comptent pour plus de la moitié des dépenses de la Ville.

En 2017, il est prévu que la **rémunération globale** représente **39,3**% du total des dépenses avant les éléments extrabudgétaires. Cette proportion est **en baisse** par rapport au dernier budget. Elle passe de 40,0% à 39,3%.

Le **service de la dette brute** par rapport au total des dépenses avant les éléments extrabudgétaires devrait atteindre **20,4**% en 2017. Cette proportion est **comparable** au dernier budget.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle compte pour **39,3**% des dépenses de fonctionnement, **en baisse** par rapport au dernier budget. Elle passe de 40,0% à 39,3% des dépenses de fonctionnement. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et les élus de la Ville.

En 2017, il est prévu que la rémunération globale atteigne **557,2 M\$**, en **baisse** de **-3,6 M\$** (-0,6%) par rapport au budget 2016.

Tableau 45 – Rémunération globale (en millions de dollars)

	Ré	el	Projeté	Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017
Rémunération	361,5	375,7	386,7	386,6	392,0
Cotisations de l'employeur					
Régimes de retraite					
Charge des services courants	24,8	29,1	33,0	32,4	33,0
Charge d'équilibre	<u>87,9</u>	91,4	<u>81,3</u>	<u>81,9</u>	70,0
Total régimes de retraite	112,7	120,5	114,3	114,3	103,0
Charges sociales et autres cotisations	<u>55,1</u>	<u>58,1</u>	60,9	<u>59,9</u>	62,2
Total cotisations de l'employeur	167,8	178,6	175,2	174,2	165,2
Total rémunération globale	529,3	554,3	561,9	560,8	557,2

RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend les rémunérations régulière, occasionnelle et supplémentaire, qui sont incluses aux budgets des unités administratives, ainsi que les autres rémunérations qui sont traitées sous la rubrique « Autres frais ». Il s'agit d'ajustements de provisions liés à la rémunération.

Par rapport au budget 2016, la rémunération augmente de 5,4 M\$ (1,4%), en 2017 pour atteindre 392,0 M\$. Cette hausse inclut les avancements d'échelons et les augmentations salariales pour l'ensemble des employés de la Ville.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

	ations M\$)	Justifications
↑	6,9	Rémunération
		↑ 5,8 M\$ Rémunération régulière :
		↑ 7,0 M\$ Indexation des salaires selon les taux prévus aux conventions collectives.
		
		↑ 1,1 M\$ Rémunération occasionnelle :
		↑ 1,3 M\$ Ajustement des salaires selon les taux prévus aux conventions collectives.
		↑ 0,4 M\$ Création de l'équipe fixe au Service de police.
		$oldsymbol{\Psi}$ -0,6 M\$ Diminution de l'effectif à la suite de l'annulation de l'activité « Expo-Québec ».

↑ 0,2 Autres rémunérations

↑ 0,8 M\$ Primes:

Ajustement au Service de Police conformément aux conventions collectives.

↓ 0,6 M\$ Rémunération supplémentaire :

Diminution du temps supplémentaire au Service de police suivant la création de l'équipe fixe.

- ◆ -1,0 M\$ Fin de la provision liée à la réforme comptable des vacances à payer.
- ◆ -0,5 M\$ Diminution de postes en surnombre.
- ◆ -0,2 M\$ Diminution des coûts d'avantages sociaux provenant notamment de la révision des hypothèses actuarielles.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur liée aux charges sociales.

La Ville de Québec offre à ses employés six régimes de retraite enregistrés auprès de Retraite Québec. Ces régimes de retraite sont capitalisés et prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et la rémunération admissible.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge d'équilibre est un montant, déterminé par l'actuaire, établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Par rapport au budget 2016, les cotisations de l'employeur diminuent de -9,0 M\$ (-5,2%) en 2017 pour atteindre 165.2 M\$.

Les principales variations budgétaires entre les budgets 2016 et 2017 se résument comme suit :

Variations (en M\$) Justifications

√ -11,3 Régimes de retraite

↑ 0,6 M\$ charge des services courants

Ajustement de la charge conformément aux conventions collectives signées pour la majorité des groupes d'emploi, les ententes respectant le plafond du service courant prévu par la Loi 15.

↓ -11,9 M\$ charge d'équilibre

Impact de la Loi 15, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

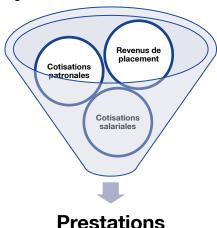
↑ 2,3 Charges sociales et autres cotisations

↑ 2,3 M\$ Ajustement des avantages sociaux conformément aux conventions collectives.

Fonctionnement des régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville reposent sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

Figure 4 - Fonctionnement des régimes de retraite



Prestation

État d'un régime de retraite

Un régime est en équilibre lorsque son actif est égal à la valeur de toutes les prestations acquises par les participants compte tenu de leurs années de service. Il est en surplus si son actif excède cette valeur et il est en déficit si l'actif est inférieur à cette valeur.

Tableau 46 - État d'un régime de retraite

EQUILIBRE	SURPLUS	DÉFICIT
Actif = Valeur des prestations	Actif > Valeur des prestations	Actif < Valeur des prestations (VILLE DE QUÉBEC)

Montant servant à établir la taxation de l'année

À la suite de la crise financière de 2008, d'importantes décisions concernant la prise en charge des déficits des caisses de retraite ont dû être prises.

Afin d'atténuer l'impact des pertes de rendement des caisses de retraite, différents outils permettant de gérer la volatilité des coûts associés à ces rendements furent utilisés.

Dans un premier temps, la méthode du lissage a permis la prise en charge de la perte sur une période de cinq ans.

Dans un deuxième temps, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place une mesure d'allègement appelée « méthode du couloir ». Cette mesure vise uniquement le traitement fiscal, c'est-à-dire la taxation. Elle a permis de différer une partie de la taxation lorsque l'effet des fluctuations de rendement de la caisse de retraite demeurait en deçà de 10% par rapport au rendement attendu. Le remboursement complet du « couloir » doit maintenant être effectué au plus tard en 2022.

Le tableau suivant fournit l'estimation des dépenses liées aux régimes de retraite. En 2017, la dépense qui aurait dû être incluse aux prévisions budgétaires, et conséquemment taxée, totalise 91,8 M\$.

Cependant, le « couloir », qui a permis de différer une partie de cette taxation dans les dernières années, doit maintenant être remboursé. Conséquemment, le montant servant à établir la taxation de l'année au plan des régimes de retraite pour 2017 est donc de 103,0 M\$, composé de l'addition de la charge des services courants pour 33,0 M\$ et de la charge d'équilibre pour 58,8 M\$, plus la portion du remboursement du « couloir » de 11,2 M\$.

Tableau 47 – Régimes de retraite - montant servant à établir la taxation de l'année (1) (en millions de dollars)

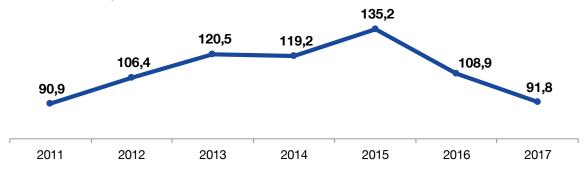
(en millions de dollars)					
	Budget	Budget	Éca	art	
	2016	2017-	17-2016		
Charge des services courants	<u>32,4</u>	<u>33,0</u>	0,6 1,9		
Charge d'équilibre :					
Amortissement:					
~ déficit initial reconnu au 1 ^{er} janvier 2007	3,2	3,2	0,0	0,0%	
$\scriptstyle{\sim}$ gains et pertes pour les années 2007 à 2012 $^{(2)}$	<u>32,7</u>	<u>18,9</u>	-13,8	-42,2%	
Sous-total amortissement	35,9	22,1	-13,8	-38,4%	
Dépense d'intérêt	27,4	24,1	-3,3	-12,0%	
Déficit ex-Québec - dotation annuelle	<u>13,2</u>	<u>12,6</u>	-0,6	-4,5%	
Total charge d'équilibre	<u>76,5</u>	<u>58,8</u>	-17,7	-23,1%	
Total régimes de retraite (dépense comptable)	<u>108,9</u>	<u>91,8</u>	-17,1	-15,7%	
Couloir - Montant à pourvoir dans le futur (3)	5,4	11,2	5,8	107,4%	
Total régimes de retraite (montant servant à établir la taxation de l'année)	<u>114,3</u>	<u>103,0</u>	-11,3	-9,9%	

⁽¹⁾ Montants fournis par l'actuaire de la Ville.

Loi 15 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15)

La loi a été sanctionnée par le gouvernement du Québec le 5 décembre 2014. Elle vise la restructuration des régimes de retraite. L'adoption de cette loi a eu un impact positif pour la Ville de Québec. D'une part, la dépense comptable liée aux régimes de retraite diminue de -17,1 M\$ entre les budgets 2016 et 2017. D'autre part, le remboursement complet du « couloir », initialement prévu pour 2022, devrait se terminer en 2019. Les dépenses liées aux régimes de retraite sont en baisse depuis deux ans.

Graphique 8 – Régimes de retraite selon les budgets adoptés (excluant l'impact du « couloir ») (en millions de dollars)



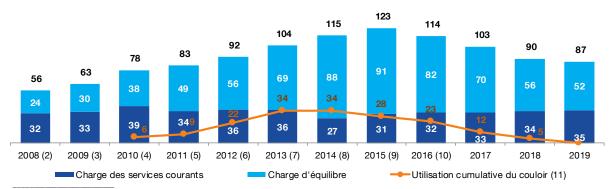
⁽²⁾ À compter de 2007, choix de la méthode du lissage sur 5 ans et amortissement sur 13 ans selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA).

⁽³⁾ Méthode du couloir permise par le MAMOT.

Dépenses liées aux régimes de retraite et utilisation du « couloir »

Le graphique suivant illustre l'évolution de la taxation requise. Ces montants sont déterminés par l'actuaire des régimes de retraite lors de son évaluation périodique. Lors de ces évaluations, l'actuaire met à jour les données passées et effectue des prévisions quant aux données futures. En ce qui a trait aux charges des services courants et d'équilibre, les données passées diffèrent donc des montants adoptés lors des précédents budgets. À compter de 2019, il est prévu que le remboursement complet du couloir soit effectué. À partir de ce moment, le montant servant à établir la taxation de l'année sera donc équivalant à la dépense comptable.

Graphique 9 - Dépenses liées aux régimes de retraite et utilisation du « couloir » (1) (en millions de dollars)



- (3) Rendement positif réel de 13,50%
- (4) Rendement positif réel de 7,28 %.
- (5) Bendement positif réel de 0.59% (6) Rendement positif réel de 6,45%.
- (7) Rendement positif réel de 14 38%
- (8) Rendement positif réel de 7,60%.
- (9) Rendement positif réel de 4.26% (10) Rendement positif prévisionnel de 6,47%.
- (11) Les montants inscrits dans le couloir, soit les montants à pourvoir dans le futur, doivent être remboursés par des rendements positifs futurs ou être taxés selon les odalités précisées par le MAMOT. Le remboursement complet doit être effectué au plus tard en 2022

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2015

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 a été effectuée en application de la Loi 15 -Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15). La loi a été sanctionnée par le gouvernement du Québec le 5 décembre 2014. Elle vise la restructuration des régimes de retraite.

Selon l'article 16 de cette loi, l'indexation automatique de la rente des retraités au 31 décembre 2013 et de ceux qui ont demandé le service de leur rente avant le 12 juin 2014, peut être suspendue en totalité ou en partie par la Ville à compter du 1er janvier 2017 s'il est démontré que les régimes ne sont pas pleinement capitalisés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2015.

En novembre dernier, la Ville a fait part de son intention de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités, puisqu'il a été démontré que les régimes n'étaient pas pleinement capitalisés.

Conformément à la résolution adoptée en novembre, la Ville entend que le déficit imputable aux retraités soit assumé à parts égales entre la Ville et les retraités. La décision finale sera entérinée par le conseil de ville avant la fin de 2016.

Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2015 ont servi à démontrer que les régimes ne sont pas pleinement capitalisés au 31 décembre 2015, et ont établi le montant du déficit imputable aux retraités, lequel correspond au moindre du déficit attribuable aux retraités à cette date et de celui attribuable aux retraités au 31 décembre 2013.

Pour les groupes de participants actifs avec lesquels la Ville a conclu une entente de restructuration en vertu de la Loi 15, le déficit attribuable à ces groupes en date du 31 décembre 2013 est partagé à parts égales entre la Ville et les participants. Pour les groupes de participants actifs avec lesquels une entente est à conclure, la Ville entend partager à parts égales le déficit attribuable à ces groupes en date du 31 décembre 2013.

Déficit

On dit qu'un régime de retraite est en déficit lorsque l'actif du régime est inférieur à la valeur des prestations acquises par les participants, ce qui est le cas pour le régime de la Ville de Québec. Cette insuffisance est décelée et quantifiée par l'actuaire lors de son évaluation actuarielle périodique, minimalement aux trois ans.

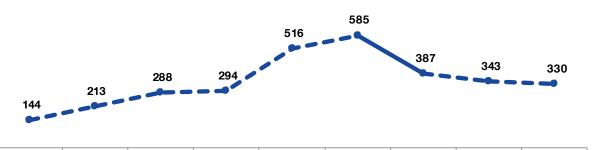
Depuis 2007, la Ville doit, à chaque exercice financier, comptabiliser les coûts de ses régimes de retraite. Une estimation budgétaire de ceux-ci est également effectuée dans le cadre des prévisions budgétaires. Celle-ci s'effectue par l'actuaire de la Ville, à partir des dernières évaluations actuarielles et des plus récents états financiers des régimes de retraite. Elle tient également compte du rendement obtenu depuis les dernières évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles, qui déterminent les cotisations salariales et patronales à verser dans les régimes, sont basées sur différentes hypothèses (âge de la retraite, table de mortalité, rendements espérés, etc.). Une fois le passif établi, c'est-à-dire la valeur des prestations acquises, il est comparé à l'actif et il en découle un surplus ou un déficit actuariel. Un déficit actuariel doit être amorti sur 15 ans et détermine la cotisation d'équilibre devant être versée annuellement.

Au 31 décembre 2015, le déficit actuariel total est estimé à 387 M\$, soit un ratio de capitalisation moyen de 84,2%. Les prochaines évaluations actuarielles sont prévues en date du 31 décembre 2018 et seront disponibles au cours de l'exercice financier 2019. Toutefois, les évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2013 et celles en date du 31 décembre 2015 devront être révisées afin de tenir compte des ententes de restructuration intervenues avec les différents groupes d'employés et afin de tenir compte de la décision possible de la suspension de l'indexation des retraités.

L'estimation budgétaire du déficit de capitalisation pour 2017 est de 330 M\$. Ce déficit inclut le déficit initial de l'ancienne Ville de Québec, qui est entièrement à la charge du secteur de l'ancienne Ville de

Graphique 10 – Déficit de capitalisation des régimes de retraite (en millions de dollars)



31-12-2001 (1) 31-12-2004 (2) 01-01-2005 (3) 31-12-2007 (2) 31-12-2010 (2) 31-12-2013 (2) 31-12-2015 (2) 31-12-2016 (4) 31-12-2017 (5)

⁽¹⁾ Évaluation actuarielle. Dont 141 M\$ pour l'ancienne Ville de Québec.

⁽²⁾ Évaluation actuarielle

 ⁽³⁾ Estimation actuarielle. Mise en place des six nouveaux régimes.
 (4) Estimé budgétaire.

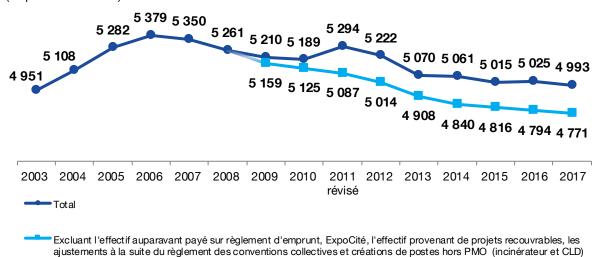
⁽⁵⁾ Projection, taux de rendement projeté de 6,00%





L'effectif comprend l'ensemble des personnes au service de l'organisation. L'effectif est exprimé en nombre de personnes/année (p.a.). Il s'agit de l'unité de mesure correspondant au nombre d'employés converti en employés à temps plein. Pour calculer des p.a., on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Graphique 11 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés (en personnes/année)



En 2017, l'effectif demeure inférieur à ce qu'il était lors des fusions municipales. En excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, l'intégration d'ExpoCité, l'effectif auparavant traité sur des projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et les créations de postes hors PMO (incinérateur et CLD), l'effectif prévu pour 2017 est de 4 771 p.a. comparativement à 4 951 p.a. en 2003.

Depuis 2007, 765 postes ont été abolis.

PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE (PMO) 2013-2018

Le plan de main-d'œuvre 2013-2018 prévoit l'abolition d'un poste sur trois devenus vacants (excluant les pompiers, les policiers et le 911), et la création d'un maximum de 20 postes par année pour de nouveaux besoins. L'objectif visé était de 5 001 p.a. en incluant les ajustements hors PMO. L'effectif de 2017 devrait atteindre 4 993 p.a., soit un écart favorable de 8 p.a. avec l'objectif.

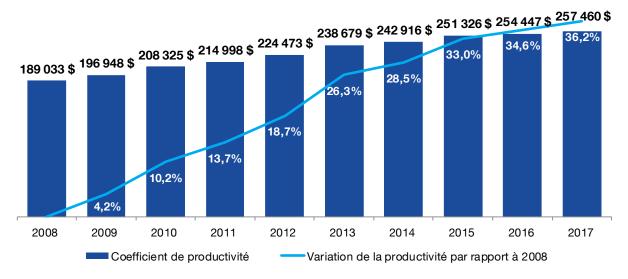
Tableau 48- Plan de main-d'œuvre 2013-2018 (en personnes/année)

Plan de main-d'œuvre 2013-2018	Pers./année
Effectif du Budget 2016	5 025
131 départs à la retraite / 3 (excluant les pompiers, les policiers et le 911)	-44
Créations de postes pour de nouveaux besoins	<u>20</u>
Effectif du Budget 2017 : Objectif visé	5 001
Effectif du plan de main-d'oeuvre 2017	5 001
Effectif du Budget 2017	4 993
Écart favorable	8

PRODUCTIVITÉ

Grâce à un meilleur contrôle de l'effectif passant par l'abolition de postes et l'amélioration des méthodes et des outils de travail, la productivité des employés est en hausse de 36,2% (en dollars constants) depuis 2008.

Graphique 12 - Coefficient de productivité excluant l'inflation 13



EFFECTIF PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

Les tableaux suivants détaillent la répartition de l'effectif entre les différentes unités administratives. En 2017, l'effectif régulier devrait atteindre 4 308 p.a. et l'effectif occasionnel 685 p.a. pour un effectif total de 4 993 p.a.

Les prévisions d'effectif sont obtenues à partir de l'effectif autorisé au précédent budget et actualisé avant la préparation du nouveau budget. De celui-ci, sont d'abord retranchées les abolitions de postes et sont ensuite ajoutées les créations de postes. Lors de l'exercice budgétaire, les unités administratives soumettent des compressions ainsi que des demandes budgétaires. Les abolitions de postes sont comprises dans les compressions, tandis que les créations de postes sont incluses dans les demandes.

132 Ville de Québec

_

¹³ Budget excluant l'inflation par rapport à l'effectif total

Tableau 49 – Répartition de l'effectif (en personnes/année)

	E	Budget 2016			Budget 2017			Écart	
	Régulier	Occasion.	Total	Régulier		Total	Régulier	Occasion.	Total
Direction générale							Ĭ		
Conseil municipal	1,0	9,0	10,0	1,0	12,0	13,0	0,0	3,0	3,0
Direction générale	18,6	4,2	22,8	18,0	3,2	21,2	-0,6	-1,0	-1,6
Vision stratégique et performance org.	20,0	2,2	22,2	20,0	2,9	22,9	0,0	0,7	0,7
Vérificateur général	6,0	0,5	6,5	6,0	0,0	6,0	0,0	-0,5	-0,5
Bureau de l'ombudsman	2,0	0,1	2,1	2,0	0,1	2,1	0,0	0,0	0,0
Ressources humaines	105,0	9,1	114,1	104,0	5.0	109,0	-1,0	-4,1	-5,1
Finances	88,0	1,6	89,6	86,0	1,6	87,6	-2,0	0,0	-2,0
Communications	47,0	2,0	49,0	46,5	2,7	49,2	-0,5	0,7	0,2
Développement économique et grands projets	38,0	2,3	40,3	36,0	1,6	37,6	-2,0	-0,7	-2,7
ExpoCité	30,0	32,7	62,7	26,0	27,1	53,1	<u>-4,0</u>	<u>-5,6</u>	<u>-9,6</u>
Total direction générale	355,6	63,7	419,3	345,5	56,2	401,7	-10,1	-7,5	-17,6
Services de proximité	000,0	00,.	,.	0.0,0	00,2	,.	10,1	.,•	,0
Loisirs et sports	8,0	0,3	8,3	7,0	0,0	7,0	-1,0	-0,3	-1,3
Ingénierie	157,2	4,5	161,7	155,2	2,2	157,4	-2,0	-2,3	-4,3
Arrondissement de La Cité - Limoilou	213,2	68,4	281,6	212,4	71,2	283,6	-0,8	2,8	2,0
Arrondissement des Rivières	141,0	38,3	179,3	140,0	34,6	174,6	-1,0	-3,7	-4,7
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	249,0	134,3	383,3	248,0	137,6	385,6	-1,0	3,3	2,3
Arrondissement de Charlesbourg	120,0	45,9	165,9	120,0	48,9	168,9	0,0	3,0	3,0
Arrondissement de Beauport	137,4	52,3	189,7	138,2	54,4	192,6	0,0	2,1	2,9
Arrondissement de La Haute-St-Charles	180,3		256,1	180,3	73,1	253,4			
Total services de proximité		<u>75,8</u>					<u>0,0</u>	<u>-2,7</u>	<u>-2,7</u>
•	1 206,1	419,8	1 625,9	1 201,1	422,0	1 623,1	-5,0	2,2	-2,8
Soutien institutionnel	00.0	0.4	00.4	00.0	0.0	00.0	0.0	0.4	0.4
Affaires juridiques	66,0	3,1	69,1	66,0	3,2	69,2	0,0	0,1	0,1
Technologies de l'information	178,0	3,3	181,3	175,0	2,0	177,0	-3,0	-1,3	-4,3
Évaluation	75,8	13,3	89,1	75,0	14,6	89,6	-0,8	1,3	0,5
Greffe et archives	30,0	3,0	33,0	28,0	4,3	32,3	-2,0	1,3	-0,7
Approvisionnements	66,0	5,2	71,2	65,0	4,2	69,2	-1,0	-1,0	-2,0
Gestion des immeubles	279,9	8,8	288,7	275,9	7,5	283,4	-4,0	-1,3	-5,3
Gestion des équipements motorisés	<u>150,0</u>	<u>0,3</u>	<u>150,3</u>	148,0	<u>1,0</u>	149,0	<u>-2,0</u>	<u>0,7</u>	<u>-1,3</u>
Total soutien institutionnel	845,7	37,0	882,7	832,9	36,8	869,7	-12,8	-0,2	-13,0
Animation culturelle, sociale et touristique									
Culture et relations internationales	60,2	0,5	60,7	56,8	1,2	58,0	-3,4	0,7	-2,7
Bureau des grands événements	9,0	4,3	13,3	9,0	3,0	12,0	0,0	-1,3	-1,3
Bureau du dévelop. communautaire et social	6,0	0,0	6,0	7,0	0,0	7,0	1,0	0,0	1,0
Bureau de l'habitation	22,8	0,0	22,8	21,8	1,6	23,4	-1,0	1,6	0,6
Office du tourisme de Québec	<u>51,1</u>	<u>6,8</u>	<u>57,9</u>	<u>51,1</u>	<u>6,5</u>	<u>57,6</u>	0,0	<u>-0,3</u>	<u>-0,3</u>
Total animation culturelle, sociale et tourist.	149,1	11,6	160,7	145,7	12,3	158,0	-3,4	0,7	-2,7
Eau, environnement et équip. d'utilité publique									
Eau et environnement	128,1	28,1	156,2	126,9	30,2	157,1	-1,2	2,1	0,9
Traitement des eaux	<u>148,0</u>	<u>14,0</u>	<u>162,0</u>	<u>149,0</u>	<u>15,5</u>	<u>164,5</u>	<u>1,0</u>	<u>1,5</u>	2,5
Total eau, environ. et équip. utilité publique	276,1	42,1	318,2	275,9	45,7	321,6	-0,2	3,6	3,4
Qualité de vie urbaine									
Greffe de la cour municipale	44,0	7,3	51,3	44,0	7,9	51,9	0,0	0,6	0,6
Protection contre l'incendie	470,0	17,9	487,9	471,0	16,5	487,5	1,0	-1,4	-0,4
Police	908,0	71,6	979,6	905,0	75,4	980,4	-3,0	3,8	0,8
Bureau de la sécurité civile	7,0	0,1	7,1	7,0	0,2	7,2	0,0	0,1	0,1
Commissariat aux incendies	3,0	1,4	4,4	2,0	2,3	4,3	-1,0	0,9	-0,1
Aménagement et développement urbain	33,0	0,0	33,0	32,0	1,4	33,4	-1,0	1,4	0,4
Bureau du transport	21,0	8,4	29,4	21,0	8,1	29,1	0,0	-0,3	-0,3
Planif. et coordination - aménagement territoire	25.0	<u>1,0</u>	26,0	<u>25,0</u>	0,5	<u>25,5</u>	0,0	<u>-0,5</u>	<u>-0,5</u>
Total qualité de vie urbaine	1 511,0	107,7	1 618,7	1 507,0	112,3	1 619,3	-4,0	4,6	0,6
Total effectif	4 343,6	681,9	5 025,5	4 308,1	685,3	4 993,4	-35,5	3,4	-32,1

Les principaux mouvements d'effectif selon les unités administratives entre les budgets 2016 et 2017 s'expliquent notamment par :

_	riations (p.a.)	Justifications
\	-17,6	Direction générale
\	-2,8	Services de proximité ↓ Abolitions de postes réguliers en cours d'année 2016. ↑ Effectif occasionnel supplémentaire à la palestre de gymnastique de l'Arpidrome.
\	-13,0	Soutien institutionnel
\	-2,7	Animation culturelle, sociale et touristique
↑	3,4	Eau, environnement et équipement d'utilité publique ↑ Effectif occasionnel supplémentaire à l'incinérateur suivant les besoins réels. ↑ Effectif occasionnel supplémentaire pour l'opération des usines d'eau portable et d'eaux usés.
↑	0,6	 Qualité de vie urbaine ↓ Compressions budgétaires (postes réguliers au Service de police). ↓ Abolition de postes occasionnels en cours d'année 2016 à la suite du reclassement des radars photo dans les éléments extrabudgétaires. ↑ Effectif occasionnel supplémentaire à l'équipe mixte et au projet Enerco au Service de police.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS (RÉSERVES)

Selon la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds), la prudence dans la gestion financière de la Ville implique de créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. En ce sens, les excédents de fonctionnement affectés sont des sommes dédiées à des fins spécifiques.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'AUTOASSURANCE

Ces sommes servent uniquement à acquitter des réclamations pour lesquelles la Ville est identifiée comme responsable.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Des excédents de fonctionnement sont affectés lorsque les coûts dépassent les budgets annuels de cette activité et qu'il est impossible de combler l'excédent des dépenses par toute autre source de financement.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À LA PRÉVOYANCE

Événements ou dépenses non récurrents sur lesquels l'administration a peu ou pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.

Figure 5 – Excédents de fonctionnement affectés : cibles

Autoassurance

Neige

Prévoyance

•Cible : 8,7 M\$

•Cible : 20,0 M\$

•Cible : 20,0 M\$

Depuis l'adoption de la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés en 2009, l'utilisation des réserves a été justifiée par les événements suivants :

Justifications Année 2011 Prévoyance Affaissements de terrains survenus dans l'arrondissement de Charlesbourg. 2012 Prévoyance Perte potentielle de revenus sur les ventes de vapeur produite par l'incinérateur. Crise de la légionellose. 2013 Prévoyance Fortes pluies et orages violents du 31 mai 2013. 2014 Rudes conditions climatiques de la période hivernale. 2015 Prévoyance Transbordement des matières résiduelles. 2016 Neige Rudes conditions climatiques de la période hivernale, soit plus de 100 cm de neige reçus sur une période de trois semaines au début 2016.

Tableau 50 – Excédents de fonctionnement affectés et non affectés (en millions de dollars)

	R	éel	Projeté	Cibles
	2014	2015	2016	Cibles
Neige	15,7	20,0	19,1	20,0
Autoassurance	8,7	8,7	8,7	8,7
Prévoyance	18,9	19,1	20,0	20,0
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés * Ne tient pas compte des résultats 2016.	24,1	34,3	37,9*	-

PARTAGE DE COMPÉTENCES

Le 1^{er} janvier 2006 marquait la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustinde-Desmaures. En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, on assistait, ce même jour, à la création de l'agglomération de Québec, formée de la Ville de Québec et des deux municipalités reconstituées. L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes et la mise en commun de certaines autres.

Les compétences du conseil d'agglomération l'amènent à prendre des décisions dans les domaines suivants :

- l'évaluation foncière;
- le transport collectif des personnes;
- l'entretien des voies de circulation constituant le réseau artériel de l'agglomération;
- l'alimentation en eau;
- l'assainissement des eaux;
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles;
- la surveillance et la valorisation des cours d'eau municipaux;
- le développement économique;
- le logement social et l'aide destinée aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution;
- la sécurité publique (Service de police, Service de protection contre l'incendie, Bureau de la sécurité civile, centre d'urgence 9-1-1, Cour municipale).

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement voient à :

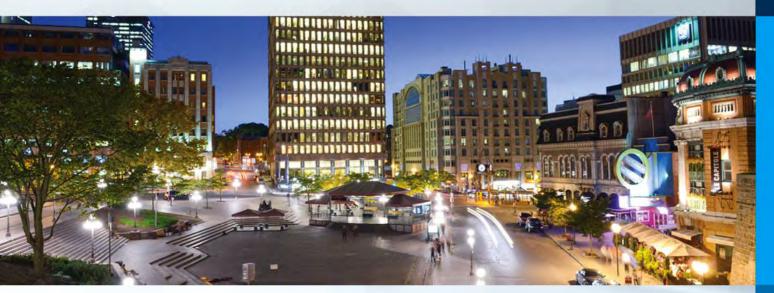
- l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'urbanisme, à l'adoption de la réglementation et au traitement des demandes de dérogations mineures;
- la délivrance des permis de construction et de rénovation;
- la construction et à l'entretien des conduites locales d'aqueduc et d'égout;
- l'enlèvement et au transport des matières résiduelles;
- l'entretien et au déneigement des rues locales;
- la construction, à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs et culturels, des bibliothèques et des parcs (excluant les infrastructures et les équipements collectifs).

La dépense d'agglomération est de 749,9 M\$ sur le budget de 1 419,4 M\$, soit 52,8%.

Tableau 51 – Partage des compétences (en millions de dollars)

(en millions de dollars)	Agglo-		Budget
	mération	Proximité	2017
Direction générale			
Conseil municipal	0,0	4,8	4,8
Direction générale	2,4	1,9	4,3
Vision stratégique et performance org.	1,3	1,2	2,5
Vérificateur général	0,9	0,8	1,7
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,1	0,3
Ressources humaines	7,4	6,7	14,1
Finances	4,7	4,2	8,9
Communications	4,0	3,7	7,7
Développement économique et grands projets	16,0	4,0	20,0
ExpoCité	8,6	0,0	<u>8,6</u>
Total direction générale	45,5	27,4	72,9
Services de proximité	.0,0	,.	,0
Loisirs et sports	1,1	5,1	6,2
Ingénierie	5,5	10,8	16,3
Arrondissement de La Cité - Limoilou	5,3	50,8	56,1
Arrondissement des Rivières	2,5	25,8	28,3
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	2,3 5,1	23,6 40,5	45,6
		-	•
Arrondissement de Charlesbourg	2,0	22,6	24,6
Arrondissement de Beauport	2,9	24,9	27,8
Arrondissement de La Haute-St-Charles	<u>3,2</u>	<u>28,9</u>	<u>32,1</u>
Total services de proximité	27,6	209,4	237,0
Soutien institutionnel			
Affaires juridiques	4,8	4,1	8,9
Technologies de l'information	17,7	13,2	30,9
Évaluation	8,2	0,0	8,2
Greffe et archives	1,5	3,9	5,4
Approvisionnements	3,7	3,3	7,0
Gestion des immeubles	37,7	38,0	75,7
Gestion des équipements motorisés	<u>10,4</u>	<u>18,1</u>	<u>28,5</u>
Total soutien institutionnel	84,0	80,6	164,6
Animation culturelle, sociale et touristique			
Culture et relations internationales	4,5	20,5	25,0
Bureau des grands événements	3,5	11,1	14,6
Bureau du dévelop. communautaire et social	0,3	2,1	2,4
Bureau de l'habitation	0,7	1,5	2,2
Office du tourisme de Québec	<u>19,2</u>	0,0	<u>19,2</u>
Total animation culturelle, sociale et tourist.	28,2	35,2	63,4
Eau, environnement et équip. d'utilité publique	,_	00,=	
Eau et environnement	45,6	7,9	53,5
Traitement des eaux	22,5	0,5	23,0
Total eau, environ. et équip. utilité publique	68,1	8,4	76,5
Qualité de vie urbaine	00,1	0,4	10,0
Greffe de la cour municipale	6,3	0,0	6,3
Protection contre l'incendie	54,2	-	
		0,0	54,2
Police	117,9	0,0	117,9
Bureau de la sécurité civile	0,9	0,0	0,9
Commissariat aux incendies	0,5	0,0	0,5
Aménagement et développement urbain	0,0	3,6	3,6
Bureau du transport	0,5	2,6	3,1
Planif. et coordination - aménagement territoire	<u>0,2</u>	<u>2,5</u>	<u>2,7</u>
Total qualité de vie urbaine	180,5	8,7	189,2
Total des dépenses des unités administratives	433,9	369,7	803,6
Service de la dette brute	109,5	179,9	289,4
Paiement comptant d'immobilisations	33,7	62,5	96,2
Cotisations de l'employeur	39,0	38,4	77,4
Contributions aux organismes	120,0	4,1	124,1
Autres frais	<u>13,8</u>	14,9	28,7
	749,9	669,5	1 419,4

ET DETTE



INVESTISSEMENTS ET DETTE

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur sont territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Le PTI inclut les investissements en transport collectif. Il totalise 1 787,4 M\$. L'évolution de la dette nette est conforme à la planification du cadre financier. La dette nette prévue pour 2017 est de 1 593,1 M\$, en baisse de -35,8 M\$ (-2,2%) par rapport au budget 2016.

Le respect de la planification du cadre financier depuis 2009 est un élément important lors de l'évaluation de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville est maintenue à Aa2 depuis 2011

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS (PTI 2017-2019)

En 2008, la Ville s'est dotée d'un plan d'investissement en infrastructures. Un grand chantier de rénovation et de développement des infrastructures urbaines a alors été mis de l'avant. L'objectif ultime de ce plan, englobant plusieurs volets, étant de faire de Québec la ville la plus attrayante et la plus performante du Canada.

Sur le plan des infrastructures, il avait alors été prévu d'investir 7,0 G\$ au cours des 15 prochaines années. Dans le respect de ce plan, les différents PTI couvrant la période de 2008 à 2019 totalisent 6 680,6 M\$ (incluant le RTC), soit 95,4% de l'objectif (en avance de 15,4%, 1 080,6 M\$, sur l'objectif).

Figure 6 – Plan d'investissement en infrastructures

15 ANS POUR REMETTRE À NEUF LES INFRASTRUCTURES

2008 (objectif 2008-2019 : 80,0%) 2008 2019 2022 2008-2019 7,0 G\$ 6 680,6 M\$* 95,4% de l'objectif

*Incluant le RTC

La Ville investira 1 787,4 M\$ (PTI 2017-2019 incluant le RTC) dans ses immobilisations, dont seulement 46% seront financés par le biais d'emprunts.

En 2017, la Ville investira 586,9 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations, dont 223,8 M\$ (38,1%) seront financés par différents programmes gouvernementaux d'aide financière.

Tableau 52 – Sommaire des investissements globaux (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	Total	PTI
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	500,0	511,4	472,7	1 484,1	83%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	86,9	138,5	<u>77,9</u>	303,3	17%
Investissements totaux	586,9	649,9	550,6	1 787,4	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	255,2	314,9	255,8	825,9	46%
Fonds de parc*	5,6	3,0	2,5	11,1	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	102,2	<u>111,5</u>	126,2	339,9	19%
Financement à la charge de la Ville et du RTC	363,0	429,4	384,5	1 176,9	66%
Financement externe	223,9	220,5	166,1	610,5	34%
Financement total	586,9	649,9	550,6	1 787,4	100%

^{*} Établi annuellement selon les fonds disponibles.

Tableau 53 – Sommaire des investissements de la Ville de Québec (excluant le RTC) (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	Total	PTI
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	500,0	511,4	472,7	1 484,1	100%
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC					
Emprunts par obligations	238,4	278,7	231,8	748,9	50%
Fonds de parc*	5,6	3,0	2,5	11,1	1%
Budget de fonctionnement (PCI)	102,2	<u>111,5</u>	126,2	339,9	23%
Financement à la charge de la Ville	346,2	393,2	360,5	1 099,9	74%
Financement externe	<u>153,8</u>	118,2	<u>112,2</u>	384,2	26%
Financement total	500,0	511,4	472,7	1 484,1	100%

^{*} Établi annuellement selon les fonds disponibles.

FINANCEMENT EXTERNE 2017 - VILLE DE QUÉBEC

Suivant une préparation rigoureuse, la Ville a su profiter des différents programmes gouvernementaux d'aide financière mis à sa disposition lui permettant ainsi de planifier la réalisation d'un maximum de projets à moindres coûts. Le financement externe représentera 30,8% du financement en 2017, alors qu'il comptait seulement pour 13,0% en 2016 (au PTI 2016-2018). Une partie de ce financement externe provient des programmes suivants :

Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Le programme FEPTEU vise à accélérer les investissements municipaux à court terme tout en appuyant la mise en place ou la remise en état de l'infrastructure liée à l'eau potable, aux eaux usées et à l'eau de pluie, ainsi que la planification et la conception des futures installations et mises à niveau des réseaux existants. Tous les travaux admissibles au programme FEPTEU doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2018.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Il s'agit d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

L'aide financière du gouvernement du Québec vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts prioritaires.

Programme Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Le programme FCCQ a pour objectifs de doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et de doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique.

La réalisation des projets suivants sera possible grâce à l'utilisation de sommes provenant des programmes gouvernementaux d'aide financière énoncés précédemment.

Tableau 54 – Projets réalisés à l'aide des programmes FEPTEU, TECQ, PIQM ET FCCQ (en millions de dollars)

Projets		Financement externe 2017				Autres contri-	Finan- cement à la charge	
Fiojets	projet 2017	FEPTEU	TECQ	PIQM	FCCQ	TOTAL	butions 2017	de la Ville 2017
Imperméabilisation de la dalle du réservoir d'eau								
potable des plaines, renforcements structuraux et 2,3		1,9	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	0,4
injection des fissures								
Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts,								
rues Jade et	2,7	2,2	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,5
Mgr. Cooke								
Drainage pluvial autoroutes Laurentienne et Félix-	19,3	16,0	0,0	0,0	0,0	16,0	0,0	3,3
Leclerc Páfaction dos postos Haman, Hibaria et Jahra	1.5	1.2	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.3
Réfection des postes Hamon, Hiberia et Isère Remaniement des paliers de pression, secteur	1,5	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,3
Loretteville et St-Émile	1,9	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2	0,5	0,2
Agrandissement du réservoir Bélair	3,9	3.2	0.0	0.0	0.0	3,2	0.0	0,7
Pose d'une nouvelle conduite d'adduction en haute	ŕ	-,	-,-	-,-	-,-	•	-,-	
ville (Lucien Borne, Salaberry sud, Turnbull)	3,9	3,2	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	0,7
Réfection d'ouvrages en vue d'améliorer la		0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	0.0	0.0
fonctionnalité du réseau d'aqueduc	1,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,2
Ajout d'un trop-plein pompé Poste Frenette	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Réfection des chambres de vannes, boul. Quatre-	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Bourgeois		0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0, 1
Rivière Lorette - travaux correctifs	14,1	6,9	0,0	0,0	0,0	6,9	5,8	1,4
Mise aux normes du système de lavage à l'usine de								
traitement des eaux de Québec et installation d'un	1,8	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,3
système de racleurs aux épaississeurs à la station de	-,-	.,.	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-
traitement des eaux usées est								
Réfection de l'usine de traitement d'eau potable de	4,1	1,9	1,2	0,0	0,0	3,1	0,0	1,0
Ste-Foy	30,6	0.0	20.6	0.0	0.0	30,6	0.0	0.0
Retour de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ)		0,0	30,6	0,0	0,0	30,0	0,0	0,0
Relocalisation de la console à l'usine de traitement des eaux de Québec	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Réfection du poste de pompage Saint-Pascal	4,9	0,0	4,8	0,0	0,0	4,8	0,0	0,1
Réfection du poste de pompage Limoilou	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Réfection - projets souterrains	33,1	0,0	0,0	17,0	0,0	17,0	0,0	16,1
Réhabilitation d'aqueduc et d'égout	20,2	0,0	0,0	15,2	0,0	15,2	0,0	5,1
Construction d'un centre de glace	3,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	1,0
Construction du centre communautaire Saint-Roch	3,5	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	2,1
Construction d'un centre communautaire dans le	0,5	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2
quartier Maizerets	0,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,2
Agrandissement et réfection du centre	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1
communautaire des Chutes	•	0,0	0,0	0,0	0,2	٠,٤	0,0	0, 1
Plage de l'anse au Foulon, projet d'assainissement des	16,0	0,0	0.0	0,0	10,0	10,0	0,0	6,0
eaux usées		•			<u> </u>		· ·	· ·
Total	169,7	40,8	36,9	32,2	13,9	123,8	6,3	39,7
	100%	24%	22%	19%	8%	73%	4%	23%

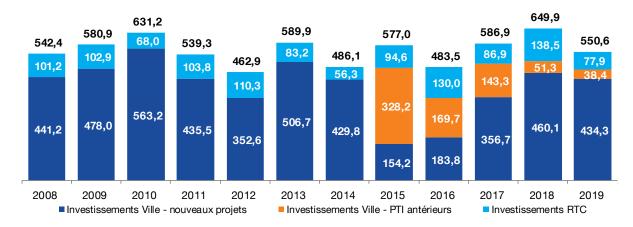
PRINCIPAUX PROJETS DU PTI 2017-2019

Investissements (en M\$)	Projets
89,2 M\$	Développement des services du RTC découlant des orientations du Plan de mobilité durable de la Ville
75,0 M \$	Réhabilitation des CHAUSSÉES
60,2 M \$	Réhabilitation de conduites D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
59,0 M \$	Construction d'un CENTRE DE GLACE (anneau de glace couvert et deux patinoires), projet de 68,7 M\$
51,7 M\$	Construction du CENTRE DE BIOMÉTHANISATION de l'agglomération de Québec, projet de 98,5 M\$
41,9 M\$	Travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE
40,8 M \$	Construction de la CENTRALE DE POLICE et de la COUR MUNICIPALE
28,0 M\$	Opération massive d'ASPHALTAGE
25,5 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier ST-ROCH
21,8 M\$	Relocalisation du MARCHÉ PUBLIC DE QUÉBEC
17,5 M \$	Réfection de l' USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE SAINTE-FOY , projet de 41,4 M\$
17,1 M\$	Réfection des POSTES DE POMPAGE SAINT-PASCAL (11,9 M\$) et LIMOILOU (5,2 M\$), projets totaux de 24,5 M\$
13,4 M \$	Développement des ÉCOQUARTIERS d'Estimauville (6,1 M\$) et de la Pointe-aux-Lièvres (7,3 M\$)
10,0 M\$	Construction d'un CENTRE COMMUNAUTAIRE, quartier MAIZERETS
9,0 M\$	Vision des DÉPLACEMENTS À VÉLO
8,6 M\$	Réaménagement de la BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY (phase I)
8,0 M\$	Aménagement de la PLACE PUBLIQUE JEAN-BÉLIVEAU, projet de 10,0 M\$
7,8 M \$	Participation à la restauration du COUVENT DE BEAUPORT
5,0 M\$	Acquisition du site de la COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST)
4,4 M\$	Agrandissement et réfection du CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CHUTES , projet de 4,4 M\$
4,0 M\$	Contribution à l'aménagement de la PLACE DES CANOTIERS et à la construction d'un stationnement étagé devant le Musée de la civilisation
3,0 M\$	Contribution à la construction d'un centre YWCA
2,1 M\$	Construction de deux PALESTRES DE GYMNASTIQUE et de gymnases dans les secteurs est (1,2 M\$) et ouest (0,9 M\$) de la ville, projet de 13,7 M\$
2,0 M\$	Contribution à la construction d'un GYMNASE À L'ACADÉMIE ST-LOUIS
1,8 M\$	Contribution à l'agrandissement du GYMNASE LES ÉCRIVAINS
1,0 M\$	Construction du CENTRE COMMUNAUTAIRE DU JARDIN , incluant des logements sociaux, projet de 4,0 M\$
0,9 M \$	Construction d'une PISCINE EXTÉRIEURE, secteur LEBOURGNEUF

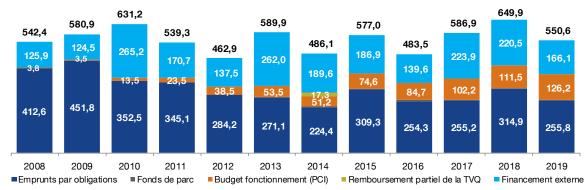
Projets d'investissement annuels

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des projets d'investissements annuels en lien avec les différents PTI adoptés par le conseil municipal, ainsi que les modes de financement s'y rapportant.

Graphique 13 – Projets d'investissements annuels selon les PTI adoptés (en millions de dollars)



Graphique 14 – Modes de financement annuels des projets d'investissements selon les PTI adoptés (en millions de dollars)



■ Fonds de parc: 0,1 M\$ en 2008; 1,1 M\$ en 2009; 2,7 M\$ en 2012; 3,3 M\$ en 2013; 3,6 M\$ en 2014; 6,2 M\$ en 2015; 4,9 M\$ en 2016; 5,6 M\$ en 2017; 3,0 M\$ en 2018; 2,5 M\$ en 2019

STRUCTURE FINANCIÈRE, POLITIQUES ET PROCESSUS

L'élaboration du PTI passe, dans un premier temps, par l'évaluation de la valeur des immobilisations de la Ville, leur désuétude et la récupération du retard en regard du maintien de leur pérennité. À cet effet, chacune des unités administratives évalue d'abord l'investissement qui serait nécessaire afin d'assurer le maintien des infrastructures de la Ville en bon état.

Par la suite, des orientations de travail sont transmises aux unités administratives, incluant les enveloppes budgétaires prévisionnelles qui leur sont accordées afin de leur permettre d'élaborer leurs projets d'investissements et la réalisation de nouveaux projets.

Enfin, le tout est évalué en fonction des priorités de la Ville, de ses politiques et orientations, de la capacité de réalisation des travaux des différentes unités administratives et de la capacité à payer des contribuables.

Ce processus d'évaluation et de planification est important puisque les impacts et les risques d'un sous-investissement en infrastructures peuvent être importants.

Figure 7 - Impacts et risques d'un sous-investissement en infrastructures

Risques à l'égard de la prestation des services aux citoyens

- •Interruption des services d'aqueduc et d'égout
- •Fermeture d'équipements récréatifs

Risques financiers

- Poursuites pour dommages matériels
- •Augmentation des coûts d'opération
- •Impact négatif sur le développement économique

Risques environnementaux, de santé et de sécurité publique

- •Diminution de la pression d'eau qui nuirait à la protection contre les incendies
- •Risques d'effondrement d'infrastructures

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI¹⁴

Projets d'investissements

Les projets d'investissements déjà règlementés, mais non réalisés, sont réévalués annuellement et intégrés au PTI.

Une analyse exhaustive de l'ensemble des projets d'investissements est effectuée, dans le respect des enveloppes budgétaires accordées aux unités administratives et de la capacité de réalisation des travaux d'immobilisations. À cette fin, les projets d'investissements, provenant de PTI antérieurs, sont révisés, et les nouveaux projets d'investissements sont étudiés.

Le PTI 2017-2019 présente donc l'ensemble des investissements retenus, dont une part provenant de PTI antérieurs.

Présentation des projets d'investissements

Afin d'assurer un suivi optimal de la réalisation des travaux d'investissements, les projets sont présentés selon les travaux effectués.

Le montage financier des projets distingue les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs, de ceux présentant des nouvelles demandes de fonds. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des sommes à réglementer, ou à financer par le biais d'autres sources de financement.

Priorités

Un des premiers objectifs de la Ville est d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. Elle souhaite également améliorer la qualité de vie des citoyens par de nouveaux projets d'immobilisations.

Conséquemment à ces objectifs, les critères de sélection des projets inscrits au PTI sont :

¹⁴ Excluant les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

- l'impact des projets sur le maintien de la pérennité des infrastructures de la Ville. La séquence des travaux à effectuer est établie selon des analyses rigoureuses, notamment basées sur l'indice de vétusté des infrastructures:
- l'achèvement des projets déjà amorcés;
- les répercussions des projets sur la population et sa sécurité;
- les nouveaux projets s'inscrivant dans un plan directeur ou dans un plan d'action adopté par le conseil municipal;
- le niveau de préparation, d'analyse et d'étude du projet.

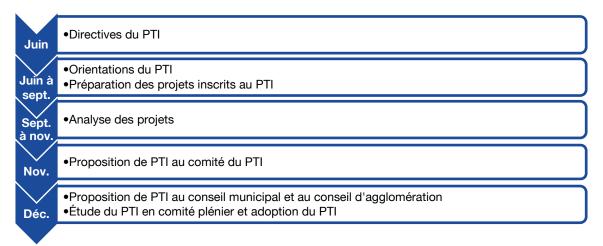
Figure 8 - Priorités du PTI

Renouveler les infrastructures

Initier de nouveaux qualité de vie des citoyens

Planification opérationnelle du PTI

Figure 9 - Planification opérationnelle du PTI



CADRE FINANCIER

Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte le cadre et les indicateurs financiers, entre autres par l'application de politiques financières rigoureuses. Ces politiques sont à la base du cadre financier de la Ville. Elles sont décrites à la section « Structure financière, politiques et processus » du présent document, sous la rubrique « Cadre financier et politiques financières ». Le PTI 2017-2019 a été élaboré dans le respect du cadre financier et, notamment, du plan de gestion de la dette qui en découle.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les projets d'investissements inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par le biais de leur mode de financement.

En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement : c'est ce qu'on appelle le service de la dette.

De plus, un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le «paiement comptant d'immobilisations». Il s'agit d'un mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Cette réserve a donc un impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

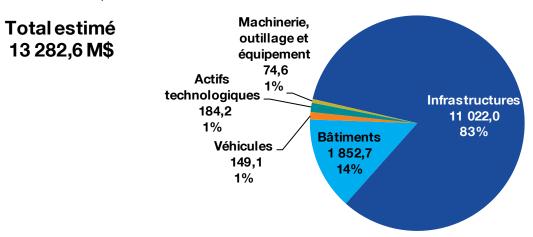
Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les dépenses concernant l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure sont comptabilisées au budget de fonctionnement.

ACTIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les unités administratives responsables des différents actifs de la Ville actualisent régulièrement leurs données concernant la valeur des immobilisations. Les responsabilités quant à la gestion des actifs de la Ville ont été modifiées en cours d'année 2016 à la suite de réorganisations administratives. Les modifications touchent principalement les services de l'Ingénierie, la Gestion des immeubles et le Traitement des eaux.

La valeur des actifs de la Ville est estimée à 13 282,6 M\$, soit une hausse de 2,5% par rapport à la dernière évaluation. Cette variation provient notamment d'ajout de nouveaux actifs, d'ajout à des actifs existants et de prise de valeur de certains actifs.

Graphique 15 – Valeur des actifs (en millions de dollars)



Les actifs de la Ville incluent notamment :

⇒ 2 379 km	de routes
→ 1 265 km	de trottoirs
→ 6 880 km	de conduites aqueduc et égout
→ 1 020	bâtiments
→ 1 299	ouvrages ponctuels*
⇒ 2 200	ouvrages d'art et structures**
→ 1 760	véhicules roulants et récréatifs
→ 581	autobus***
*Usines, réservoirs, chambres de vannes, postes de pompage, etc.	

^{**}Ponts, ponceaux, passerelles, murs, aires de stationnement, etc.

INVENTAIRE DES ACTIFS

La Ville a complété, en 2013, son premier bilan de l'état de l'ensemble de ses réseaux de voirie, d'aqueduc, d'égout, d'éclairage de rue et de signaux lumineux, ce qui constitue une première au Québec. Ces infrastructures sont le principal groupe d'actifs de la Ville.

Depuis 2015, l'actualisation des pratiques de la Ville en matière de gestion des actifs permet de dresser un inventaire des actifs de la Ville, incluant l'estimation des travaux requis pour assurer le maintien de la pérennité des actifs. Les investissements visant à assurer la pérennité des actifs sont modulés en fonction des besoins. Certains équipements majeurs peuvent influencer le niveau d'investissement requis pour une année. Conséquemment, les besoins d'investissement identifiés ne peuvent être nivelés annuellement.

La méthodologie derrière la réalisation de ces travaux s'inspire du « Guide de gestion des actifs en immobilisations à l'intention des gestionnaires municipaux » paru en février 2015 et élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Les prochaines étapes de ce processus consisteront à baliser l'état des actifs selon une cote de satisfaction allant de « inadéquat pour un usage soutenu » à « satisfaisant pour l'avenir » ou, selon toute autre pratique similaire.

Une meilleure connaissance de l'état des actifs permet à la Ville de cibler de façon précise les interventions à effectuer.

Le tableau qui suit détaille l'inventaire des actifs par catégorie.

^{***}Exclut de la valeur des actifs de 13 282,6 M\$.

Tableau 55 – Inventaire des actifs par catégorie (en millions de dollars)

(en millions de dollars)		
CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS (5 ans)
INFRASTRUCTURES		
HYGIÈNE DU MILIEU		
Installations d'approvisionnement et de production	328,9	83,5
Réservoirs d'eau potable	158,2	26,5
Postes de suppression et de régulation de pression	63,5	16,5
Autres équipements majeurs (eau potable)	76,5	31,5
Installation de traitement	746,7	95,0
Réservoirs et bassins de rétention	197,5	12,0
Postes de pompage (eaux usées)	146,7	61,0
Autres équipements majeurs (eaux usées)	54,9	15,3
Réseau d'égout - conduites	2 447,2	216,8
Réseau d'aqueduc - conduites	1 471,4	95,6
Sites d'enfouissement	25,4	12,4
Incinérateur (incluant station de traitement des boues)	386,4	48,8
Ecocentre Terminal Envac	9,6	5,8
Centre de tri	9,1 24,0	1,5
Amélioration des cours d'eau	24,0 25,2	3,0 1,9
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	6 171,2	727,1
TRANSPORT	0 171,2	121,1
Stationnements	32,8	4,2
Chemins, rues et trottoirs	3 537,3	239,5
Système d'éclairage des rues	616,8	21,6
Ponts, tunnels et viaducs	579,6	34,2
TOTAL TRANSPORT	4 766,5	299,5
PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT		200,0
Dépôts à neige	33,3	3,5
Parcs et terrains de jeux	51,0	7,7
TOTAL PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT	84,3	11,2
TOTAL INFRASTRUCTURES	11 022,0	1 037,8
BÂTIMENTS		
Édifices administratifs	162,3	40,6
Édifices communautaires	477,6	33,8
Édifices communautaires - arénas	856,5	48,5
Edifices communautaires - bibliothèques	103,7	6,5
Ateliers, garages et entrepôts	196,0	24,0
Autres bâtiments	56,6	4,0
TOTAL BÂTIMENTS	1 852,7	157,4
VÉHICULES	17.0	141
Autos, camionnettes et autres	17,8	14,1
Patrouille et police Camions out ils incendie	10,3 32,0	9,5
Véhicules lourds	32,0 49,5	3,9 10,5
Camions fourgons	28,3	4,8
Unités mobiles	9,2	1,1
Autres véhicules motorisés	2,0	1,1
TOTAL VÉHICULES	149,1	45,0
ACTIFS TECHNOLOGIQUES	ĺ	,
Actifs logiciels	118,0	64,0
Actifs matériels	66,2	36,0
TOTAL ACTIFS TECHNOLOGIQUES	184,2	100,0
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT		
Machinerie lourde (chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeur et autres)	49,3	8,7
Unités mobiles	7,7	1,3
Autres	17,6	5,0
TOTAL MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT	74,6	15,0
TOTAL DES ACTIFS	13 282,6	1 355,2

Faits saillants du processus de la gestion des actifs des unités administratives responsables

Technologies de l'information

Tableau 56 - Inventaire des actifs : Technologies de l'information

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS (5 ans)
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
Actifs logiciels	118,0	64,0
Actifs matériels	66,2	36,0
Total Technologies de l'information	184,2	100,0

Inventaire des actifs

Inventaire complet et exhaustif de l'ensemble des actifs logiciels et matériels :

- 540 actifs logiciels d'une valeur de 118,0 M\$;
- actifs matériels d'une valeur de 66,2 M\$.

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction du coût de remplacement, soit ce qu'il en couterait en date d'aujourd'hui pour remplacer la solution ou le matériel.

Besoin d'entretien et niveau de désuétude

La méthode développée et utilisée est basée sur les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs TI (Gartner, Forrester). Cette méthode repose sur des critères (16) de valeur et de vulnérabilité permettant d'établir ce qu'on appelle « l'état de santé » de l'actif. Chaque actif a été évalué individuellement sous chacun des critères permettant de mesurer l'indice de vétusté des actifs. Une mise à jour annuelle de l'information est effectuée.

Critères de valeur et de vulnérabilité

Impacts sur les services aux citoyens (incluant la sécurité des biens et des personnes)		
Impacts sur la continuité des affaires		
Satisfaction de la clientèle		
Couverture des besoins d'affaires		
Impact sur les revenus ou les entrées de fonds		
Alignement avec les orientations et les principes directeurs de la Ville		
Concurrence présente dans le marché		
Augmentation continuelle des coûts (licences, entretien, amélioration et support)		
Obligations contractuelles		
Prise en charge / désuétude technologique		
Fiabilité de l'actif		
Capacité à supporter et entretenir l'actif		
Conformité par rapport aux exigences de sécurité / légalité		
Capacité de reprise des activités en cas de sinistre ou de panne		
Conception selon les normes ou standards de développement		
Fréquence des correctifs ou améliorations apportées		

Critères de priorisation des travaux et vision long terme

Privilégier les investissements jugés essentiels pour la pérennité et la continuité des affaires, et ainsi avoir minimalement des projets au PTI pour redresser les actifs qui sont les plus à risque.

Favoriser également les projets qui permettent à la Ville de rencontrer ses obligations (normes, conformité règlementaire, audits, sécurité) et qui permettent d'atténuer des risques importants.

À terme, une rationalisation du parc d'actif est visée, en misant sur le délestage de systèmes peu ou pas utiles et en maximisant la réutilisation de solutions communes.

Eau et environnement

Tableau 57 – Inventaire des actifs : Eau et environnement (en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS (5 ans)
EAU ET ENVIRONNEMENT		
Incinérateur (incluant station de traitement des boues)	386,4	48,8
Terminal Envac	9,1	1,5
Centre de tri	24,0	3,0
Écocentres	9,6	5,8
Lieux d'enfouissements	25,4	12,4
Total Eau et environnement	454,5	71,5

Inventaire des actifs

La liste des actifs a été déterminée à partir de la base de données corporative de la Ville.

Valeur de remplacement

Pour certains actifs plus récents, notamment les écocentres, la valeur de remplacement correspond au coût de construction connu de ces actifs, lesquels ont été indexés depuis leur année de construction.

En ce qui a trait à l'incinérateur, pour une capacité de traitement de 280 000 tonnes par année, nous estimons une valeur de remplacement de 350 M\$.

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à assurer la pérennité des investissements et une utilisation sécuritaire des actifs par les citoyens et les employés, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Incinérateur	Santé-sécurité, performance environnementale, maintien du service et pérennité des actifs
Centre de tri	Santé-sécurité et performance opérationnelle (réduction du taux de rejet)
Écocentres	Maintien du service aux citoyens
Lieux d'enfouissement	Performance environnementale et planification des cellules enfouissement

Traitement des eaux

À la suite des réorganisations administratives de 2016, les actifs liés à la gestion des eaux sont une responsabilité partagée entre le Service du traitement des eaux et le Service de l'ingénierie. La façon de traiter ces actifs est détaillée sous la section « Ingénierie ».

Tableau 58 – Inventaire des actifs : Traitement des eaux (en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS (5 ans)
TRAITEMENT DES EAUX		,
Dépôt à neige - aménagement (responsabilité transférée aux arrondissements en 2016)	33,3	3,5
Installations d'approvisionnement et de production	328,9	83,5
Réservoirs d'eau potable	55,1	4,0
Installation de traitement	746,7	95,0
Réservoirs et bassins de rétention	15,8	1,5
Postes de pompage (eaux usées)	62,6	28,5
Autres équipements majeurs (eaux usées)		0,3
Total Traitement des eaux	1 244,5	216,3

Ingénierie

Tableau 59 – Inventaire des actifs : Ingénierie (en millions de dollars)

MAINTIEN DE LA **UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE VALEUR** PÉRENNITÉ DES ACTIFS (5 ans) INGÉNIERIE Réseau d'égout - conduites 2 447,2 216,8 Réseau d'aqueduc - conduites 1 471,4 95,6 Chemins, rues et trottoirs 3 410,8 231,3 Système d'éclairage des rues 361,8 8,3 Réservoirs d'eau potable 103,1 22,5 Postes de suppression et de régulation de pression 63,5 16,5 Autres équipements majeurs (eau potable) 76,5 31.5 Réservoirs et bassins de rétention 10,5 181,7 Postes de pompage (eaux usées et pluvial) 84,1 32,5 Autres équipements majeurs (eaux usées) 52,8 15,0 Amélioration des cours d'eau 25,2 1,9 Ponts, tunnels et viaducs 579,6 34,2 **Total Ingénierie** 8 857,7 716,6

Inventaire des actifs

Infrastructures linéaires

Voirie	Longueur et superficie de pavage selon le type d'artère (collectrice ou locale)
Aqueduc	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction
Égout sanitaire	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de
et pluvial	construction
Lampadaires et signaux lumineux	Nombre et type de lampadaires et de signaux lumineux par type de matériaux

Ouvrages ponctuels	1 265 ouvrages ponctuels:
	Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la
	Ville
	Nombre d'ouvrages par catégorie selon le bilan en eau exigé par le MAMOT
	(réservoir, poste, etc.)
Ouvrages d'art et	Plus de 2 200 ouvrages d'art et de structure
structures	Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la
	Ville
	Nombre d'ouvrages par catégorie (pont, tunnel, mur, barrage, etc.)

Valeur de remplacement

Pour chacun des actifs :

Linéaires	Évaluation du coût de reconstruction en fonction des coûts moyens des travaux des trois dernières années
Ouvrages ponctuels	La valeur de remplacement a été établie à partir des coûts réels provenant de l'analyse de plus de 70 projets réalisés durant les dernières années. Lorsque des valeurs comparables n'étaient pas disponibles, un outil d'estimation, fourni par le MAMOT, a été utilisé
Ouvrages d'art et structures	Données 2008 actualisées et indexées

Besoin d'entretien annuel pour chacun des actifs

Linéaires	Évaluation des besoins annuels d'entretien basés sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile
Ouvrages ponctuels	Les critères utilisés sont ceux provenant du rapport sur les coûts et le sources de revenus des services d'eau paru en février 2016 et élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le MAMOT. Le tout tel que présenté dans le formulaire de l'usage de l'eau potable (bilan en eau) ainsi que le formulaire des immobilisations ponctuelles (PRADIM). Les besoins annuels d'investissements sont établis en divisant la valeur actuellement de remplacement des ouvrages par la durée de vie restante pondérée selon la valeur des ouvrages
Ouvrages d'art et structures	Évaluation des besoins annuels d'entretien basée sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile

Niveau de désuétude

Détermination d'une cote de désuétude par type d'actifs (mesure des paramètres)

Voirie	Taux de fissuration
	Orniérage
	Capacité structurale
	Confort au roulement
Aqueduc	Âge des conduites versus durée de vie utile par type de matériaux
	Taux de bris
Égout sanitaire et	Âge des conduites versus la durée de vie utile par type de matériaux
pluvial	 Mesure des paramètres suivants selon un protocole normalisé :
	 État structural de la conduite (fissuration, affaissement, etc.)
	 État fonctionnel de la conduite ou potentiel de blocage (présence de débris
	dans la conduite)

Lampadaires et • signaux lumineux	Évaluation systématique des 50 000 lampadaires de la Ville
Ouvrages ponctuels, d'art et de structure	Inspections visuelles et audits effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés Audits et inspections réglementaires Inspections visuelles et expertise du personnel Âge de l'ouvrage versus durée de vie utile par type d'ouvrage ou d'élément

Évaluation du déficit d'entretien

Évaluation du coût de reconstruction de tous les actifs pour lesquels la durée de vie utile est atteinte ou dont l'état est évalué mauvais ou très mauvais.

Besoins annuels sur 20 ans

En fonction des niveaux de désuétude mesurés (déficit d'entretien), de l'âge des actifs et de leur durée de vie utile, détermination, sur un horizon de 20 ans, des besoins d'investissement annuels requis pour le rattrapage du déficit d'entretien et le maintien du niveau de service.

Critères de priorisation des travaux

Infrastructures linéaires	Depuis 2007, les principaux critères qui ont guidé la priorisation des travaux au Service de l'ingénierie sont la désuétude technique et l'admissibilité aux programmes de subvention. Les travaux réalisés par l'ingénierie sur les différents réseaux viennent améliorer directement le niveau de service aux citoyens (diminution du nombre de bris d'aqueduc, diminution du potentiel de refoulements d'égout, amélioration de la protection incendie, diminution des débordements d'eaux usées dans l'environnement, etc.)
Ouvrages ponctuels	Les priorités et les éléments critiques sont identifiés en comparant la durée de vie restante avec la durée de vie théorique de chaque ouvrage. Des inspections visuelles et des audits sont effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés
Ouvrages d'art et structures	Priorisation des projets en fonction du niveau de risque, des obligations règlementaires et des opportunités d'amélioration

Immeubles

Tableau 60 – Inventaire des actifs : Immeubles (en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS (5 ans)
IMMEUBLES		
Stationnements	32,8	4,2
Chemins, rues et trottoirs	126,5	8,2
Système d'éclairage des rues	255,0	13,3
Parcs et terrains de jeux	51,0	7,7
Édifices administratifs	162,3	40,6
Édifices communautaires	477,6	33,8
Édifices communautaires - arénas	856,5	48,5
Édifices communautaires - bibliothèques	103,7	6,5
Ateliers, garages et entrepôts	196,0	24,0
Autres bâtiments	56,6	4,0
Total Immeubles	2 318,0	190,8

Inventaire des actifs

Actifs sous la responsabilité du service

Bâtiments et équipements urbains

Éclairage public et signalisation lumineuse (partagée avec l'Ingénierie et le Bureau des transports)

L'inventaire des actifs s'effectue comme suit :

- Les équipements sont répertoriés et les interventions sont colligées dans des applications de gestion des actifs (Gestion des bâtiments, Tririga, Excel, etc.).
- Les applications de gestion des actifs ont été créées vers 1995. Elles sont utilisées depuis pour les équipements de l'ancienne Ville de Québec, et elles ont été bonifiées pour inclure les listes des équipements des autres municipalités fournies par le Comité de transition lors des fusions municipales.
- La mise à jour de l'inventaire est effectuée en fonction de l'ajout ou de la disposition des actifs (construction neuve, agrandissement, démolition, vente, acquisition, etc.).

Valeur de remplacement

Bâtiments	Établie par le Service de l'évaluation, selon la technique du coût
Éclairage public et	Selon le coût unitaire de remplacement
signalisation lumineuse	

Niveau de désuétude

Détermination de l'indice de vétusté

Interrogation des banques d'état pour connaître les opportunités colligées lors des audits et en fonction de la durée de vie utile

x 100

Ajout des opportunités liées aux améliorations fonctionnelles

Ajout des opportunités liées à des interventions règlementaires

Indice : Coût des opportunités identifiées

Valeur actualisée de remplacement

Évaluation du déficit d'entretien

Mesure de l'état des actifs

Audits techniques (banques d'état)

Inspections visuelles et expertise du personnel

Études et expertises ciblées

Demandes d'inscription au PTI de nos clients (améliorations fonctionnelles)

Stratégies relatives aux plans directeurs

Critères de priorisation des projets

Priorisation selon des critères organisationnels et selon le niveau de risque des projets.

Critères organisationnels:

- Projet généré par un alignement stratégique.
- Projet démarré.
- Projet générant des économies récurrentes à court terme.

Critères liés aux risques :

- Projet en lien avec la protection des personnes, des biens et de l'environnement (risque élevé).
- Projet en lien avec une interruption totale de service (risque élevé).
- Projet en lien avec une non-conformité par rapport à la réglementation applicable (risque
- modéré).
- Projet en lien avec une possibilité de dommages à l'intégrité de l'équipement (risque modéré).
- Projet en lien avec une interruption partielle de service (risque modéré).
- Projet en lien avec une intervention à certaines composantes (risque faible).
- Projet en lien avec un dommage fonctionnel ou esthétique (risque faible).

Équipements motorisés

Tableau 61 – Inventaire des actifs : Équipements motorisés (en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR		MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS **
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS			
Autos, camionnettes et autres	17,8	14,1	10,7
Patrouille, police et autres	10,3	9,5	10,9
Camions outils incendie	32,0	3,9	10,5
Véhicules lourds	49,5	10,5	29,0
Camions fourgons	28,3	4,8	11,4
Unités mobiles	16,9	2,4	10,7
Autres véhicules motorisés	2,0	1,1	1,4
Machinerie lourde (chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeur et autres)	49,3	8,7	23,4
Outillage et équipement	0,0	0,0	0,3
Autres machinerie, outillage et équipements	17,6	5,0	9,3
Total Équipements motorisés	223,7	60,0	117,6

^{*} Estimé des travaux requis - Acquisitions (PTI)

Inventaire des actifs

Les actifs du Service de la gestion des équipements motorisés sont constitués des véhicules motorisés et de leurs équipements, faisant partie du parc véhiculaire de la Ville de Québec. Ils sont divisés en 10 catégories de véhicules.

Valeur de remplacement

Un prix budgétaire de remplacement est attribué à chaque véhicule. Ces prix sont mis à jour en fonction des différents appels d'offres passés pour le remplacement de véhicules.

Coûts des travaux de maintien des actifs

Budget d'opération d'entretien de véhicules						
+ Coût de remplacement des véhicules à effectuer pour ces années						
Coût d'entretien des	Budget d'entretien de l'année précédente majoré de 3% annuellement,					
véhicules du parc	distribué selon les catégories de véhicules					
Coût de remplacement	Valeur budgétaire du coût de remplacement des véhicules ciblés pour les					
des véhicules	prochaines années					

^{**} Entretien (budget de fonctionnement)

Détermination du moment de remplacement d'un véhicule - Vie utile d'un véhicule

Un des objectifs du Service de la gestion des équipements motorisés est de fournir des véhicules conformes aux besoins des utilisateurs, à coût minimum. Le coût de possession des véhicules doit être le plus bas possible (coût de possession = coût d'achat + coût entretien + coût d'utilisation (carburant)).

Plus le véhicule vieillit, plus son coût annuel d'entretien augmente. Après un certain temps, il en coûte plus cher de conserver un véhicule que de le remplacer. Le véhicule doit être changé avant cette étape. Cette période représente la vie utile du véhicule.

Critères de priorisation des travaux

Les véhicules à remplacer sont sélectionnés selon le ratio du coût d'entretien annuel par rapport au coût d'investissement annuel de remplacement. Plus le ratio est élevé et plus il y a des économies sur les coûts d'entretien annuel par dollar investi. Ces véhicules sont subdivisés selon les catégories demandées.

D'autres éléments peuvent avoir un impact sur les véhicules à remplacer, notamment :

- Nouveauté technologique.
- Changement dans les méthodes de travail des utilisateurs permettant une efficience accrue.
- Méthodes plus sécuritaires de travail des utilisateurs.
- Nouvelles règles gouvernementales.

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus au PTI 2017-2019 se chiffrent à 1 484,1 M\$ (excluant le RTC). Ils sont principalement concentrés aux services de l'Ingénierie (34,9%), de la Gestion des immeubles (12,7%), de l'Eau et de l'environnement (10,9%) et des Loisirs et sports (10,7%).



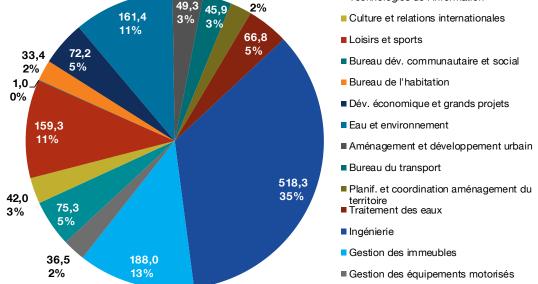


Tableau 62 – Sommaire des investissements par service (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	Total PTI
Technologies de l'information	23,6	31,4	20,3	75,3
Culture et relations internationales	11,9	14,3	15,8	42,0
Loisirs et sports	37,2	73,7	48,4	159,3
Bureau dév. communautaire et social	0,4	0,3	0,3	1,0
Bureau de l'habitation	12,9	10,7	9,8	33,4
Dév. économique et grands projets	28,1	32,7	11,4	72,2
Eau et environnement	36,1	46,4	78,9	161,4
Aménagement et développement urbain	20,7	19,5	9,1	49,3
Bureau du transport	13,8	13,5	18,6	45,9
Planif. et coordination aménagement du territoire	8,7	12,8	13,2	34,7
Traitement des eaux	19,7	27,5	19,6	66,8
Ingénierie	227,3	144,0	147,0	518,3
Gestion des immeubles	47,1	72,6	68,3	188,0
Gestion des équipements motorisés	<u>12,5</u>	12,0	12,0	<u>36,5</u>
Total	500,0	511,4	472,7	1 484,1

Le détail des projets d'investissement du PTI est présenté dans le document complémentaire « Cahier 2 : Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019».

MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS

Le maintien de la pérennité des actifs de la Ville est une des priorités du PTI. En effet, les projets présentés au PTI sont d'abord évalués par rapport à l'impact qu'ils ont sur la pérennité des actifs de la Ville.

Plus spécifiquement, le maintien de la pérennité des actifs se définit comme étant l'action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs ou de le ramener au niveau prévu initialement. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement, sans s'y limiter, l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Dans le respect des priorités de la Ville, le maintien de la pérennité des actifs représente 46,5% (689,9 M\$) des investissements du PTI.

Le tableau suivant détaille la proportion d'investissement, par service, consacrée au maintien de la pérennité des actifs pour le PTI 2017-2019. Plus de la moitié des sommes consacrées à cet effet (455,5 M\$, soit 66,0%), se situent aux services de l'Ingénierie (318,6 M\$, soit 46,2%) et de la Gestion des immeubles (136,9 M\$, soit 19,8%). Ces services sont responsables d'identifier, de définir et de réaliser les projets de consolidation et de réhabilitation relativement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation et à l'éclairage des rues et de gérer les biens immobiliers de la Ville.

Tableau 63 – Maintien de la pérennité des actifs par service (en millions de dollars)

	20	17	20	18	20)19	P	ті
Technologies de l'information	18,4	3,7%	25,7	5,0%	16,7	3,5%	60,8	4,1%
Culture et relations internationales	1,9	0,4%	3,8	0,7%	0,4	0,1%	6,1	0,4%
Loisirs et sports	11,0	2,2%	7,1	1,4%	4,9	1,0%	23,0	1,5%
Bureau dév. communautaire et social	0,4	0,1%	0,3	0,1%	0,3	0,1%	1,0	0,1%
Bureau de l'habitation	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Dév. économique et grands projets	2,6	0,5%	4,6	0,9%	0,0	0,0%	7,2	0,5%
Eau et environnement	12,7	2,5%	9,8	1,9%	6,5	1,4%	29,0	2,0%
Aménagement et développement urbain	0,9	0,2%	1,4	0,3%	0,7	0,1%	3,0	0,2%
Bureau du transport	0,7	0,1%	0,8	0,2%	0,8	0,2%	2,3	0,2%
Planif. et coordination aménagement du territoire	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Traitement des eaux	19,5	3,9%	27,3	5,3%	19,3	4,1%	66,1	4,5%
Ingénierie	130,6	26,1%	82,1	16,1%	105,9	22,4%	318,6	21,5%
Gestion des immeubles	34,5	6,9%	48,3	9,4%	54,1	11,4%	136,9	9,2%
Gestion des équipements motorisés	11,9	2,4%	12,0	2,3%	12,0	<u>2,5%</u>	35,9	2,4%
Total du maintien de la pérennité des actifs	245,1	49,0%	223,2	43,6%	221,6	46,9%	689,9	46,5%
Projets de développement	254,9	<u>51,0%</u>	288,2	<u>56,4%</u>	251,1	<u>53,1%</u>	794,2	<u>53,5%</u>
Investissements annuels	500,0	100,0%	511,4	100,0%	472,7	100,0%	1 484,1	100,0%

INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT COLLECTIF

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a pour mission de permettre aux citoyens de mieux vivre la ville de Québec par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité. Ce faisant, le RTC contribue à un environnement sain et à un aménagement urbain de qualité, tout en soutenant le développement économique, social et culturel de la région.

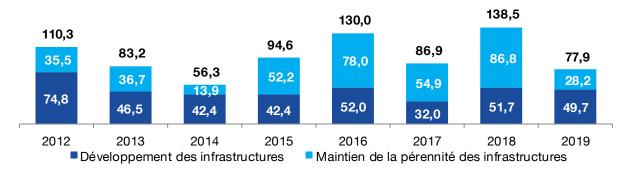
Bien qu'il soit administré de façon indépendante, cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville depuis 2008. Des informations complémentaires sont disponibles au http://www.rtcguebec.ca/.

Tableau 64 – Sommaire des investissements en transport collectif (en millions de dollars)

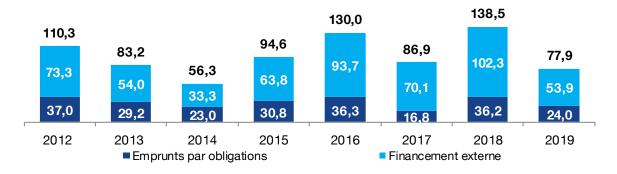
	2017	2018	2019	Total PTI
Investissements RTC	86,9	138,5	77,9	303,3
Financement RTC				
Emprunts par obligations	16,8	36,2	24,0	77,0
Financement externe	<u>70,1</u>	102,3	<u>53,9</u>	226,3
Financement total	86,9	138,5	77,9	303,3

Le PTI 2017-2019 du RTC totalise 303,3 M\$, dont 74,6% (226,3 M\$) des investissements sont subventionnés par les programmes du ministère des Transports du Québec. Le PTI s'inscrit dans la continuité de maintenir et de développer un réseau de transport durable. Concrètement, 169,9 M\$ (56,0%) sont consacrés au maintien du patrimoine, alors que 133,4 M\$ (44,0%) sont attribués aux projets de développement du transport en commun dans la ville de Québec.

Graphique 17 – Projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI adoptés (en millions de dollars)



Graphique 18 – Modes de financement annuels des projets en transport collectif selon les PTI adoptés (en millions de dollars)

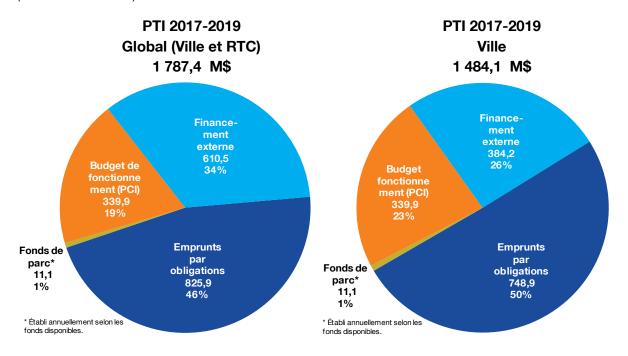




FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le PTI regroupe les projets d'immobilisations que la Ville s'attend à réaliser. Les investissements prévus au PTI 2017-2019 totalisent 1 484,1 M\$, dont 748,9 M\$ (50%) financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Graphique 19 – Financement des immobilisations (en millions de dollars)



MODES DE FINANCEMENT

Le financement se rapportant aux activités d'investissement du PTI 2017-2019 comprend le financement à la charge des contribuables, ou de la Ville, et celui à la charge de tiers, soit les différents partenaires financiers de la Ville.

Plus spécifiquement, les emprunts par obligations et le financement puisé à même le budget de fonctionnement, les paiements comptant d'immobilisations (PCI), sont ceux qui sont assumés par les contribuables de la Ville. Les investissements financés par emprunts se chiffrent à 238,4 M\$ en 2017 et à 748,9 M\$ pour la période du PTI et les PCI représentent 102,2 M\$ en 2017 et 339,9 M\$ pour la durée du PTI 2017-2019; ceci dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

Le fonds de parc est issu de sommes versées à la Ville, par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville. Ce mode de financement est utilisé en 2017 pour 5,6 M\$ et 11,1 M\$ pour la durée du PTI 2017-2019.

Les financements externes représentent la participation financière des partenaires de la Ville à des projets d'infrastructure. En 2017, ce financement représente 153,8 M\$ et 384,2 M\$ pour la durée du PTI 2017-2019.

Le tableau suivant présente le financement qui se rapporte aux activités d'investissement du PTI 2017-2019. Ce montage financier comprend les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs et les nouvelles demandes de fonds.

Tableau 65 – Modes de financement prévus selon les PTI adoptés (en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	PTI
Emprunts par obligations	201,4	278,5	218,0	238,4	278,7	231,8	748,9
Fonds de parc*	3,6	6,2	4,9	5,6	3,0	2,5	11,1
Budget fonctionnement (PCI)	<u>51,2</u>	<u>74,6</u>	<u>84,7</u>	102,2	<u>111,5</u>	126,2	339,9
Financement à la charge de la Ville	256,2	359,3	307,6	346,2	393,2	360,5	1 099,9
Remboursement partiel de la TVQ**	17,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement externe	156,3	123,1	<u>45,9</u>	<u>153,8</u>	118,2	112,2	384,2
Financement total	<u>429,8</u>	<u>482,4</u>	<u>353,5</u>	<u>500,0</u>	<u>511,4</u>	<u>472,7 </u>	<u>1 484,1</u>

^{*} Établi annuellement selon les fonds disponibles.

Le montage financier des projets distingue les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs, de ceux des nouvelles demandes de fonds. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des sommes à réglementer ou à financer par le biais des PCI.

Conséquemment, les PCI poursuivent leur progression, tel que prévu par le plan de gestion de la dette. Cependant, la progression annuelle de 15,0 M\$ affectée aux PCI doit être considérée pour les nouveaux projets d'investissement uniquement. Tel que prévu, les PCI liés aux nouveaux projets d'investissement se chiffrent à 96,2 M\$ en 2017, 111,2 M\$ en 2018 et 126,2 M\$ en 2019. Cette répartition du financement respecte le cadre financier et les engagements de la Ville.

Tableau 66- Modes de financement (en millions de dollars)

	20	17	20	18	20	19	PTI 2017-201		9
	PTI antérieurs	Nouveaux projets	PTI antérieurs	Nouveaux projets	PTI antérieurs	Nouveaux projets	PTI antérieurs	Nouveaux projets	Total
Emprunts par obligations Fonds de parc	135,7 1,6	102,7 4,0	51,0 0,0	227,7 3,0	38,4 0,0	193,4 2,5	225,1 1,6	523,8 9,5	748,9 11,1
Budget fonctionnement (PCI) Financement à la charge de la Ville	6 <u>.0</u> 143,3	<u>96,2</u> 202,9	0 <u>.3</u> 51,3	<u>111,2</u> 341,9	<u>0,0</u> 38,4	<u>126,2</u> 322,1	6,3 233,0	333,6 866,9	339,9 1 099,9
Financement externe	0,0	<u>153,8</u>	0,0	118,2	0,0	112,2	0,0	384,2	384,2
Financement total	143,3	356,7	51,3	460,1	38,4	434,3	233,0	1 251,1	1 484,1

 $^{^{\}star\star}$ À compter de 2015, le remboursement partiel de la TVQ est compris dans les projets d'investissement.

DETTE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Une part importante des immobilisations de la Ville est financée par des emprunts à long terme. En conséquence, le portrait de la dette est directement influencé par la réalisation des différents projets inscrits aux PTI passés et présent.

DETTE

La dette de la Ville exclut celle du RTC et comprend les sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Il s'agit d'un poste de passif au bilan de la Ville.

La dette brute est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (principalement subventions gouvernementales).

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (revenus).

Tableau 67 – Dette (en millions de dollars)

	Réel		Projeté		Budget	
	2014	2015	2016	2016	2017	Variation
Dette brute	1 904,5	2 065,2	2 027,0	2 011,2	1 982,1	-29,1
Dette remboursée par des tiers	<u>-276,3</u>	<u>-394,7</u>	<u>-400,6</u>	<u>-382,3</u>	<u>-389,0</u>	<u>6,7</u>
Dette nette	1 628,2	1 670,5	1 626,4	1 628,9	1 593,1	-35,8

En conformité avec l'évolution prévue au cadre financier, il est prévu que la **DETTE NETTE DIMINUE DE -35,8 M\$** (-2,2%) par rapport au budget 2016 pour atteindre 1 593,1 M\$ en 2017. Plus spécifiquement, la baisse entre les budgets 2016 et 2017, provient principalement de :

- l'utilisation optimale de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette;
- la hausse du financement comptant des immobilisations (PCI), soit 96,2 M\$ en 2017;
- l'utilisation efficiente de sommes accumulées dans le Fonds de parc et dans le Fonds des carrières et sablières, réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- sommes accumulées supérieures aux prévisions liées aux ventes de terrains (dette remboursée par des tiers).

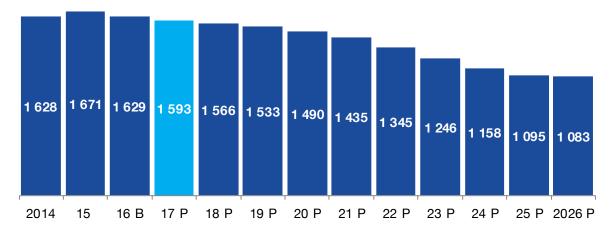
Le respect de la planification du cadre financier depuis 2009 est un élément important lors de l'évaluation de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville est maintenue à **Aa2** depuis 2011.

Les projections effectuées pour les 10 prochaines années maintiennent la diminution de la dette nette, tout en conservant un niveau de réalisation des investissements d'au moins 300 M\$ par année.

Pour les trois prochaines années, la diminution anticipée de la dette nette est de -95,7 M\$, tout en investissant 1 484,1 M\$ dans les infrastructures de la Ville (PTI 2017-2019).

Graphique 20 – Dette nette

(en millions de dollars)



B : budget adopté P : projections

DETTE NETTE PAR RAPPORT AU POTENTIEL FISCAL

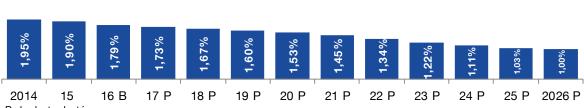
Une des pratiques adoptées dans le cadre de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne doit pas excéder 3,5%. En effet, il est important que la dette nette n'augmente pas plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.

Le potentiel fiscal est la capacité, pour la Ville, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industries et commerces) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

En 2017, il est prévu que ce ratio atteigne 1,73%. Les projections pour les prochaines années indiquent aussi que ce ratio se maintient sous la barre des 3,5%.

Graphique 21 - Dette nette par rapport au potentiel fiscal



Max.: 3,5 %

B : budget adopté P : projections

POIDS DE LA DETTE

Dans un souci d'amélioration de la gestion de la dette, des outils de planification et de contrôle du remboursement de la dette font partie de la Politique de gestion de la dette. Une de ces balises vise à limiter le niveau de la dette nette consolidée à un maximum équivalant à 100% des recettes totales consolidées. Ce ratio est suivi par certaines agences de notation de crédit.

En 2011, l'agence de notation de crédit Moody's attribuait une première cote Aa2 à la dette de la Ville de Québec, soit la même que celle attribuée au gouvernement du Québec. « La cote Aa2 attribuée à la dette de la Ville de Québec reflète l'évolution favorable de la performance financière de la Ville caractérisée par les bons excédents de fonctionnement régulièrement dégagés par la Ville, ainsi que la stabilité et la prévisibilité de ses sources de revenus. [...] La cote tient également compte d'un endettement supérieur à la moyenne [...] les récentes décisions de gestion visant à limiter la progression de l'endettement et à avoir plus largement recours au paiement comptant des immobilisations (PCI) se sont traduites par l'allègement de la dette et ont permis l'augmentation des liquidités et placements. La cote de Québec est également représentative de la robustesse du cadre institutionnel des municipalités québécoises [...] »¹⁵ La notation de crédit a été maintenue à Aa2 depuis 2011.

La dette nette consolidée comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes ¹⁶ compris dans son périmètre comptable.

Les recettes totales consolidées représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable.

En 2017, le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées atteint 104,0%, en diminution vers l'atteinte du 100%. À cet effet, la Ville a mis en place une planification visant à diminuer son endettement. Selon les prévisions effectuées, ce ratio devrait être atteint au cours des prochaines années.

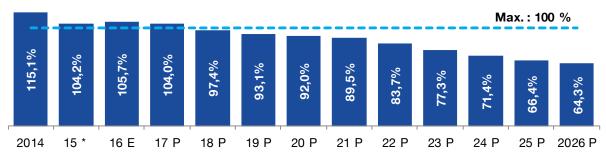
166 Ville de Québec

_

¹⁵ Moody's Investors Service, *Opinion de crédit de la Ville de Québec*, 6 octobre 2016, p. 1.

¹⁶ Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Graphique 22 - Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales



^{*} N'eût été du remboursement partiel de la TVQ et des revenus provenant de la TECQ, le ratio aurait été conforme aux prévisions budgétaires 2014 qui s'élevaient à 111,3%.

E: estimation P: projections

HYPOTHÈSES D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les hypothèses d'emprunt utilisées pour le calcul des prévisions de la dette. Ces dernières sont révisées annuellement. Les financements ne peuvent être comparés aux projets du PTI puisqu'il y a un décalage dans le temps entre l'adoption des projets et le financement de ces derniers.

Tableau 68 – Hypothèses d'emprunt (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
NOUVELLE DETTE (nouveaux projets issus de différents PTI)											
Financement à la charge de la Ville	165,0	165,0	155,0	130,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	
Financement externe (subventions)	<u>18,2</u>	<u>81,4</u>	96,4	<u>47,1</u>	24,8	<u>33,4</u>	<u>27,8</u>	<u>13,4</u>	<u>13,4</u>	13,4	
Total financement de nouveaux travaux	183,2	246,4	251,4	177,1	144,8	153,4	147,8	133,4	133,4	133,4	
DETTE EXISTANTE											
Refinancement de la dette actuelle	62,2	65,1	106,2	82,1	11,1	4,9	46,2	93,5	110,4	18,9	
TOTAL FINANCEMENT PAR EMPRUNT	245,4	311,5	357,6	259,2	155,9	158,3	194,0	226,9	243,8	152,3	
TAUX DE FINANCEMENT	3,25% à 3,50%	3,75%	4,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	

SERVICE DE LA DETTE

Les investissements en immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme qui y sont comptabilisés. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Le service de la dette comprend l'ensemble des sommes que l'organisation est tenue de verser pour rembourser le capital et payer les intérêts au cours de l'exercice financier. Il inclut la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

Tableau 69 - Service de la dette

(en millions de dollars)

	Ré	Réel		Budget		
	2014	2015	2016*	2016*	2017	
Service de la dette brute	288,5	275,4	282,3	285,2	289,4	
Remboursement du service de la dette par des tiers	<u>-49,4</u>	<u>-42,8</u>	<u>-45,5</u>	<u>-43,8</u>	<u>-46,0</u>	
Service de la dette nette	239,1	232,6	236,8	241,4	243,4	

^{*}À compter de 2016 : Reclassement des revenus d'intérêt de l'encaisse et des placements temporaires ainsi que les dépenses associées au compte bancaire dans les revenus d'intérêts.

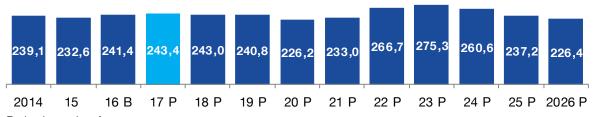
En 2017, il est prévu que le service de la dette nette atteigne 243,4 M\$, en hausse de 2,0 M\$ par rapport au budget 2016. Cette variation provient entre autres de :

- la majoration de 7,4 M\$ de la dotation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette, la réserve atteint 44,4 M\$ en 2017;
- la hausse des remboursements en capital;
- l'obtention de meilleurs taux de financement que ceux budgétés pour les emprunts réalisés en 2016;
- l'augmentation des revenus de transfert provenant majoritairement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);
- sommes accumulées supérieures aux prévisions liées aux ventes de terrains.

Les projections effectuées pour les 10 prochaines années sont présentées dans le graphique qui suit. Les variations s'expliquent notamment par les investissements en immobilisations de même que par l'augmentation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette qui atteindra 50,0 M\$ à terme. À compter de 2022, les taux projetés sont également plus élevés et une partie des refinancements comptants encore inconnus.

Graphique 23 - Service de la dette nette

(en millions de dollars)



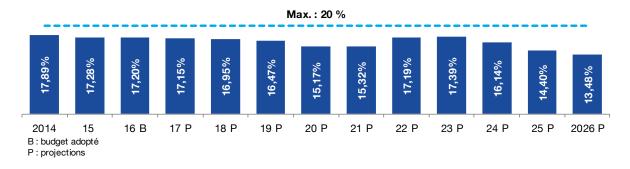
B : budget adopté P : projections

SERVICE DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une autre pratique issue de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne doit pas excéder 20%; ceci, afin de limiter les emprunts à des niveaux acceptables.

En 2017, il est prévu que ce ratio soit de l'ordre de 17,15%. Les projections des prochaines années démontrent aussi que ce ratio se maintient sous la barre des 20%.

Graphique 24 - Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement



PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS ET RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE

Le « paiement comptant d'immobilisations (PCI) » est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

La Politique de gestion de la dette expose certaines stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt, dont celle de porter progressivement à 175,0 M\$ le poste des PCI, soit une majoration annuelle moyenne de 15,0 M\$.

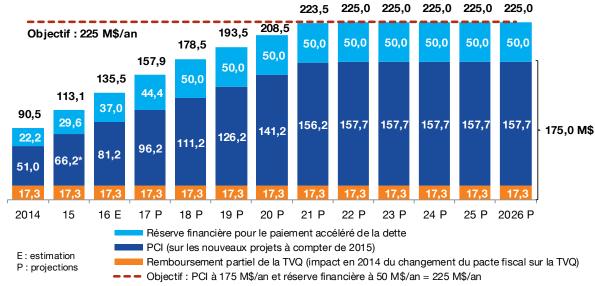
Cette stratégie a été mise en place afin de diminuer la pression sur la dette et d'accélérer la réalisation de projets ou de profiter de certaines opportunités. En effet, en évitant toutes les procédures de règlement d'emprunt, on accélère de façon substantielle la réalisation de projets. De même, ce mode de financement offre plus de flexibilité.

Par ailleurs, une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Ces sommes serviront au paiement des refinancements de la dette actuelle. Ainsi, en plus de limiter la croissance de la dette, le paiement comptant d'une partie des refinancements générera également des économies d'intérêts et de frais d'émissions d'obligations, d'où l'impact sur la dette et, conséquemment, sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

La dotation de départ de cette réserve a été de 7,4 M\$ en 2012, majorée annuellement de 7,4 M\$, jusqu'à concurrence de 50,0 M\$ par année, dont l'atteinte est prévue en 2018. Cette réserve est incluse dans le service de la dette nette.

De manière combinée, les efforts consacrés aux immobilisations sont majorés de 22,4 M\$ par année (15 M\$ en PCI + 7,4 M\$ provenant de la réserve financière) et se répercutent dans les dépenses de fonctionnement. Ces pratiques vont permettre de limiter l'endettement et, par le fait même, réduire le solde de la dette annuelle qui en découle.

Graphique 25 – PCI (nouveaux projets) et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette (en millions de dollars)



^{*} Incluant 2,5 M\$ lié au traitement des droits imposés aux exploitants des carrières et sablières dorénavant comptabilisés au bilan comme revenus reportés.

En 2017, **96,2 M\$** sont consacrés aux immobilisations et **44,4 M\$** à la dotation de la réserve financière, qui servira au remboursement de la dette. Il est prévu que cette progression se poursuive jusqu'en 2022 pour atteindre globalement 225 M\$ annuellement.

Au budget 2007, les PCI se chiffraient à 2,0 M\$

ANNEXES



HISTORIQUE BUDGÉTAIRE – BUDGETS 2002 À 2017

REVENUS

Tableau 70 – Revenus selon les budgets adoptés (en millions de dollars)

		Budgets														
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxes	542,6	552,4	576,6	613,5	626,8	662,2	672,1	710,6	760,9	800,3	845,5	899,2	936,1	969,4	1 006,9	1 024,8
Compensations tenant lieu de taxes	79,2	89,2	91,1	95,9	99,9	99,9	103,5	104,0	100,8	103,6	106,9	102,4	105,9	101,8	105,9	104,2
Quotes-parts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	28,4	26,3	28,3	31,4	34,8	36,7	39,1	40,2	40,0
Transferts (subventions)	80,4	82,8	87,1	88,7	97,8	94,4	105,8	107,2	118,0	116,4	114,7	124,7	93,3	86,5	95,0	97,2
Services rendus	36,0	35,4	37,6	41,2	47,3	45,2	48,1	46,1	59,4	76,6	78,7	64,0	67,9	61,3	64,9	61,1
Autres revenus	31,9	37,9	40,1	44,5	51,8	47,2	50,0	52,3	55,4	63,3	68,0	81,1	84,6	94,8	87,2	79,9
Affectations	<u>6,1</u>	<u>4,6</u>	<u>4,5</u>	12,2	9,2	<u>1,7</u>	<u>1,2</u>	<u>7,2</u>	<u>6,7</u>	<u>15,0</u>	12,8	<u>7,0</u>	<u>9,3</u>	12,8	<u>3,5</u>	12,2
Total revenus	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,4

DÉPENSES PAR OBJET

Tableau 71 – Dépenses selon les budgets adoptés (en millions de dollars)

		Budgets														
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2
Service de la dette	225,5	227,9	232,2	244,9	241,2	221,5	235,4	249,7	257,9	274,0	278,1	283,3	294,4	281,7	285,2	289,4
Autres dépenses	258,2	263,5	279,0	298,0	314,7	320,0	349,3	374,7	416,2	457,5	<u>485,1</u>	520,4	509,8	532,0	557,6	572,8
Total dépenses	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,4

RÉMUNÉRATION GLOBALE

Tableau 72 – Rémunération globale selon les budgets adoptés (en millions de dollars)

								Budg	ets							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunération	235,7	251,8	266,9	288,5	295,8	310,9	315,1	314,8	328,4	340,0	350,6	350,4	358,5	379,0	386,6	392,0
Cotisations de l'employeur																
Régimes de retraite :																
~ charge des services courants	19,0	16,2	17,6	19,7	23,0	31,9	34,9	35,0	34,2	37,0	36,5	38,2	37,7	36,9	32,4	33,0
~ charge d'équilibre	<u>5.6</u>	<u>5,4</u>	6,2	9,9	18,7	21,4	21,1	28,0	38,7	46,0	56.5	69,8	82,6	83,4	81,9	70,0
Total régimes de retraite	24,6	21,6	23,8	29,6	41,7	53,3	56,0	63,0	72,9	83,0	93,0	108,0	120,3	120,3	114,3	103,0
Autres cotisations	32,2	<u>37,5</u>	<u>35,1</u>	<u>35.0</u>	<u>39,4</u>	44,9	<u>51,9</u>	<u>53,6</u>	<u>52,1</u>	<u>49.0</u>	<u>51,2</u>	<u>51,1</u>	<u>50,8</u>	<u>52,7</u>	<u>59,9</u>	<u>62,2</u>
Total cotisations de l'employeur	56,8	59,1	58,9	64,6	81,1	98,2	107,9	116,6	125,0	132,0	144,2	159,1	171,1	173,0	174,2	165,2
Total rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2

EFFECTIF

Tableau 73 – Effectif selon les budgets adopté (en personnes/année)

	Budgets														
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 révisé	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Régulier	4 033	4 115	4 233	4 378	4 361	4 346	4 322	4 370	4 400	4 345	4 288	4 287	4 297	4 343	4 308
Occasionnel	<u>918</u>	993	1 049	<u>1 001</u>	<u>989</u>	<u>915</u>	888	<u>819</u>	<u>894</u>	<u>877</u>	<u>782</u>	<u>774 </u>	<u>719</u>	<u>683</u>	685
Effectif total	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 210	5 189	5 294	5 222	5 070	5 061	5 015	5 025	4 993
Effectif total excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, Expo Cité, l'effectif provenant de projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et créations de postes hors PMO (incinérateur et CLD)	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 159	5 125	5 087	5 014	4 908	4 840	4 816	4 794	4 771

GLOSSAIRE

Agglomération

L'agglomération de Québec est le regroupement de la ville de Québec et des deux villes défusionnées de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été identifiés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des trois municipalités plutôt que de chacune individuellement. En ce sens, elle est le successeur de l'ancienne Communauté urbaine de Québec. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Charge comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Arrondissement

Instance de représentation, de décision et de consultation plus proche des citoyens qui a été instituée pour préserver les particularités locales, pour décider et gérer localement les services de proximité. Il s'agit de la porte d'entrée pour les services de proximité.

Budget

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Budget du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le budget de fonctionnement du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est distinct de celui de la Ville de Québec, quoique cette dernière contribue à son financement de façon à combler l'écart entre les dépenses et les revenus de l'organisme.

Capital

Somme empruntée par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour rencontrer les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charge d'équilibre

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Compensation tenant lieu de taxes

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Contingent

Réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dette

Sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Pour la Ville de Québec, la dette n'inclut pas celle du RTC.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Québec, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et autres organismes (revenus).

Dette nette consolidée

Comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Québec a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciens territoires et leur sont imposées annuellement sur leur facture de taxes. Ces anciennes dettes diminueront au fil des ans et finiront par disparaître.

Développement des infrastructures (actifs)

Fait référence à la croissance, à l'essor, à la progression, à l'expansion, à la transformation et à l'amélioration des actifs. Il augmente par conséquent la valeur des actifs de la Ville. Le but visé par l'investissement est généralement l'accroissement du niveau de service pour qu'il passe au-dessus de la situation actuelle. Les montants impliqués peuvent inclure l'acquisition, la construction, la mise en valeur, l'amélioration, rénovation majeure, la mise aux normes, ou le remplacement complet d'un actif.

Droits sur mutation

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA)

L'amortissement des gains ou pertes liés au régime de retraite, s'effectue en fonction de la DMERCA. Pour la Ville de Québec, ce calcul est établi à 13 ans.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée émis par la Ville de Québec. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle ville de Québec. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur, dépendamment du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2021. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Fardeau fiscal

Ensemble des taxes municipales auxquelles est assujetti un contribuable.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisations (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonds de parc et de terrains de jeux

Sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la Ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations (actifs)

Actifs identifiables qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, pour des fins administratives ou pour la production de biens ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement ou à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Infrastructures

Installations publiques telles que : routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépense effectuée par la Ville de Québec en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des actifs

Action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs ou de le ramener au niveau prévu initialement. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement, sans s'y limiter, l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement comptant d'immobilisations (PCI)

Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même les dépenses annuelles de fonctionnement.

Personnes/année

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Potentiel fiscal

Capacité pour la Ville de Québec de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriel et commercial) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;

- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Produit intérieur brut (PIB) nominal

Le produit intérieur brut (PIB) représente la somme de tous les biens et services produits sur un territoire pour un période donnée.

Le PIB nominal mesure la production au prix courant, alors que le PIB réel calcule cette richesse au prix d'une année de référence.

Ainsi, le PIB réel permet de mesurer les variations de production en volume uniquement alors que le PIB nominal permet de mesurer les variations de production en volume et en prix (incluant l'inflation).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements dont, entre autres, des emprunts à long terme. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Actif qui n'appartient pas à la Ville de Québec ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par l'emprunt à long terme. Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (exemples : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences/services)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que la voirie locale).

Recettes totales consolidées

Représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Refinancement

Remplacement d'une dette par une autre qui échoit habituellement à une date ultérieure.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations, calcul basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette

Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.

Rôle (d'évaluation foncière)

Document dans lequel figure la liste des immeubles situés dans une municipalité donnée, ainsi que la valeur imposable de ces biens.

Service de la dette

Ensemble des sommes qu'une entité est tenue de verser au cours d'un exercice au titre des capitaux empruntés et comprenant à la fois les intérêts et les remboursements de capital.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Québec.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

CERIU

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines

CMQ

Communauté métropolitaine de Québec

DMERCA

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active

ETC

Équivalent temps complet

IPC

Indice des prix à la consommation

FLI

Fonds local d'investissement

FLS

Fonds local de solidarité

LCV

Loi sur les cités et villes

MAMOT

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

OMHQ

Office municipal d'habitation de Québec

PCGR

Principes comptables généralement reconnus

P.A.

Personnes/année

PCI

Paiement comptant des immobilisations

PIB

Produit intérieur brut

PMO

Plan de main-d'oeuvre

PTI

Programme triennal d'immobilisations

RMR

Région métropolitaine de recensement

RTC

Réseau de transport de la Capitale

STAC

Société de transport adapté de la Capitale

TGT

Taux global de taxation

TI

Technologies de l'information

